

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 17 OCTOBRE 2014

VOLUME 250

**CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SIMON TREMBLAY

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER pour la Procureure générale du Québec

Me ROXANE GALARNEAU pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉLIMINAIRES	5
ALEXANDRA LABBÉ	7
VINCENT CARIGNAN	7
ANDRÉ LAROCQUE	43
SYLVIE DOLBEC	81
MARC-ANTOINE DILHAC	93
CHRISTIAN NADEAU	93
PIERRE CRAIG	138
BRIAN MYLES	138
JEAN FORTIER	178
YVES-THOMAS DORVAL	229

VOLUME 250  
Le 17 octobre 2014

- 4 -

GUY-FRANÇOIS LAMY

229

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-septième  
2 (17e) jour du mois d'octobre,

3

4 (09:31:28)

5 PRÉLIMINAIRES

6

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Alors, bonjour... Ah! Bien, peut-être on va passer  
9 à l'appel des présences et...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui, s'il vous plaît.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 ... je ferai mon mot après. Merci. Alors, Simon  
14 Tremblay pour la Commission.

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Benoit Boucher pour la Procureure générale du  
17 Québec.

18 Me ROXANE GALARNEAU :

19 Bonjour. Roxane Galarneau pour l'Association des  
20 constructeurs de routes et grands travaux du  
21 Québec.

22 Me PIERRE POULIN :

23 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des  
24 poursuites criminelles et pénales.

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le  
3 Commissaire, on a un menu chargé en ce vendredi,  
4 nous avons sept organisations ou personnes qui  
5 viendront nous présenter leur réflexion. Tout  
6 d'abord et devant vous, nous avons la Confédération  
7 pour le rayonnement étudiant en ingénierie, suivra  
8 monsieur André Larocque, ce sera avant la pause.

9 Après la pause, nous aurons l'Alliance des  
10 professionnels et des professionnelles de la Ville  
11 de Québec, suivi d'une présentation de monsieur  
12 Marc-Antoine Dilhac et Christian Nadeau. Et après-  
13 midi, nous aurons tout d'abord la Fédération  
14 professionnelle des journalismes... des  
15 journalistes, pardon, du Québec, le Comité de  
16 défense des contribuables et nous conclurons la  
17 semaine avec le Conseil du patronat du Québec.

18 Donc, sans plus tarder, je demanderais à  
19 madame la Greffière d'assermenter monsieur Carignan  
20 et madame Labbé pour la Confédération pour le  
21 rayonnement étudiant en ingénierie.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Si vous voulez vous lever debout pour être  
24 assermenté, s'il vous plaît.

25

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-septième  
2 (17e) jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 ALEXANDRA LABBÉ, étudiante

7

8 VINCENT CARIGNAN, étudiant

9

10 LESQUELS affirment solennellement ce qui suit :

11

12 PRÉSENTATION

13

14 M. VINCENT CARIGNAN :

15 Parfait. Donc, Madame la Présidente.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bonjour, on vous écoute.

18 M. VINCENT CARIGNAN :

19 Monsieur le Commissaire. Je m'appelle Vincent  
20 Carignan, je suis le président de la CRÉIQ et, à ma  
21 gauche, c'est madame Labbé, la vice-présidente  
22 académique. Nous souhaitons vous remercier de nous  
23 permettre de présenter nos travaux ce matin et  
24 après ma courte introduction concernant la CRÉIQ,  
25 madame Labbé vous fera le... le topo finalement sur

1 nos travaux et nos recommandations.

2           Donc, la CRÉIQ, la Confédération pour le  
3 rayonnement étudiant en ingénierie au Québec  
4 confédère les quatorze (14) associations étudiantes  
5 en ingénierie regroupant plus de dix-sept mille  
6 (17 000) étudiants du premier cycle.

7           Fondée il y a plus de trente (30) ans pour  
8 favoriser la communication entre les associations  
9 étudiantes, la CRÉIQ a le mandat de protéger, de  
10 défendre et de promouvoir les intérêts,  
11 l'accomplissement et le développement de ses  
12 membres et, par extension, le développement des  
13 membres étudiants.

14           La Confédération a aussi le mandat de  
15 promouvoir le respect des valeurs partagées par les  
16 étudiants en ingénierie au niveau des  
17 connaissances, du savoir être, de l'éthique, de la  
18 compétence, et ce, tant au niveau professionnel que  
19 personnel. Elle a pour but de s'assurer que  
20 l'éstu... les étudiants, pardon, obtiennent une  
21 formation de qualité qui les prépare réellement à  
22 leur future profession d'ingénieur.

23           La CRÉIQ encourage finalement l'avancement  
24 et le rayonnement des sciences et de l'ingénierie  
25 par ses activités, autant auprès du public



1 qu'auprès des étudiants, entre autres, avec ses  
2 deux événements majeurs que sont la Compétition  
3 québécoise d'ingénierie et les Jeux de génie du  
4 Québec.

5 Au niveau structurel, le conseil  
6 d'administration est formé d'un représentant de  
7 chacune des quatorze (14) associations étudiantes  
8 membres, de deux membres de l'exécutif de la CRÉIQ  
9 et de deux présidents des deux comités  
10 organisateurs des événements majeurs.

11 Elle fonctionne principalement par mandat  
12 et par délégation de dossiers majeurs provenant des  
13 associations membres puisque ces dernières n'ont  
14 souvent pas les ressources pour les traiter quand  
15 c'est des gros dossiers provinciaux.

16 La CRÉIQ fournit des renseignements sur  
17 l'état global de l'enseignement de l'ingénierie à  
18 toutes ses associations afin de les aider à  
19 identifier les éléments pouvant être améliorés dans  
20 leur contexte particulier. Lors de ses congrès qui  
21 prennent place quatre fois par année, les  
22 associations membres et le comité exécutif  
23 discutent des problématiques et des enjeux communs  
24 afin de... de trouver des solutions, pardon, et de  
25 les partager.

1                   Au niveau des collaborateurs externes, la  
2                   CRÉIQ entretient une excellente relation de  
3                   collaboration avec la CODIQ qui se trouve à être le  
4                   Conseil des doyens des facultés d'ingénierie du  
5                   Québec et l'OIQ qui se trouve à être l'Ordre des  
6                   ingénieurs, lui permettant de représenter les  
7                   étudiants et les étudiantes, de faire valoir leur  
8                   position, de travailler à améliorer la qualité  
9                   générale de l'enseignement de l'ingénierie au  
10                  Québec.

11                  Le comité de liaison regroupant les trois  
12                  entités se rencontre deux fois par année afin de  
13                  discuter de divers sujets, comme les stages et les  
14                  placements, le cheminement universitaire, la Loi  
15                  sur les ingénieurs, le plagiat et, évidemment,  
16                  l'éthique. Finalement, la CRÉIQ est habileté à  
17                  prendre position publiquement dans tous les  
18                  dossiers concernant les étudiants en génie tout en  
19                  s'abstenant de faire de la politique partisane.

20                  Donc, pour la suite, madame Labbé va vous  
21                  présenter notre mémoire et les recommandations en  
22                  découlant.

23                  Mme ALEXANDRA LABBÉ :

24                  Donc, bonjour, Madame la Présidente; bonjour,  
25                  Monsieur le Commissaire. Dans le fond, je vais

1 commencer par vous décrire un peu pourquoi qu'on a  
2 décidé de faire un mémoire sur les cours d'éthique.  
3 Donc, dans le fond, depuis le début des travaux de  
4 la Commission, la CRÉIQ est très intéressée par ses  
5 débouchés, en fait. La situation délicate dans  
6 laquelle sont placés les ingénieurs, ça touche  
7 beaucoup les étudiants en ingénierie parce que  
8 c'est leur future profession, notamment, puis aussi  
9 parce que, bon, les taux de placement, lorsqu'on  
10 sort de l'université, sont de plus en plus bas.  
11 Notamment aussi au niveau des stages, qui sont  
12 obligatoires à notre obtention du diplôme.

13           Donc, selon... par rapport au cours  
14 d'éthique, on a décidé de faire un sondage. On a  
15 sondé mille (1000)... plus de mille (1000) de nos  
16 membres. Puis juste pour vous sortir quelques  
17 chiffres qui sont sortis de ce sondage-là, donc  
18 soixante-quinze pour cent (75 %) des répondants  
19 disait se sentir interpellés par les allégations de  
20 collusion en tant que futur ingénieur. Quatre-  
21 vingt-seize pour cent (96 %) des répondants  
22 affirmait croire que ces allégations nuisent à la  
23 réputation des ingénieurs. Quarante-cinq pour cent  
24 (45 %) d'eux se sente mal outillé pour le marché du  
25 travail suite au cours d'éthique. Puis cinquante-

1           neuf pour cent (59 %) pense que l'intégration du  
2           cours et son contenu devraient être revus.

3                       Donc, suite à ces chiffres-là, comme notre  
4           mandat est de défendre nos étudiants sur les  
5           dossiers concernant l'ingénierie, on a décidé de,  
6           bon, prendre action. Donc, en écrivant ce mémoire-  
7           là notre but c'était de convaincre les différents  
8           intervenants d'accorder un intérêt plus soutenu au  
9           cours d'éthique. Notons que ces cours sont un bon  
10          point de départ pour établir un système de  
11          prévention et de sensibilisation de certains actes  
12          illégaux, notamment la corruption et la collusion.

13                      Donc, un sens approfondi de l'éthique chez  
14          les ingénieurs mais chez les futurs ingénieurs  
15          aussi, une responsabilité sociale accrue va  
16          permettre d'aider à combattre la corruption et à  
17          protéger le public d'actes frauduleux, selon nous.

18                      Donc, justement, à la suite de l'étude des  
19          cours d'éthique dans toutes les universités, on a  
20          remarqué qu'il y avait des failles importantes dans  
21          les cours puis, somme toute, ce qu'on voulait faire  
22          c'est qu'on croit que tous les acteurs, en  
23          revalorisant les cours d'éthique ainsi qu'en  
24          révisant leur importance, leur étalement sur le  
25          cheminement et leur contenus, on va pouvoir aider à

1           prévenir, voire enrayer la corruption. Puis c'est  
2           pour ça qu'on a présenté notre mémoire à la  
3           Commission.

4                        Donc, au travers de ma présentation, je  
5           vais vous faire un cours topo de la situation  
6           actuelle des cours d'éthique en ingénierie, qu'est-  
7           ce qui se passe dans les écoles, puis ensuite,  
8           suite à cette... à ce portrait-là, on va présenter  
9           quatre recommandations qui, pour nous, sont, selon  
10          nous, les plus importantes. Puis, juste pour vous  
11          mentionner, toutes ces recommandations-là sont  
12          conformes aux exigences du BCAPG, qui est le Bureau  
13          canadien d'agrément des programmes de génie. Donc,  
14          il n'y aura pas besoin de faire de modifications à  
15          ce niveau-là si on applique nos modifi... nos  
16          recommandations.

17                       Donc, je vais commencer par le portrait  
18          actuel un peu de la situation. Je sais que vous en  
19          aviez déjà un peu discuté avec l'Ordre des  
20          ingénieurs du Québec. Donc, nous, ce qu'on a fait  
21          c'est qu'on a pris tous les plans de cours et on a  
22          recueilli les commentaires de toutes nos  
23          associations membres. Donc, la première chose que  
24          j'aimerais faire par rapport à la situation  
25          actuelle c'est définir un peu la différence entre

1 la déontologie et l'éthique. Souvent on parle des  
2 deux comme un tout, on parle d'éthique et  
3 déontologie, mais c'est très rare qu'on les définit  
4 puis c'est très rare qu'on définit surtout la  
5 différence entre les deux.

6           Donc, la déontologie, pour nous, après nos  
7 recherches (inaudible), c'est que c'est un système  
8 de normes, d'obligations, de devoirs qui régissent  
9 la conduite soit de membres, soit d'employés ou  
10 d'étudiants, par exemple. Donc, la déontologie  
11 c'est vraiment ce système de normes là tandis que  
12 l'éthique c'est vraiment plus jeter un regard  
13 critique sur nos actions dans des situations. Des  
14 situations qui peuvent être délicates, des fois,  
15 puis qui sont très, très fréquentes pour qu'un  
16 simple code de... de déontologie, pardon, puisse  
17 faire office d'un régulateur unique.

18           J'aimerais ça citer monsieur Bernard  
19 Lapierre, qui est professeur à Polytechnique,  
20 d'éthique, qui dit que :

21                   Aucun code de norme si élaboré soit-il  
22                   ne peut prévoir toutes éventualités.

23           Donc, c'est vraiment important, nous, on veut axer  
24 sur le fait qu'il faut que ce soit de l'éthique  
25 appliquée, il faut qu'on jette un regard critique

1 sur nos actions. Ce qui est pas vraiment fait en ce  
2 moment, en fait, parce que, quand on a analysé le  
3 contenu, on a réalisé que la majorité des cours  
4 était en fait des cours de déontologie. On étudie  
5 les codes, les normes, les lois, les règlements qui  
6 sont reliés à l'ingénierie sans toutefois y  
7 apporter un raisonnement ou une réflexion  
8 particulière. Donc, ce travail-là, de réflexion,  
9 est pas fait puis, lorsqu'on se trouve en situation  
10 réelle, bien, c'est plus difficile de... de...  
11 pardon, de regarder un peu les impacts de nos  
12 décisions sur la société.

13           Donc... On a remarqué aussi que  
14 l'enseignement de l'éthique est souvent négligé au  
15 détriment des sujets connexes avec lesquels il est  
16 associé, par exemple, souvent les cours d'éthique  
17 vont être reliés avec des cours de gestion projets,  
18 des cours de travail en équipe, des cours de  
19 communication orale et écrite, des cours de  
20 leadership, des cours de développement durable,  
21 santé et sécurité, ce qui permet pas de mettre  
22 l'accent sur les notions vraiment d'éthique  
23 appliquée. On remarque aussi que les cours  
24 d'éthique représentent entre un et trois crédits  
25 sur un cheminement total de cent vingt (120)

1 crédits minimum au baccalauréat. Donc, c'est  
2 vraiment pas beaucoup, c'est moins d'un pour cent  
3 (1 %). Puis, dans la majorité des cas, il y a aucun  
4 préalable qui est requis, donc on peut prendre le  
5 cours à sa première année puis l'oublier par la  
6 suite. Puis, dans l'autre moitié des cas, ça se  
7 situe à peu près autour de la deuxième année,  
8 donc...

9 On a remarqué aussi dans notre étude des  
10 cours d'éthique qu'il y a peu d'examens exhaustifs  
11 d'études de cas. La majorité des évaluations c'est  
12 des oraux, des questions à réponses courtes, des  
13 questions à choix de réponses. Puis, dans beaucoup  
14 de cours, je dirais au moins cinq sur les quatorze  
15 (14) étudiés, il y a des points qui sont donnés  
16 seulement pour la présence en classe ou la  
17 participation aux cours. Donc, les évaluations ne  
18 sont pas exhaustives, ne sont pas très  
19 approfondies, donc...

20 Aussi, notre dernière conclusion par  
21 rapport à tous les cours d'éthique, c'est que les  
22 cours d'éthique sont très peu uniformisés à travers  
23 des écoles. On regarde, par exemple, à  
24 Polytechnique où est-ce qu'il y a un cours qui se  
25 base seulement sur l'éthique appliquée, qui est



1           trois crédits, une session, tandis qu'on peut  
2           comparer avec, par exemple, l'ETS, qui est un cours  
3           où est-ce qu'on voit la déontologie, où est-ce  
4           qu'on voit aussi le développement durable, les  
5           impacts sociaux, puis que c'est un peu... c'est un  
6           peu... tous mélangés ensemble, sans jamais axer  
7           vraiment sur l'éthique.

8                        Donc, aussi une constante qui est ressortie  
9           lorsqu'on a demandé des commentaires à nos  
10          associations étudiantes, c'est... les cours  
11          d'éthique sont souvent négligés par la communauté  
12          parce qu'il s'agit d'un cours pour lequel on n'a  
13          pas besoin de préparation. Il y a peu de temps et  
14          peu d'énergie qui sont requis. Ça fait que la  
15          communauté étudiante perd un peu son intérêt pour  
16          ce cours-là parce qu'il y a beaucoup d'autres cours  
17          qui demandent beaucoup de travail, puis le cours  
18          d'éthique, on peut étudier deux jours à l'avance,  
19          puis le réussir. Donc, c'est pas un cours qui est  
20          très approfondi puis qui est très... qui est très  
21          apprécié de la communauté étudiante.

22                       Donc, ça, C'est un peu, en fait, la  
23          situation actuelle, ce qui se passe dans les cours  
24          d'ingénierie. C'est sûr que c'est un topo très  
25          rapide mais je pense que ça illustre très bien ce

1 qui se passe dans les universités. Puis, suite à  
2 ça, dans le fond, on a établi quatre  
3 recommandations. La première englobe un peu les  
4 trois autres. Donc, si vous voulez, je veux bien  
5 vous lire la première recommandation.

6 C'est que la CODIQ - la CODIQ qui est le  
7 Comité des doyens comme monsieur Carignan l'a  
8 expliqué - en collaboration avec l'Ordre des  
9 ingénieurs, la CRÉIQ et ses associations membres  
10 fassent appel à une chaire de recherche en éthique  
11 appliquée pour les conseiller quant à l'intégration  
12 des cours d'éthique dans le cheminement  
13 universitaire des étudiants en ingénierie.

14 Pourquoi faire appel à une chaire ou à des  
15 experts? C'est qu'on a besoin d'un regard  
16 extérieur. On croit, comme on est au milieu du  
17 problème puis, non plus, on n'est pas des experts  
18 dans la matière, donc pour intégrer le mieux  
19 possible les cours d'éthique dans notre  
20 cheminement. Ça va aussi nous permette de dresser  
21 un portrait réel de la situation, d'établir  
22 vraiment les besoins, puis d'apporter des pistes de  
23 solutions pertinentes. Puis, une aide d'expérience  
24 pourrait apporter un support nécessaire pour  
25 l'établissement d'un plan d'action sur la façon

1 optimale de former les futurs ingénieurs en matière  
2 d'éthique et de professionnalisme.

3 On est déjà en contact avec plusieurs profs  
4 d'éthique, plusieurs experts qui sont prêts à nous  
5 aider, qui sont prêts à établir ce plan d'action-là  
6 avec nous. La CODIQ et l'OIQ aussi sont très  
7 ouverts à faire ceci parce qu'on croit tous qu'on  
8 en a beaucoup de besoin. Donc, ça, c'est un peu la  
9 première recommandation.

10 Les trois autres recommandations, c'est  
11 sûr, sont dans la mesure de nos connaissances. Je  
12 crois que la chaire en éthique appliquée va pouvoir  
13 beaucoup plus nous aider à établir vraiment ce  
14 qu'on a de besoin.

15 Donc, si on veut passer à la deuxième  
16 recommandation, c'est que la CODIQ, appuyer par  
17 l'OIQ, la CRÉIQ et ses associations membres fassent  
18 la promotion active auprès des universités pour un  
19 ajustement de l'espace occupé par les cours  
20 d'éthique dans le cheminement étudiant, en  
21 s'assurant notamment d'un apprentissage transversal  
22 des notions tout au long du cursus, tout en  
23 respectant les normes et les demandes du Bureau  
24 canadien d'agrément des programmes de génie.

25 Donc, dans le fond, ce qu'on propose, c'est

1 que les cours d'éthique prennent beaucoup plus de  
2 place dans notre cheminement. Donc, ce qu'on a  
3 remarqué, justement, comme je disais, dans le  
4 portrait de la situation actuelle, c'est que ça  
5 représente environ un pour cent (1 %) des crédits  
6 accumulés. C'est vraiment sur-représenté. Puis,  
7 juste pour vous donner un peu une indication, on en  
8 avait déjà parlé avec l'ordre des ingénieurs mais,  
9 le Bureau canadien d'agrément des programmes de  
10 génie oblige deux cent vingt-cinq (225) unités sur  
11 un total d'environ mille neuf cents (1900) d'études  
12 complémentaires. Dans les études complémentaires,  
13 on est obligé de toucher les sujets suivants :  
14 économie, sociologie, méthodologie, communication  
15 écrite et orale, santé et sécurité, développement  
16 durable et, finalement, la déontologie, l'équité et  
17 le droit.

18 Donc, aussitôt que ces mots-là sont dans un  
19 plan de cours, on a les unités d'agrément pour ce  
20 qui est des cours d'éthique. Donc, les cours  
21 d'éthique sont vraiment sous-représentés. Puis, je  
22 pense que c'est un constat assez évident. Donc,  
23 comme souvent les notions aussi, on peut remarquer,  
24 sont acquises que dans une session, parce que c'est  
25 qu'un seul cours, donc l'apprentissage transversal,

1 l'application des connaissances ne sont pas  
2 favorisés, puis ça réduit un peu la chance  
3 d'assimilation de ces principes-là.

4           Donc, nous, on a plusieurs solutions par  
5 rapport à ça. La solution la plus simple pour nous,  
6 ce serait d'augmenter le nombre de crédits  
7 associés, donc d'ajouter les cours d'éthique. C'est  
8 sûr que, là, on parle d'ajouter des crédits à un  
9 baccalauréat qui est déjà très long. Ce n'est peut-  
10 être pas la meilleure solution. C'est sûr que c'est  
11 la solution la plus simple. Mais je crois qu'un  
12 cours d'éthique appliquée est vraiment nécessaire  
13 pour bien comprendre les principes.

14           Une autre solution qu'on peut proposer,  
15 c'est d'ajouter des conférences ou des travaux  
16 obligatoires au travers du baccalauréat. Ainsi, il  
17 y aurait une meilleure transversalité intégrée à  
18 ces cours-là, vu qu'on échelonne la réflexion sur  
19 plusieurs années. Ces réflexions-là seraient basées  
20 sur des situations réelles, si c'est des  
21 conférences données par des experts, ce qui  
22 faciliterait l'analyse et l'impact des choix et des  
23 conséquences sur la société. Donc, ce serait une  
24 autre solution.

25           Il est aussi possible d'intégrer les

1 notions d'éthique et de professionnalisme aux cours  
2 déjà existants, dont notamment les cours de projet.  
3 Les cours projet sont des cours qui s'échelonnent  
4 sur une session ou plus, qui mettent en situation  
5 un problème que les étudiants doivent régler, soit  
6 seuls ou en équipes. Donc, notamment, dans  
7 certaines écoles ou facultés, ils ont déjà commencé  
8 à intégrer le volet environnemental à ces cours-là.  
9 Donc, je crois que le volet éthique pourrait très  
10 facilement s'intégrer aussi. Vu que c'est un projet  
11 qui s'échelonne sur une session, c'est souvent des  
12 mises en situation réelles qui sont déjà arrivées.  
13 Donc, je crois que le volet éthique peut très  
14 facilement s'intégrer.

15 Ce serait aussi possible d'intégrer des  
16 notions d'éthique suite au stage en entreprise par  
17 l'entremise d'un rapport ou d'une rédaction. On va  
18 en parler plus tard, mais il y a beaucoup  
19 d'étudiants qui ont eu à faire face à des cas  
20 éthiquement douteux qu'on peut dire, lorsqu'ils  
21 étaient en stage en entreprise. Puis je pense que  
22 le fait d'avoir une réflexion suite à son stage  
23 pourrait être très intéressant pour les étudiants.

24 Somme toute, aussi, on pourrait inclure une  
25 formation sur l'intégration de l'éthique appliquée

1 à tous les professeurs, que ce soit des ingénieurs  
2 ou non. De cette façon, le corps enseignant  
3 pourrait avoir des sujets, peu importe la matière  
4 enseignée, ce qui maximiserait l'assimilation de  
5 sains principes d'éthiques durant toute la  
6 formation des futurs ingénieurs.

7 Je pense que ce qui est important, c'est  
8 que tous les étudiants en ingénierie réalisent que  
9 l'éthique ne se dissocie pas des autres matières.  
10 Ce n'est pas parce que tu fais de la conception  
11 qu'il n'y a pas de notion d'éthique. Ce n'est pas  
12 parce que tu fais de la recherche qu'il n'y a pas  
13 de notion d'éthique. Ce n'est pas parce que tu fais  
14 de la gestion de projet qu'il n'y a pas de notion  
15 d'éthique. Je pense que ça doit être appliqué à  
16 tous les cours, ça doit être appliqué à tous les  
17 problèmes, parce qu'on va tous en vivre plus tard  
18 dans notre futur emploi. Donc, somme toute, c'est  
19 d'augmenter l'importance des cours d'éthique, puis  
20 essayer de trouver un moyen que ce soit extrêmement  
21 transversal comme assimilation des notions.

22 Donc, ça nous amène à notre troisième  
23 recommandation, qui est que la CODIQ, en  
24 collaboration avec le BCAPG, l'OIQ et la CRÉIQ et  
25 ses associations membres révisent le contenu des

1 cours d'éthique, qu'ils proposent une alternative  
2 axée notamment sur une approche plus pratique qui  
3 implique un raisonnement et un regard critique.

4           Donc, juste pour introduire ça, la  
5 protection du public est un peu la raison d'être  
6 des ingénieurs et est indissociable de la confiance  
7 que la société entretient envers eux. On pense que  
8 c'est évident. Puis bien que cette protection  
9 puisse s'exercer sous forme d'enquêtes,  
10 d'inspections, bien ça commence aussi par une  
11 culture éthique saine de la part des membres de  
12 l'Ordre des ingénieurs.

13           Puis cette culture saine-là, bien, se base  
14 sur un regard critique, sur un raisonnement qui se  
15 fait toujours, lorsqu'on fait des travaux. Donc, le  
16 cours d'éthique, c'est le moment parfait pour  
17 introduire les étudiants à ces cultures  
18 professionnelles saines, pour qu'ils acquièrent un  
19 esprit critique face à leurs choix et leurs  
20 décisions. Il est possible de développer cette  
21 attitude en se soumettant à un questionnement  
22 objectif face à une situation éthiquement  
23 problématique.

24           Donc, c'est vraiment important ici qu'on  
25 parle d'éthique et non de déontologie. On a beau



1 réviser le Code de déontologie cent cinquante fois,  
2 si on ne comprend pas le raisonnement qu'il y a eu  
3 derrière ce Code-là, ça ne sert à rien. Je peux  
4 donner un exemple qui va sembler un peu ridicule,  
5 mais si on prend par exemple quelqu'un qui  
6 travaille pour une entreprise qui donne un contrat,  
7 puis il se fait inviter sur un bateau pendant une  
8 semaine. Si, dans son Code de déontologie, c'est  
9 écrit : « Je n'ai pas le droit de recevoir de pots-  
10 de-vin », puis lui, il se dit : « Ah, bien, ce  
11 n'est pas vraiment un pot-de-vin parce qu'il m'a  
12 invité gentiment »; bien dans le fond, ce qu'il  
13 faut faire, c'est vraiment la réflexion derrière.  
14 C'est : « pourquoi je n'ai pas le droit de recevoir  
15 de pot-de-vin? ». Bien parce que ça ne donne pas la  
16 même chance à tous les soumissionnaires, parce que  
17 c'est des intérêts qui me servent seulement à moi.  
18 Le bateau fait la même chose. Donc je n'ai pas plus  
19 le droit. Ce n'est pas parce que ce n'est pas écrit  
20 dans le Code de déontologie que je n'ai pas le  
21 droit que j'ai le droit de le faire. C'est qu'il  
22 faut comprendre la réflexion derrière le Code de  
23 déontologie, pour arriver à toujours faire des  
24 choix éthiquement corrects dans notre travail.  
25 Donc, c'est vraiment de se baser sur l'éthique

1 appliquée.

2           Donc, le contenu, justement, des cours  
3 d'éthique, devrait être axé sur une approche plus  
4 pratique, avec des mises en contexte réalistes qui  
5 obligerait l'étudiant à réfléchir et à utiliser  
6 son jugement critique vers certaines situations  
7 données. Donc, comment arriver à ça? Comme on l'a  
8 dit précédemment, il y a beaucoup de différences  
9 dans le cours d'éthique entre les facultés.

10           Donc, en uniformisant le contenu et les  
11 évaluations, puis en collaborant avec le BCAPG, on  
12 pourrait obliger un contenu oblig... bien « obliger  
13 un contenu obligatoire » woah! forcer qu'il y ait  
14 un contenu, un certain contenu en éthique  
15 appliquée, qu'il y ai certaines mises en situation  
16 qui obligent une réflexion. Puis la CODIQ pourrait  
17 notamment, notamment faire la promotion de ça dans  
18 leurs écoles, obliger les départements d'études  
19 complémentaire à faire des cours d'éthique  
20 appliquée. Puis le BCAPG lors des visites  
21 d'accréditation pourrait vérifier que ce contenu-là  
22 est bien appliqué.

23           Donc, on croit aussi finalement, pour  
24 terminer un peu cette recommandation-là, qu'il est  
25 important que les cours d'éthique soient

1           continuellement révisés, mis à jour et adaptés afin  
2           d'en maintenir l'efficacité et la pertinence. Donc,  
3           c'est un peu ça dans le fond, c'est de réviser le  
4           contenu puis de s'assurer que le contenu est bien  
5           axé sur l'éthique appliquée et non sur la  
6           déontologie et cinquante-six mille autres  
7           formations en même temps.

8                        Donc, ça nous amène un peu à notre dernière  
9           recommandation qui est, que la CODIQ en  
10          collaboration avec l'OIQ, la CRÉIQ et ses  
11          associations membres, s'assurent que les étudiants  
12          qui réalisent un stage aient la connaissance du  
13          Code de déontologie, de la Loi sur les ingénieurs  
14          et des règlements en découlant.

15                       Donc, par la nature même de  
16          l'apprentissage, l'étudiant est facilement  
17          influçable par son environnement et par les  
18          situations auxquelles il est confronté lors de son  
19          stage. Il est donc primordial de bien l'outiller et  
20          de le préparer à d'éventuelles situations  
21          problématiques en développant un réflexe éthique  
22          adéquat.

23                       Donc comment on fait ça? Notamment en  
24          donnant le cours d'éthique appliquée avant le  
25          premier stage, donc dès le début. Puis c'est aussi

1 en s'assurant que l'étudiant ait des outils pour  
2 avoir cette réflexion éthique là. Donc, on parle  
3 notamment des services de stage et placement.  
4 Souvent, on se rend compte qu'ils ne sont pas  
5 outillés. Il n'y a aucune protection du  
6 dénonciateur.

7           Puis pour un étudiant qui dénonce un  
8 problème d'éthique, non seulement il perd son  
9 travail, mais il perd ses crédits qu'il a payés, il  
10 perd aussi son stage. Puis avoir coulé un stage sur  
11 un bulletin, ça paraît extrêmement mal, tu n'en  
12 auras pas d'autres. Une protection du dénonciateur,  
13 si c'est un étudiant, je pense que c'est capital,  
14 puis je pense que les services de stage et  
15 placement devraient s'outiller pour que ce soit le  
16 cas, pour qu'on puisse bien les protéger. Donc,  
17 somme toute, c'est un peu ça.

18           Il est d'avis que la CRÉIQ... l'avis de la  
19 CRÉIQ que les étudiants qui effectuent un stage  
20 doivent avoir une base en éthique et en déontologie  
21 pour être capable d'entretenir une culture  
22 professionnelle saine dès le début de leur  
23 formation. On a recueilli aussi des commentaires  
24 dans les sondages d'étudiants qui disaient avoir  
25 vécu plusieurs situations éthiquement douteuses

1           lors de leur stage, notamment se faire demander de  
2           copier des plans, des plans qui appartenait à  
3           d'autres entreprises; notamment de transporter...  
4           t'sais, transporter les enveloppes par le petit  
5           nouveau, c'est un peu ça. Puis c'est déjà arrivé.  
6           Puis c'est arrivé. On parle de cinq pour cent (5 %)  
7           de nos membres qui ont répondu que ça leur était  
8           arrivé. Mais je suis certaine que c'est plus que  
9           ça. C'est ça.

10                        Donc, un peu pour conclure à notre  
11           présentation. Donc, la CRÉIQ croit qu'une  
12           revalorisation des cours d'éthique, qu'une révision  
13           de leur importance de leur étalement sur le  
14           cheminement et de leur contenu, est nécessaire pour  
15           aider à prévenir la corruption et la collusion dans  
16           le milieu de l'ingénierie et dans l'octroi des  
17           contrats publics dans l'industrie de la  
18           construction.

19                        Avec des cours d'éthique et de  
20           professionnalisme plus complets, axés sur un  
21           raisonnement et la réflexion, les futurs ingénieurs  
22           seront mieux équipés pour faire face à des  
23           situations réelles sur le marché du travail. C'est  
24           à partir de celles-ci que la CODIQ, en  
25           collaboration avec l'OIQ, la CRÉIQ et ses

1 associations membres, pourront établir un plan  
2 d'action autour de la formation en éthique de  
3 l'ingénieur, notamment avec l'aide d'une chaire en  
4 recherche... de recherche en éthique appliquée.

5 Nous souhaitons aussi souligner que lors  
6 des dernières rencontres avec la CODIQ et l'OIQ,  
7 les représentants des facultés se sont montrés très  
8 ouverts à l'intégration d'une meilleure  
9 transversalité dans l'enseignement de l'éthique.

10 La CRÉIQ est convaincue que les révélations  
11 des dernières années sur les décisions éthiquement  
12 douteuses de certains ingénieurs ou de firmes de  
13 génie-conseil lui donnent les outils et les appuis  
14 nécessaires pour apporter du changement dans la  
15 dimension éthique de la profession, notamment pour  
16 que le raisonnement moral d'un ingénieur soit  
17 indissociable de son travail, que ce soit de  
18 conception, de consultation ou de gestion.

19 (9:54:54)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[1]** Merci. À la page 14 de votre mémoire, en fait  
22 du sondage...

23 R. Oui.

24 Q. **[2]** D'ailleurs, ce sondage-là est très révélateur  
25 et extrêmement bien fait. Vous indiquez que :

1                   Le sondage mené par la CRÉIQ en deux  
2                   mille treize (2013) nous apprend aussi  
3                   que cinq pour cent (5 %) des étudiants  
4                   en stage ont déjà été confrontés à une  
5                   situation de collusion.

6                   Est-ce que vous pourriez nous donner des exemples?

7                   R. On parle notamment de copiage de plans qui  
8                   appartenait à d'autres entreprises. On parle  
9                   notamment aussi de... Bien, je pense surtout aussi  
10                  d'entendre les gens discuter autour : Ah, bien, cet  
11                  appel d'offres là, on va l'amener dîner, on va lui  
12                  acheter une bouteille de vin. Je pense que c'est  
13                  surtout aussi des murmures qu'on entend. Je pense  
14                  que beaucoup de gens en stage l'ont vécu. C'est  
15                  majoritairement ce qui est ressorti.

16                 Q. **[3]** Encore maintenant?

17                 R. On n'a pas fait de sondage depuis.

18                 Q. **[4]** Bien, le stage est en deux mille treize (2013),  
19                 si je...

20                 R. Oui, c'est ça, depuis on n'a rien...

21                 Q. **[5]** Non, mais... D'accord, on est en deux mille  
22                 quatorze (2014)...

23                 R. Oui.

24                 Q. **[6]** ... je comprends, mais la Commission a quand  
25                 même commencé ses audiences en deux mille douze

1 (2012). Alors, est-ce que c'est suite... Quand a  
2 été fait le stage?

3 R. Les stages... le sondage?

4 Q. **[7]** Pas le stage, excusez-moi, le sondage.

5 R. Novembre deux mille douze (2012).

6 Q. **[8]** Novembre deux mille douze (2012). O.K. Alors, à  
7 quoi est-ce que vous attribuez la pauvreté du  
8 contenu des cours d'éthique encore aujourd'hui dans  
9 les facultés?

10 R. Je vais te laisser...

11 M. VINCENT CARIGNAN :

12 R. Oui. Bien, en fait, le... le problème majeur  
13 présentement c'est qu'il y a pas eu d'action  
14 entreprise depuis le... le début, depuis notre...  
15 notre... depuis la présentation de notre travail,  
16 donc... Puis, à la longue, c'est surtout une  
17 question de diluer... le problème qui s'est passé  
18 c'est vraiment une dilution des cours d'éthique à  
19 travers les autres crédits, comme on a vu, les  
20 autres crédits au niveau des... du DCAPG. Puis  
21 probablement que... tu sais, c'est sûr que ça part  
22 d'une bonne intention, évidemment, le cours  
23 d'éthique quand il a été formé, il est parti d'une  
24 bonne intention mais je pense pas qu'il a suivi,  
25 justement, la tendance puis... Puis le fait que les



1 étudiants aussi... le fait que les étudiants et, à  
2 notre avis, les universités n'y accordent pas  
3 d'importance, n'y accordent pas assez d'importance  
4 fait en sorte que ça prend de moins en moins...

5 Q. **[9]** Mais comment expliquez-vous que, dans votre  
6 sondage, à la page 28, à la question, « Aimeriez-  
7 vous... auriez-vous aimé recevoir des notions  
8 d'éthique plus tôt dans votre formation? »,  
9 quarante-deux pour cent (42 %) disent, non, puis  
10 quarante-huit pour cent (48 %) ... quarante-six pour  
11 cent (46 %) disent, oui?

12 R. Comment on l'explique?

13 Q. **[10]** Bien, oui.

14 R. Parce que... bien, c'est difficile parce que je  
15 pense qu'il y a deux façons de voir les choses. Il  
16 y a des personnes qui disent : « On aimerait ça le  
17 voir plus tard pour avoir les notions -  
18 probablement - plus fraîches dans la mémoire quand  
19 on commence à travailler. » Il y en a d'autres qui  
20 disent : « Bien, j'aimerais ça peut-être l'avoir  
21 avant... avant mon premier stage. » Mais ce qui est  
22 important pour nous c'est surtout... c'est, oui, il  
23 y a un cours... il y a un cours d'éthique et de  
24 déontologie mais c'est surtout comment on va faire  
25 en sorte pour que ce cours-là soit valorisé à

1           travers le baccalauréat au complet? Est-ce que...  
2           On pense pas que c'est adapté à cent pour cent  
3           (100 %) d'avoir un seul cours d'éthique et de  
4           déontologie à travers cent vingt (120) crédits et  
5           de plus jamais en reparler. Donc, si on maintient  
6           le cours et qu'il y a d'autres notions qui sont  
7           dispersées à travers le cursus, par exemple par des  
8           conférences ou par des unités qui sont dispersées à  
9           travers des cours de conception, c'est là qu'on va,  
10          à la fois, justement, sensibiliser rapidement les  
11          étudiants puis faire en sorte que la... la matière  
12          soit fraîche aussi une fois... une fois que  
13          l'étudiant gradue.

14        Q. **[11]** Quand vous parlez de formation transversale,  
15        est-ce que c'est aussi en lien avec... À la page  
16        27, où la question qui était posée, c'est :

17                           Avez-vous consulté le code de  
18                           déontologie des ingénieurs dans le  
19                           cadre d'un cours d'éthique?

20        Et c'est aussi surprenant puisqu'on voit que trente  
21        et un pour cent (31 %) n'ont pas ouvert leur code  
22        de déontologie. Comment expliquez-vous ça? Parce  
23        que les problèmes ne sont pas en lien ou...

24        Mme ALEXANDRA LABBÉ :

25        R. Je crois que c'est en partie lié au problème que

1 l'éthique est camouflée dans les autres matières.  
2 L'éthique est camouflée au travers de santé et  
3 sécurité, au travers de développement durable, au  
4 travers de gestion de projets. Si on dit que ce  
5 cours-là regroupe toutes ces notions-là, c'est  
6 facile de passer son examen sans jamais avoir  
7 ouvert le code de déontologie.

8 M. VINCENT CARIGNAN :

9 R. Puis le fait aussi que les étudiants n'accordent  
10 pas une importance primordiale à ce cours-là.  
11 Probablement qu'il était offert dans le cours mais  
12 si la personne n'était pas présente, exemple, sur  
13 un cours de trente-neuf (39) heures, s'il y a,  
14 exemple, treize (13) heures qui sont consacrées à  
15 l'éthique, si la personne était pas présente parce  
16 qu'elle considère pas le cours important, pendant  
17 ces treize (13) heures là, jamais elle va l'avoir  
18 ouvert non plus. Donc, c'est une question de  
19 revalorisation aussi, en même temps que d'inclure  
20 des notions tout au long du cursus.

21 Q. **[12]** Alors, je comprends de vos propos que... deux  
22 choses. Tout d'abord, le cours d'éthique devrait  
23 être obligatoire, mieux étoffé et avoir beaucoup  
24 plus d'heures de... de données dans les différentes  
25 universités afin d'avoir votre diplôme.

1 R. Hum.

2 Mme ALEXANDRA LABBÉ :

3 R. Oui.

4 M. VINCENT CARIGNAN :

5 R. L'idéal ça serait vraiment une continuité à  
6 travers...

7 Q. **[13]** Une continuité à chaque année.

8 R. Oui, oui. Exact.

9 Q. **[14]** O.K. Merci.

10 (10:01:19)

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[15]** D'abord, je voudrais d'abord déclarer mon  
13 conflit d'intérêts, mon garçon veut devenir  
14 ingénieur, il étudie présentement à l'ETS et il est  
15 probablement membre d'une de vos associations qui  
16 fait partie de votre confédération. On a eu un  
17 témoin, monsieur Desbois, de Laval, je sais pas si  
18 vous avez suivi un peu les travaux de la  
19 Commission. Mais ce monsieur-là, dans les faits,  
20 après que sa firme ait été achetée par une firme  
21 américaine, devait passer un questionnaire, par  
22 Internet, sur des questions éthiques, il avait  
23 beaucoup de difficulté à le réussir, puis la cloche  
24 sonnait lorsqu'il avait pas la bonne réponse.

25 Cet outil-là de questionnaire, un peu, par

1 Internet, est-ce que vous avez regardé si ça se  
2 fait ailleurs dans certaines universités? Dans le  
3 fond, où on répond à des cas... parce que vous vous  
4 intéressez à des cas très pratiques au niveau de  
5 l'éthique et c'était des questions très pratiques  
6 qu'il devait répondre. Puis, disons qu'il y a un  
7 petit problème de culture organisationnelle dans sa  
8 firme, puis il réussissait jamais à passer son  
9 test. Vous, de votre côté, est-ce que vous le savez  
10 si ça se fait dans certaines universités, ce genre  
11 d'approche-là d'utilisation d'un questionnaire avec  
12 des cas très pratique?

13 Mme ALEXANDRA LABBÉ :

14 R. À notre connaissance, ça se fait pas, non. Tous les  
15 examens sont à l'écrit, notamment, parce que  
16 j'imagine qu'on n'a pas les ressources pour faire  
17 des examens par Internet.

18 Q. [16] Donc, pas... vous avez pas vu ça? Bon, moi, je  
19 suis un professeur, puis je suis un ancien  
20 directeur de baccalauréat à HEC, donc je comprends  
21 un peu, des fois, la difficulté d'ajouter des  
22 sujets dans un programme, parce que c'est des  
23 programmes en génie - comme je vous dis, mon fils  
24 est dans ce programme-là - c'est assez concentré,  
25 il y a des stages en plus à l'intérieur de ceux-ci.

1 Certaines universités, ce qu'elles font pour  
2 s'assurer d'une connaissance minimale sur un sujet,  
3 vont obliger, dans les faits, les étudiants à  
4 réussir un test global pour pouvoir obtenir leur  
5 diplôme.

6           Donc, dans certaines universités, ça peut  
7 être un test sur la qualité du français; d'autres,  
8 c'est un test sur la connaissance suffisante de  
9 l'anglais. Est-ce qu'un test sur une connaissance  
10 suffisante de questions éthiques et de déontologie  
11 pourrait pas être un peu un remplacement de votre  
12 obligation d'avoir un cours très précis sur le  
13 sujet? Parce que ça amène l'étudiant à se former  
14 lui-même, à aller chercher les connaissances  
15 sans... à l'intérieur de ses cours, mais aussi à  
16 l'extérieur pour s'assurer de passer le test afin  
17 d'avoir son diplôme. Est-ce que vous avez vu ça à  
18 quelque part?

19 M. VINCENT CARIGNAN :

20 R. Bien, on a effectivement, comme madame Labbé l'a  
21 dit, il n'y a pas de test comme ça présentement  
22 mais ce qui existe, en fait, c'est pas au niveau de  
23 l'université, c'est au niveau de l'Ordre des  
24 ingénieurs. Parce que quand tu gradues, ça se fait  
25 pas en amont, ça se fait rendu à la porte de

1 l'Ordre, si tu veux être intégré à l'Ordre, si tu  
2 veux... il faut remplir, justement, un... il faut,  
3 en fait, réussir le cours d'éthique et de  
4 déontologie.

5 Mais effectivement, je pense que si... dans  
6 le cas où on introduirait peut-être des, exemple,  
7 des conférences, des notions transversales au  
8 niveau de... dans des cours de conception, il  
9 serait peut-être tout à fait à propos d'inclure un  
10 examen général, un examen global qui serait... dont  
11 la réussite serait conditionnelle, finalement...  
12 dont, en fait, l'obtention du diplôme serait  
13 conditionnel à la réussite de l'examen. Je pense,  
14 ça serait pas... si... parce que le problème aussi,  
15 c'est de dire... d'imposer un examen à un étudiant  
16 qui n'a pas nécessairement vu de matière, je pense  
17 que c'est assez... tu sais, même si c'est de la...  
18 souvent, c'est du gros bon sens, finalement; tu  
19 sais, de l'éthique, on... C'est difficile aussi, il  
20 faut savoir que c'est très difficile d'enseigner de  
21 l'éthique dans un cours parce que c'est...  
22 l'éthique, tu sais, c'est très personnel, c'est  
23 comment tu as évolué dans ton environnement même  
24 avant d'entrer à l'université. Donc, c'est... bien,  
25 bref, si on inclut des notions d'éthique tout au

1 long du bac, je pense que ce serait tout à fait à  
2 propos d'inclure cet examen-là, oui.

3 Q. [17] Il est clair que je trouve ça assez admirable  
4 de voir une association, une confédération, comme  
5 la vôtre, s'intéresser à des questions éthiques  
6 dans un programme qui, très souvent, est plus  
7 technique. Je le dis parce que je le suis, moi, des  
8 fois, plus technique et puis les considérations  
9 autres que techniques, des fois, on peut un peu les  
10 délaissier. Et je suis heureux de voir que vous vous  
11 concentrez là-dessus. Est-ce qu'un des problèmes  
12 vient pas du fait que, comme vous l'avez dit tout à  
13 l'heure - puis il y avait des témoins cette semaine  
14 qui en ont parlé également - le deux cent vingt-  
15 cinq (225) unités qui est, dans le fond, qui doit  
16 couvrir une multitude de sujets - puis vous en avez  
17 fait la liste tout à l'heure dans votre  
18 présentation - est-ce que c'est pas là où, dans le  
19 fond, on devrait dire : « Écoutez, ça prend un  
20 minimum de tant d'unités sur l'éthique; » plutôt  
21 que de dire : « Dans les 225 unités, vous avez 15  
22 sujets que vous devez traiter, » puis laisser les  
23 universités décider de la pondération qui serait  
24 accordée à chacun des sujets? Qu'est-ce que vous en  
25 pensez?



1 Mme ALEXANDRA LABBÉ :

2 R. Bien, c'est sûr que ce serait très intéressant de  
3 faire ça. C'est sûr qu'il faut faire des pressions  
4 sur le BCAPG pour que ça arrive. Le BCAPG, c'est un  
5 bureau canadien. On n'a pas... malheureusement on  
6 n'a pas de chaise sur le BCAPG. On a seulement un  
7 poste d'observateur. Mais on... je suis certaine  
8 que ça pourrait être ouvert de leur côté.

9 M. VINCENT CARIGNAN :

10 R. Mais, c'est là aussi le grand problème, je pense,  
11 des intervenants au Québec, c'est que c'est quelque  
12 chose qui est très décentralisé, finalement, c'est  
13 très loin de nous pour avoir un effet direct sur...  
14 Puis, même, de notre côté, tu sais, on peut  
15 proposer énormément de choses, sauf que toute la  
16 formation de l'ingénieur est très loin du Québec,  
17 finalement, est très loin de... est pas à notre  
18 portée finalement. Donc, nos... ce qu'on peut  
19 faire, c'est assez limité comme action. Mais,  
20 effectivement, ce serait le BCAPG qui serait la  
21 meilleure oreille pour ça.

22 Q. **[18]** Vous avez un poste d'observateur, mais est-ce  
23 que vous avez le droit de parole dans votre poste  
24 observateur? Je peux vous dire que les postes  
25 d'observateur avec droit de parole sont autant

1           écoutés que ceux qui ont droit de vote, très  
2           souvent. Donc, je vous invite certainement à  
3           prendre votre droit de parole. Je vous remercie  
4           beaucoup d'avoir déposé un mémoire à la Commission.  
5           Merci.

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Q. [19] Maître Tremblay, pas question... Alors, merci  
8           infiniment. Votre mémoire était vraiment bien fait.

9           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10          Oui.

11          Mme ALEXANDRA LABBÉ :

12          Merci.

13          Me SIMON TREMBLAY :

14          Alors, merci. Donc, pendant que les témoins nous  
15          quittent, j'inviterais monsieur André Larocque à  
16          s'avancer pour le prochain témoignage. Donc,  
17          monsieur Larocque ne représente pas d'organisation.  
18          Il a déposé personnellement un mémoire dont il  
19          viendra nous faire état des grandes lignes.

20          LA GREFFIÈRE :

21          Restez debout. Alors, je vais vous assermenter.

22          (10:06:20)

23

24

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-septième  
2 (17e) jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 ANDRÉ LAROCQUE, retraité et grand-père occupé

7

8 LEQUEL affirme solennellement ce qui suit :

9

10 PRÉSENTATION

11

12 M. ANDRÉ LAROCQUE :

13 D'abord, je vous remercie de l'occasion que vous me  
14 donnez de présenter le mémoire que je vous ai  
15 soumis. Il y a quelques années, j'ai eu le plaisir  
16 et le privilège d'avoir comme étudiant dans mon  
17 cours monsieur le Commissaire Lachance. Je ne sais  
18 pas s'il a trouvé le même plaisir que moi, mais  
19 juste au cas où il aurait oublié, j'ai pensé  
20 reprendre un peu une vieille technique pédagogique  
21 qui s'appelle l'allégorie. Je vais vous raconter  
22 une histoire. C'est l'histoire du... de la banque  
23 du peuple.

24

25 Voilà! Tout le monde savait depuis  
longtemps que la banque du peuple se faisait voler.

1 Un jour, le peuple a élu à la présidence du conseil  
2 un monsieur très spécial, un monsieur Lévesque. Il  
3 aura fait la Loi de la banque du peuple et en a  
4 fait la meilleure loi au monde, il en a fait un  
5 exemple pour la planète. Son adjoint pour piloter  
6 sa loi s'appelait monsieur Burns.

7 Je suis retourné lire le mémoire que  
8 monsieur Burns avait soumis le vingt-trois (23)  
9 février soixante-dix-sept (77) au conseil...  
10 conseil d'administration de la banque. Il énumérait  
11 cinq lignes de force de son... de son projet. La  
12 première de toute : la primauté absolue aux  
13 électeurs, la primauté absolue aux électeurs.

14 Eh! Oui. La Loi des finances politiques,  
15 c'est comme ça qu'elle s'appelait au début, passait  
16 en priorité sur... passait sur la priorité absolue  
17 des électeurs. Ce n'était pas une loi sur l'argent,  
18 ce n'était pas une loi sur la comptabilité des  
19 partis politiques, c'était une loi sur la  
20 démocratie, c'était une loi sur la réappropriation  
21 des partis politiques par les électeurs via le  
22 financement des partis politiques, via le  
23 financement populaire.

24 L'objectif de la loi, c'est le citoyen. Le  
25 moyen de la loi, le financement. Quand on se limite

1 à examiner cette loi sur les seuls angles du revenu  
2 et des dépenses des partis politiques, on passe à  
3 côté de l'essentiel. On a une vue lilliputienne de  
4 la loi. Malheureusement, ça n'a pas pris de temps,  
5 après le départ de la vie politique des Lévesque et  
6 des Burns que la loi s'est mise à se désagréger.

7 Môme que le contrôleur ou le directeur  
8 général de la banque, qui avait la responsabilité  
9 d'administrer la loi, a été le premier à dire qu'il  
10 se doutait de la sagesse de cette loi. C'est-tu  
11 assez fort! Pire encore, en dépit du fait que la  
12 loi lui conférait au directeur des pouvoirs, de  
13 vastes pouvoirs d'enquêtes, ni lui ni ses  
14 successeurs, en trente-sept (37) ans, n'ont jugé  
15 bon de tenter de bloquer l'érosion de la loi. C'est  
16 ce comportement qu'on a... qui a amené  
17 l'éditorialiste du Soleil le vingt-trois (23)  
18 mai... le treize (13) mai deux mille quatorze  
19 (2014) à dire et je cite :

20 On a une illustration d'hypocrisie de  
21 la part des politiciens et une belle  
22 dose d'incompétence de la part du  
23 Directeur général des élections.

24 fin de la citation.

25 Progressivement, on en est venu finalement

1 à parler de corruption sur large échelle. Ça a été  
2 long et difficile. On a même fini par accoucher par  
3 un comité d'enquête. Le comité d'enquête tout à  
4 fait fictif, comme... comme la banque du peuple  
5 aussi.

6 Le public en particulier à la télé a  
7 beaucoup apprécié les travaux de ce comité.  
8 Pourtant, le public apprenait, ce dont il se  
9 doutait largement déjà : il y a corruption, il y a  
10 système de corruption et il y a même un lien avec  
11 la mafia. En un mot, il y a bel et bien des  
12 corrompus, ce qui signifie qu'il y a aussi des  
13 corrupteurs. Mais, le public est resté sur sa faim.  
14 Si le comité a bien fait défiler les caissiers de  
15 la banque, quelques directeurs régionaux, une  
16 parade de douteux clients, en un mot, bon nombre  
17 d'acteurs ou de victimes de corruption, il semble  
18 par contre avoir négligé d'entendre des  
19 corrupteurs. Un jeune entrepreneur est venu devant  
20 ce comité d'enquête pour dire notamment que la Loi  
21 de la banque du peuple constituait et je cite :

22 le plus grand drame d'hypocrisie collective  
23 au Québec

24 ce qui a amené un éditorialiste du Devoir à  
25 enchaîner, et je cite :

1                   Il aurait pu ajouter que les acteurs de ce  
2                   drame, ce sont les politiciens eux-mêmes.  
3                   Ce sont eux qui ont dénaturé la Loi.

4                   Fin de la citation, mais je la reprends parce  
5                   qu'elle est intéressante, je pense, là. Ce sont...  
6                   Les acteurs de ce drame sont les politiciens eux-  
7                   mêmes. Ce sont eux qui ont dénaturé la Loi.

8                   Ainsi, les corrupteurs, ce sont des gens  
9                   qui se font élire par des actionnaires au Conseil  
10                  d'administration de la Banque. Ce ne sont pas les  
11                  caissiers qui sont les voleurs, ce sont les  
12                  banquiers. Ce sont eux qui exigent qu'on contribue  
13                  financièrement pour nous faire élire leur parti au  
14                  Conseil d'administration.

15                  Or, ces partis, parfois, on en parle comme  
16                  si ils étaient des entités abstraites. Mais ils  
17                  sont au contraire, ils ont au contraire une réalité  
18                  très très concrète, et sont dirigés par des gens  
19                  précisément responsables. En fait, nos parties  
20                  politiques ne sont rien de moins que des petites  
21                  monarchies. Leurs chefs sont tout-puissants, si le  
22                  parti lui-même ne peut même pas exister sans la  
23                  signature de son chef auprès du Directeur Général  
24                  des Élections. Je n'aurais pas dû ajouter « des  
25                  Élections », j'aurais dû dire directeur général.

1                   En dépit des assemblées votantes des  
2 membres, on ne peut même pas être candidat pour un  
3 parti à moins d'avoir la signature du chef. C'est  
4 le chef qui peut, à sa guise, exclure un député du  
5 caucus. Pire que tout, pire que tout, même si ce  
6 sont des actionnaires de la Banque qui élisent  
7 leurs représentants au Conseil, les chefs  
8 interviennent immédiatement pour transformer le  
9 mandat populaire de ces représentants, en serment  
10 d'allégeance au parti. C'est ce qu'on appelle sans  
11 gêne la discipline de parti.

12                   En un mot, ce n'est pas difficile  
13 d'identifier qui sont les responsables des partis :  
14 ce sont leurs chefs. Ce serait ridicule qu'un chef  
15 de parti dise : « Je ne savais pas. C'est quelqu'un  
16 d'autre qui mène le parti à ma place. ». Et si  
17 chacun de ces chefs est roi chez lui, l'ensemble  
18 des chefs, tout en ayant l'air de vouloir s'entre-  
19 tuer, s'entendent comme larrons en foire, pour  
20 assurer leurs intérêts mutuels.

21                   Ce sont eux, hein, les chefs de partis, qui  
22 définissent la Loi électorale, la Loi électorale  
23 sur laquelle ils vont être élus. C'est une position  
24 un peu, au minimum, privilégiée. Ce sont eux, les  
25 chefs de partis, qui décident combien ça va coûter,



1 une élection. Ce sont eux qui déterminent quelle  
2 somme ils iront puisée eux-mêmes directement dans  
3 les fonds publics pour faire une élection, ou pour  
4 se rembourser après.

5 On peut lire dans le Devoir du vingt (20)  
6 mai deux mille quatorze (2014), la citation  
7 suivante que je cite :

8 Les vieux partis et les élus eux-mêmes  
9 auront discrédité la politique en mettant  
10 le système électoral et les postes publics  
11 au service de leurs propres intérêts. Ils  
12 sont financés par les fonds publics, même  
13 quand bon nombre d'électeurs ne veulent  
14 plus les voir au pouvoir.

15 Fin de la citation. En un mot, il faut  
16 faire plus que conclure qu'il y a corruption en la  
17 demeure. Il faut faire plus que démontrer les  
18 lignes de fonctionnement de corruption. Il faut  
19 aller plus loin que pointer du doigt les acteurs de  
20 seconde ligne. Il faut au minimum faire porter la  
21 responsabilité du système sur ceux qui ont créé et  
22 entretiennent ce système.

23 Quoi faire? Commençons par ce qu'il ne faut  
24 pas faire. À mon sens, quand la Banque se fait  
25 voler, ce qu'il y a d'urgent, ce n'est pas

1 d'amender la Loi des banques; c'est d'arrêter les  
2 voleurs. De toute façon, à quoi ça servirait, de  
3 faire des recommandations en vue d'une nouvelle Loi  
4 ou des amendements à la Loi ou des modifications de  
5 règlements, alors que tout ça s'adresse à des gens  
6 qui font ces Lois et ces règlements et qui,  
7 manifestement, sont les premiers à les contourner.

8 Au fait, l'existence même de mon comité  
9 d'enquête tient au fait que, justement, que les  
10 partis ne respectent pas les lois qu'eux-mêmes  
11 adoptent. À quoi cela servirait d'en proposer une  
12 nouvelle? Donc, il faut faire quelque chose de  
13 plus. Quoi? Il faut commencer par prendre  
14 conscience que ce qui est fondamental à la banque  
15 du peuple, c'est le peuple. On sait depuis  
16 longtemps que le peuple porte un jugement fort  
17 sévère, à la fois sur les administrateurs de la  
18 Banque et sur la façon qu'ils se font élire. Les  
19 élections coûtent trop cher. On ne va pas se faire  
20 harceler à la télé, dans les journaux. On est  
21 tannés de voir des posters sur tous les poteaux. On  
22 ne veut pas que Radio-Canada décide tout seul qui  
23 va être invité au grand débat. On aimerait bien que  
24 les chefs disent des choses vraies, plutôt que nous  
25 forcer à assister à des luttes entre maisons de

1 communications spécialistes de fabrication d'image.

2 C'est rendu qu'on reconnaît partout le fait  
3 qu'il y a une crise de confiance du peuple face à  
4 ses institutions. Même que depuis vingt (20) ans,  
5 c'est un peu plate, burlesque, là, mais dans toutes  
6 les évaluations de métiers, le peuple classe ses  
7 élus en bas des vendeurs de chars usagés, et  
8 parfois en ex aequo avec les Hells Angels. On en  
9 rit parfois, on sourit. Mais ce n'est pas drôle  
10 « pantoute ». C'est sérieusement tragique.

11 Étonnement, le même message a été annoncé  
12 par un ancien membre du conseil d'administration  
13 lui-même et qui aspire aujourd'hui à devenir  
14 président du conseil. Figurez-vous qu'il a même été  
15 le grand responsable de la loi de la banque elle-  
16 même. On aurait pu penser qu'il l'aurait fait  
17 respecter. Voici une citation de monsieur, un  
18 certain monsieur Drainville.

19 Les Québécois ont perdu confiance  
20 envers leurs élus et leurs  
21 institutions démocratiques. Ce cynisme  
22 puise en grande partie sa source dans  
23 le sentiment qu'ont les citoyens  
24 d'être complètement écartés des  
25 décisions qui les touchent. Cette

1 impression généralisée vient du fait  
2 d'être sans voix face à l'imposante  
3 machine des partis. Il ne faut plus  
4 que le citoyen se retrouve seul face  
5 au système, seul face aux machines  
6 organisées des partis.

7 Fin de la citation. Et pour faire bonne mesure,  
8 monsieur Marc-Yvan Côté, un autre ancien ministre,  
9 puis on a peut-être oublié qu'il a été aussi  
10 ministre responsable de la réforme des institutions  
11 démocratiques. Ce monsieur-là est venu ajouter que  
12 les machines en question sont devenues des  
13 situations... les machines politiques sont devenues  
14 des monstres. Le minimum à la conclusion au moins  
15 minimale à laquelle il faut arriver, c'est, il ne  
16 faut pas laisser le citoyen seul face au monstre.

17 Si j'avais la chance un jour de croiser  
18 madame la présidente et mon conseil d'enquête  
19 fictif, je lui... si elle m'écoutait un petit peu,  
20 je lui ferais six conseils.

21 De dire premièrement, commencez par  
22 recommander qu'on redonne la propriété de la banque  
23 du peuple au peuple. Vous êtes en train d'examiner  
24 l'application d'une loi importante. Avez vos  
25 recommandations sur l'objectif central de la loi,

1 c'est-à-dire, je recite, la primauté absolue des  
2 électeurs. C'est ça l'essentiel.

3 Deuxième conseil. Pour faire ça, il faut  
4 absolument qu'avant tout le reste, vous  
5 recommandiez que la voix des citoyens soit  
6 entendue. C'est aux citoyens et non pas aux partis  
7 politiques à décider quels services ils veulent  
8 recevoir; combien on doit dépenser pour une  
9 élection; qu'est-ce qui doit être permis ou pas  
10 dans une élection. On ne l'a jamais fait cet  
11 exercice-là. Pourtant, ces jours-ci, c'est  
12 intéressant, remarquez que le président du Conseil  
13 du trésor dit souhaiter prendre le pouls de la  
14 population en général sur les services  
15 gouvernementaux. C'est intéressant. Il dit, je le  
16 cite :

17 La population est invitée à profiter  
18 d'un canal de transmission sans  
19 filtre.

20 Fin de la citation. Si on peut entendre les  
21 citoyens, sans filtre en plus, sur des questions  
22 administratives, Dieu sait si on devrait les  
23 entendre sur des questions plus fondamentales, sur  
24 l'administration de l'État dans son ensemble.

25 La troisième recommandation, c'est :

1           recommander que les partis politiques ne puissent  
2           même pas exister s'ils ne peuvent maintenir leur  
3           fonctionnement courant hors de la période  
4           électorale par les seules contributions de leurs  
5           électeurs. Si un parti politique est incapable de  
6           maintenir une vie courante normale, location de  
7           bureaux, organisation d'un secrétariat,  
8           communication avec ses membres, là, sans que cela  
9           soit fondé sur la contribution des électeurs, ce  
10          parti ne mérite pas d'exister. Et cela devrait  
11          tomber sur le sens que l'État n'a surtout pas à  
12          maintenir en vie un parti dont les électeurs ne  
13          veulent pas.

14                    Quatrièmement. Je recommanderais qu'on  
15           restaure le poste original de directeur général du  
16           financement des partis politiques, qui avait été  
17           créé en soixante-dix-sept (77). Il faudrait  
18           l'insérer dans une commission de représentation  
19           populaire, y inclure des représentants du grand  
20           public. La démonstration a été largement faite  
21           depuis près de quarante (40) ans que le directeur  
22           général des élections n'arrive pas à coordonner  
23           efficacement à lui tout seul les trois vastes  
24           champs de leur représentation politique, soit des  
25           élections, les finances publiques, la délimitation

1 de circonscriptions.

2 Je pense qu'il faut revenir à la solution  
3 qui était adoptée, qui avait été mise en place en  
4 soixante-dix-sept (77) par monsieur Burns à une  
5 direction à trois. J'appelle ça, moi, une  
6 commission, pour lui donner un nom, une commission  
7 de représentation populaire. Parce que je trouve  
8 que, pour y inclure le principe du départ de la  
9 primauté absolue des électeurs, il devrait y avoir  
10 des représentants du public.

11 Cinquièmement. Il faudrait recommander le  
12 transfert du contrôle du financement des élections  
13 à cette commission. La vieille politique, la  
14 vieille tradition politique nous a habitué à des  
15 dépenses excessives, à des inégalités flagrantes  
16 entre les partis, à une priorité donnée à la  
17 propagande sur l'information.

18 La commission ou une commission peut  
19 remettre le bateau à flot à moindre coût, mais en  
20 respectant le principe de l'égalité entre les  
21 partis qui devrait être la condition préalable  
22 incontournable pour toute élection. Il suffit de  
23 bien définir dans la loi la notion de parti  
24 reconnu. Quand on aura fait ça, on aura établi le  
25 cadre qu'il faut pour tenir des élections axées sur

1 l'égalité qu'exige la démocratie.

2 Je vous signale en passant, ça m'a fait un  
3 peu sourire, mais il y a un parti politique  
4 actuellement qui est dans le processus de choisir  
5 son chef et qui nous a donné des indications sur  
6 c'est quoi un parti sérieux. Un parti sérieux, là,  
7 ça oblige quelqu'un à aller chercher deux mille  
8 (2000) signatures mais dans au moins neuf régions,  
9 représentant au moins cinquante (50)  
10 circonscriptions différentes.

11 Alors, c'est possible de définir un parti  
12 politique reconnu d'un parti qui est sujet à des  
13 critères (sic). Il y en a peut-être d'autres, là,  
14 mais c'est possible.

15 Sixièmement et dernière recommandation, je  
16 pense. Je recommanderais qu'on... qu'on crée un  
17 fonds démocratique qui permet à toute personne  
18 individuelle ou morale, électrice ou non, de  
19 contribuer sans plafond au budget de l'opération  
20 électorale dirigée par la Commission.

21 Il s'agit évidemment pas d'une méthode de  
22 financement, de la compétition partisane, des  
23 contributions aux partis, il s'agit de contribuer  
24 à... c'est une bonne idée, faire contribuer les  
25 personnes morales, personnes ou compagnies,



1 syndicat ou compagnies, au processus démocratique  
2 lui-même. Ce qui pourrait, notamment, diminuer le  
3 coût de l'élection générale.

4 Je vous signale que, cette disposition-là,  
5 elle était déjà dans le projet de loi de départ,  
6 là, et éliminée pour des questions que je vous...  
7 des considérations que je pourrai vous raconter  
8 tout à l'heure, qui relève un peu de la petite  
9 histoire.

10 Un dernier tuyau pour mon comité d'enquête  
11 toujours fictif. On a assez entendu des méchants et  
12 des méchancetés, le temps est venu d'entendre les  
13 bons, on pourrait-tu entendre les bons? Demander  
14 une extension de votre mandat, demander que votre  
15 mandat soit désormais d'entendre les actionnaires  
16 de la banque, les citoyens. Vous avez déjà une cote  
17 d'écoute admirable, vous allez établir des records.  
18 Si vous me croyez pas, parlez-en à Claude Béland.  
19 Monsieur Béland, en deux mille deux (2002), deux  
20 mille trois (2003), a parcouru le Québec pour  
21 présider à la plus vaste consultation populaire de  
22 notre histoire, en quatre cents (400) ans, sur la  
23 qualité de la démocratie.

24 Il vous dira... j'ai dîné avec lui hier, il  
25 vous dira que le peuple attend... le peuple sait,

1 fort précisément, ce qu'il veut. Le peuple attend  
2 l'occasion de dire ce qu'il pense. Le peuple attend  
3 de dire aux partis politiques ce qu'il pense. Ce  
4 qu'il lui manque, au peuple, c'est le cadre pour le  
5 dire. On vit ça; moi, ça fait cinquante (50) ans  
6 que j'entends la même affaire, la même  
7 récrimination contre les partis politiques. Ce  
8 qu'il manque c'est pas une opinion, c'est la  
9 possibilité d'exprimer une opinion.

10 Ni les partis traditionnels ni les médias,  
11 qui sont de connivence, comme on sait, depuis  
12 toujours avec les partis politiques traditionnels,  
13 n'offrent aux citoyens la possibilité d'être  
14 entendus.

15 Votre... pas vous, mon comité a une  
16 excellente occasion de devenir le cadre idéal pour  
17 entendre le peuple.

18 En conclusion, oui, la corruption, elle  
19 continuera aussi longtemps que les corrupteurs  
20 auront les coudées franches. Elles cesseront  
21 d'avoir les coudées franches le jour où ils seront  
22 soumis à leurs commettants. Un auteur britannique a  
23 écrit, fort justement, et je cite, en anglais, une  
24 citation extrêmement pertinente pour tout  
25 l'ensemble de notre système :

1                   British government is party politics  
2           Nous vivons dans un système d'usurpation du pouvoir  
3           populaire par les partis politiques. Le plus  
4           fondamental, le plus urgent, le plus nécessaire  
5           c'est pas de réaménager les finances des partis,  
6           c'est de remettre le contrôle des partis entre les  
7           mains des électeurs.

8                   En un mot, pour reprendre le titre de mon  
9           mémoire, c'est de mettre les citoyens au coeur de  
10          la démocratie. Merci.

11                   (10:24:51)

12                   LA PRÉSIDENTE :

13           Q. **[20]** Alors, merci, Monsieur Larocque. Une seule  
14           remarque avant de débiter. Nous n'avons pas le  
15           mandat d'étudier le financement des partis  
16           politiques dans son sens large, mais uniquement en  
17           lien avec l'octroi des contrats publics, en autant  
18           qu'il y a un lien avec la construction.

19           R. Je peux faire un commentaire sur ça ou... non?  
20           C'était pas une question.

21                   M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22           Q. **[21]** Vous pouvez répondre, si vous voulez.

23           R. Oui. Ça, je le comprends, ça c'est une vision juste  
24           et juridique et administrative. Mais moi, parmi des  
25           milliers d'autres, on vous regarde aller à la TV,

1 là. Alors, j'ai pas appris comment faire de  
2 l'asphalte, moi, beaucoup, beaucoup, là, j'ai rien  
3 appris sur la construction. C'est pas ce que je  
4 cherche à savoir non plus. J'ai appris beaucoup sur  
5 la vie publique, sur le rôle des partis politiques.  
6 C'est le fait qu'eux contournent la loi, laquelle  
7 loi qu'ils contournent, là, je sais que, vous, vous  
8 n'examinez pas la loi. Seulement, quand on examine  
9 les partis à qui on peut reprocher de contourner la  
10 loi. La loi devient importante.

11 Vous êtes une grande figure publique au  
12 Québec, vous savez ça? Là, ce n'est plus mon comité  
13 fictif, je parle à madame la présidente. Vous êtes  
14 un élément important, central, à la vie pol... à la  
15 qualité de la démocratie ici. Vous parlez  
16 directement au peuple, plus ou moins directement,  
17 mais en tout cas, le peuple, il vous écoute. Il y  
18 en a un dialogue qui va bien au-delà de la  
19 construction, je vais vous dire une affaire. C'est  
20 pas la construction qui nous intéresse, c'est la  
21 validité de notre démocratie qui nous intéresse.  
22 Vous êtes des acteurs, même si votre mandat dit...  
23 est écrit de façon plus limitée.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. [22] Bon, écoutez, c'est la journée où je dois

1           déclarer mes conflits d'intérêts; effectivement,  
2           vous m'avez enseigné il y a quelques années, quand  
3           j'étais à Québec. Je viens sur une de vos  
4           recommandations où vous parlez de mon fameux fonds  
5           démocratique.

6           R. Oui.

7           Q. **[23]** ... un fonds démocratique où vous invitez les  
8           personnes morales à contribuer...

9           R. Oui.

10          Q. **[24]** ... afin, effectivement, d'essayer de réduire  
11          le coût des élections. Vous pensez pas que,  
12          justement, dans les liens avec un contrat, que les  
13          partis politiques voulant augmenter ce fonds  
14          démocratique puissent peut-être faire indirectement  
15          des approches auprès de compagnies pour qu'elles  
16          contribuent au fonds démocratique et peut-être en  
17          échange de contrats, si un jour ils prenaient  
18          pouvoir? Comment vous voyez ça?

19          R. Euh...

20          Q. **[25]** Parce que vous dites que c'est le DGE qui va  
21          faire peut-être des représentations auprès de ces  
22          gens-là pour avoir des fonds. Mais vous pensez pas  
23          que c'est pas plutôt les partis politiques qui vont  
24          peut-être faire des représentations auprès de  
25          compagnies...

1 R. J'ai pas...

2 Q. **[26]** ... en disant : « Possiblement, si un jour on  
3 prend le pouvoir, on pourra vous récompenser? »  
4 Comment...

5 R. C'est possible, mais il faut bien qu'on se  
6 comprenne au début. C'est d'un fonds qui appartient  
7 à la Commission et non pas aux partis politiques.  
8 Ça finance pas les partis d'aucune espèce de façon.  
9 Les partis auront aucun...

10 Q. **[27]** Ça va leur donner de l'argent pour leurs  
11 dépenses électorales.

12 R. Bien, pas directement. Je veux dire...

13 Q. **[28]** Non, pas directement; ça va pas dans leurs  
14 coffres, mais sauf que ça va leur permettre de  
15 pouvoir, entre guillemets, d'avoir une élection à  
16 plus grands coûts...

17 R. Mais...

18 Q. **[29]** ... parce que ce fonds-là va servir à payer  
19 les dépenses pour les élections.

20 R. Le but de ça... monsieur Lévesque, il cherchait au  
21 début, non seulement à appuyer le financement des  
22 partis politiques sur les financements populaires,  
23 il cherchait à sortir le financement de l'État.  
24 L'État n'a pas à financer les partis politiques. Le  
25 but du fonds, c'était d'avoir quelqu'un d'autre que

1 les partis qui contrôle, mais qu'ils puissent  
2 recevoir... L'idée de contribuer au processus  
3 démocratique, c'est une bonne idée. Que la CSN...  
4 on va prendre un exemple, la CSN contribue  
5 généreusement, est-ce que ça permet au PQ de  
6 s'imaginer que la CSN peut avoir, dans le  
7 gouvernement du PQ, un avantage possiblement. Mais  
8 ça, le fonds qui était entrevu par monsieur  
9 Lévesque dans le temps, il était large. Il y a même  
10 des choses que, moi, j'aurais même pas pensé. Ils  
11 parlaient d'héritage. Tu sais, il y a des gens qui  
12 immigrerent au Québec et au Canada, dans un  
13 nouveau... pour des raisons de démocratie, qui  
14 meurent, puis qui ont un million (1 M), plein le  
15 ventre, un million (1 M) à laisser. Puis ils sont  
16 venus ici pour la démocratie. Pourquoi il le  
17 laisserait pas à quelque part? Pourquoi le  
18 directeur général de la Commission fait pas une  
19 campagne ouverte pour dire... tu sais, si la Banque  
20 Royale donne cent mille (100 000), bien, que la  
21 Banque de Montréal donne cent mille (100 000), puis  
22 la CSN puis la FTQ... que tout le monde embarque  
23 là-dedans.

24 Je vois pas le lien... la Commission  
25 contrôle ce fonds-là, ça sert strictement pour fins

1           électorales, pour l'ensemble des opérations  
2           électorales, pas pour un parti politique plus que  
3           d'autres, surtout s'il y a un cadre d'égalité entre  
4           les partis. Je veux dire, au mieux, le retour de  
5           partis, il va également entre les partis.

6        Q. [30] On a illustré assez souvent dans la Commission  
7           le phénomène des prête-noms et puis à quel point  
8           c'était répandu, ce phénomène des prête-noms. Vous  
9           laissez sous-entendre un peu que le Directeur  
10          général des élections - et je prends un peu une  
11          phrase que vous dites - a une promiscuité malsaine  
12          entre la volonté des deux grands partis politiques  
13          et le Directeur général des élections.

14                 Pensez-vous que pendant un certain nombre  
15                 d'années, ce financement par certains... par les  
16                 prête-noms, c'est un phénomène qui était vraiment  
17                 connu de tout le monde dans le milieu, c'est-à-dire  
18                 autant le Directeur général des élections que les  
19                 principaux partis politiques? Comment vous le  
20                 voyez?

21        R. Que vous... Oui, si on parle de promiscuité, le  
22           degré de corruption que ça a entraîné, ça, c'est  
23           peut-être plus progressif, parce que ça a pris plus  
24           de temps à se développer mais, je veux dire, si j'y  
25           vais brutalement, sans beaucoup de nuances, c'est



1 bien connu à Québec. Je veux dire, s'il y a  
2 quelqu'un qui est pas dangereux, c'est bien le  
3 Directeur général des élections. Je veux dire, il  
4 rencontre les gens des partis politiques, je veux  
5 dire, les machines des partis politiques, les  
6 organisateurs, plus souvent que les chefs,  
7 d'ailleurs. Puis, il y a un comité consultatif du  
8 directeur des élections.

9 Q. **[31]** Oui. Oui.

10 R. Il consulte les partis. Moi, j'y suis allé à  
11 répétition, moi. Consulte pas les partis; les  
12 partis lui disent quoi penser. C'est ouvert. Il y a  
13 une réunion, puis les gens disent... les partis se  
14 parlent entre eux autres puis disent on devrait...  
15 Si je vous donne un exemple; moi, au début,  
16 première année, là, que je suis allé là en soixante  
17 et seize (76), début soixante et dix-sept (77), on  
18 voulait changer la, la, on avait des problèmes  
19 avec le bulletin de vote, le X, là. On voulait  
20 présenter le bulletin belge qu'on a aujourd'hui.  
21 Puis c'est rare qu'on efface, là. Mais ça a pris au  
22 moins dix ans. Les partis politiques avaient assez  
23 peur de perdre de vue dans ces bulletins qu'ils  
24 contrôlaient, puis ils disaient au Directeur :  
25 « Touche pas au bulletin de vote. ».

1                   Tellement, bien je pense qu'il l'a raconté  
2                   là-dedans. C'est un cas particulier, mais je veux  
3                   dire... La dernière fois que je suis allé, c'était-  
4                   tu accompagné de Mario Dumont? C'était la première  
5                   fois qu'il allait là. Monsieur Dumont était chef de  
6                   l'ADQ, là. Fait qu'il a été scandalisé. Il n'en  
7                   revenait pas. Puis il l'a dit : « Jamais je ne  
8                   remettrai les pieds dans ce comité, à moins qu'il  
9                   siège devant les tribunes de la presse. ». Parce  
10                  qu'il siège à huis-clos. C'est au bas mot, au  
11                  minimum des minimums, que le directeur discute  
12                  d'élection à porte ouverte devant le monde.  
13                  Pourquoi le huis-clos?

14                  Je pourrais vous en parler longtemps,  
15                  longtemps, là. Moi, j'ai eu rencontres personnelles  
16                  avec des directeurs qui venaient me dire, je vais  
17                  vous donner un exemple rapide. Dès le début, en  
18                  soixante et dix-sept (77), on avait prévu dans la  
19                  nouvelle Loi électorale que les scrutateurs, les  
20                  greffiers, seraient nommés par le parti qui a fini  
21                  premier et deuxième à l'élection précédente, alors  
22                  que l'ancienne Loi disait par le gouvernement et  
23                  l'opposition.

24                  Alors, le Directeur Général, là, il  
25                  m'appelle, il m'invite dans un club chic privé de

1 Québec, un petit dîner en tête-à-tête à deux, puis  
2 il me dit : « Te rends-tu compte de ce que tu fais,  
3 là? Parce que ton parti, là, le PQ, là, il n'est  
4 pas premier, deuxième partout. Vous êtes en train  
5 de flamber la possibilité de contrôle des élections  
6 localement, là. ». Moi je suis pris pour lui dire :  
7 « On le sait, là. On est au courant, quand qu'on  
8 n'a pas fini premier, deuxième partout. ». Mais, tu  
9 sais, le gouvernement juge que c'est plus éthique  
10 le premier et le deuxième, que l'opposition puis le  
11 gouvernement, là, tandis que ce n'est pas une  
12 prérogative du gouvernement ou de l'opposition;  
13 c'est la prérogative de celui qui est premier ou  
14 celui qui finit deuxième. Bien il a fallu, tu sais,  
15 jouer aux bonnes soeurs avec des Directeurs des  
16 Élections. Puis il voulait nous aider, là. Puis ça,  
17 c'était un cas, hein? Il y en a en masse. Moi, j'ai  
18 passé ma vie là-dedans. C'est la timidité.

19 J'en ai parlé dans le mémoire, si vous  
20 voulez la comparaison rapidement avec Ottawa. C'est  
21 un peu spécial, à Ottawa. Le Directeur Général des  
22 Élections, je vais vous dire une affaire, il met  
23 ses culottes, hein?

24 Q. [32] Donc ce que vous...

25 R. Il joue fort. Il y a des recommandations Harel.

1           Puis, bien, le dernier cas qu'on a vu il y a deux  
2           ans, là, envoyer la Gendarmerie Royale dans les  
3           bureaux du parti au gouvernement, là. Je veux dire,  
4           vous n'êtes pas à la veille de voir ça à Québec, je  
5           vais vous dire une affaire, pour des siècles et des  
6           siècles, là.

7           Q. **[33]** Ce que vous dites, dans le fond, il y a trop  
8           de promiscuité entre le Directeur Général des  
9           Élections...

10          R. Oui.

11          Q. **[34]** ...et les partis politiques?

12          R. Oui.

13          Q. **[35]** Et le Comité consultatif, ce n'est pas tant un  
14          comité consultatif qu'un comité décisionnel où les  
15          partis politiques décident ce que le Directeur  
16          Général des Élections...

17          R. Absolument.

18          Q. **[36]** ...devrait faire.

19          R. Absolument.

20          Q. **[37]** C'est votre prétention. Au début, justement,  
21          en mille neuf cent soixante et dix-sept (77), il y  
22          avait le Directeur du financement qui était  
23          différent du Directeur Général des Élections. Puis  
24          quelques années après, pour des raisons - qu'on a  
25          entendues ici à la Commission - budgétaires, on a

1 un peu fusionné tout ceci.

2 Est-ce que vous pensez que l'idée de  
3 scinder l'activité financement, la réflexion  
4 financement, du Directeur Général des Élections,  
5 pourrait, dans les faits, justement, rendre plus  
6 objectif la notion de financement, puis éviter le  
7 lien possible qu'on pourrait faire avec un contrat,  
8 tel contrat. Que quelqu'un qui s'occuperait du  
9 financement, qui aurait une certaine marge de  
10 manoeuvre, peu importe, en dehors, je dirais, d'un  
11 diktat des partis politiques, pourrait être un peu  
12 plus indépendant que le Directeur Général des  
13 Élections. Qu'est-ce que vous en pensez?

14 R. Moi, je pense sérieusement qu'on ne peut pas être  
15 sûr de la personnalité qu'elle a, là. Mais c'était  
16 le but. Je pense sérieusement. Ça a été difficile,  
17 trente-sept (37) ans après, si on avait gardé le  
18 Directeur du Financement, le Directeur du  
19 Financement, financement, financement, qu'il vienne  
20 nous voir puis dire : « Hey, je n'ai contrôlé  
21 rien. ». Il aurait eu l'air de... Alors que le  
22 Directeur Général des Élections de dire : « Vous  
23 savez, il y a une grosse job à faire. C'est  
24 difficile, là. C'est difficile de parler aux partis  
25 politiques sur comment organiser une élection puis

1 en même temps, je te watche, hein, sur tes  
2 finances, là. Je suis en train de regarder ton  
3 budget, là. ». C'est des rôles un peu  
4 contradictoires. Ça mine la relation, la bonne  
5 relation. Moi, je gagerais quatre-vingt-dix-neuf  
6 (99) sur cent (100), qu'un bon Directeur Général du  
7 Financement, là, ferait un meilleur job.

8 Q. **[38]** Ce qui veut dire que le Directeur Général de  
9 Financement, pour vous, le dossier d'enquête et  
10 d'assurer le respect des règles, ça va avec le  
11 Directeur du Financement?

12 R. Oui.

13 Q. **[39]** Ça ne reste pas du côté du Directeur Général  
14 des Élections.

15 R. Ah. Non. Non. Pas besoin de ça. Puis je l'ai dit  
16 rapidement dans, parce que j'ai voulu prendre le  
17 temps de vérifier, là, mais j'ai vérifié. Dans la  
18 Loi, en soixante et dix-sept (77), au moment où il  
19 y avait le Directeur Général du Financement, il  
20 avait les mêmes pouvoirs que vous avez comme  
21 Commission d'enquête. Vous avez des pouvoirs  
22 sérieux, hein, je veux dire. Ça fait longtemps  
23 qu'il les a. Mais il y n'y a plus de Directeur du  
24 Financement; ils ont été transférés quand on a  
25 amalgamé la Loi sous la direction d'un seul

1 directeur, on a amené ça sous lui. Puis comme on le  
2 sait, bien, il n'y a jamais eu de vraie lutte, en  
3 tout cas, contre l'érosion de la loi.

4 Q. [40] Dans le fond, le lien qu'on a avec la  
5 Commission, c'est l'histoire d'obtention possible  
6 de contrats pour du financement. Ça, c'est clair  
7 que c'est ce qu'on essaie d'éliminer. Puis le  
8 financement vient des besoins financiers. On veut  
9 du financement si on a des besoins financiers.

10 Vous suggérez dans votre mémoire dans le  
11 fond de revenir un peu, vous parlez de distribuer  
12 de l'espace temps médiatique. Dans les faits qu'on  
13 pourrait donner du temps d'antenne essentiellement,  
14 du temps médiatique aux partis politiques, pour  
15 réduire leurs besoins financiers.

16 Dans le contexte aujourd'hui où, dans le  
17 fond, les technologies puis les chaînes  
18 d'informations en continu donnent constamment des  
19 nouvelles. Que ce soit une campagne électorale, les  
20 chefs des partis politiques sont suivis  
21 constamment. Puis dans le fond, on les voit aux  
22 nouvelles à midi, à six heures (6 h), à dix heures  
23 (10 h), ça, à chaque jour.

24 Est-ce que c'est encore nécessaire  
25 l'histoire de donner du temps d'antenne, du temps

1 médiatique alors qu'ils sont déjà surexposés?

2 Qu'est-ce que vous en pensez?

3 R. Vous avez bien raison, ils sont surexposés. Mais,  
4 ça, c'est déplacé un petit peu le problème. Les  
5 partis politiques, vous voulez plus de propagande  
6 que d'informations. Je ne suis pas sûr que les  
7 médias vous offrent de l'information pure et dure  
8 non plus, hein. On est peut-être un peu moins  
9 biaisé. Il y a des trucs d'enquête, et autres. Mais  
10 ce n'est pas... Moi, ce que je vois...

11 Je vous donne un exemple vite. Monsieur  
12 Béland est à L'Île-du-Prince-Édouard, ce n'est pas  
13 grand-chose, vous allez me dire, ça ne s'applique  
14 pas. Mais monsieur Béland est à l'Île-du-Prince-  
15 Édouard l'an passé ou il y a deux ans, puis il y  
16 avait une élection, il ne savait pas, puis il  
17 rencontre le directeur des élections, puis il a  
18 dit : « Comment ça se fait qu'il n'y a pas de  
19 posters sur les poteaux? » « Bien, il n'y en aura  
20 pas de posters. Ça vous dérange-tu? C'est moi qui  
21 décide ça. » « Avez-vous un débat des chefs? »  
22 « Oui, il y a un débat des chefs. C'est moi qui  
23 décide qui y va puis c'est moi qui fixe les normes.  
24 Il ne va pas se lancer des slogans. Ils sont là  
25 pour le contenu. Je vais y voir, moi, au contenu. »



1 C'est tout petit. Mais il s'occupe de ses affaires.

2 Les partis politiques, ils disent toujours,  
3 quatre-vingt (80 %) à quatre-vingt-cinq pour cent  
4 (85 %) de leurs dépenses, c'est les médias. Moi, ce  
5 que je visais dans ma recommandation, c'est de  
6 diminuer, je ne pense pas qu'on a besoin de tout  
7 ça, on n'a même pas besoin d'autobus.

8 Quand je vois les chefs d'autobus embarquer  
9 trente (30), quarante (40) journalistes pour un  
10 mois et demi, puis on fait une tournée, les dry  
11 martini sont compris, le dîner avec, le communiqué  
12 de presse est fait d'avance, fatiguez-vous pas,  
13 voici ce que pense le chef.

14 T'sais, les médias ont une relation  
15 incestueuse, j'ose, j'utilise le mot, avec les  
16 partis politiques. Vous n'avez pas une information.  
17 Il n'y a personne qui pense... Surtout vous,  
18 Monsieur Lachance, vous le savez, sur le plan  
19 financier notamment, il n'y a pas un chat au Québec  
20 qui a le début du quart d'une conviction à faire  
21 des campagnes électorales qui a entendu la vérité,  
22 ou qui sait c'est quoi l'état des finances. On est-  
23 tu en ruines ou on est en total progrès? Puis le  
24 prochain qui vient, je veux dire, tout ce qu'il a  
25 dit dans la campagne ..., c'est zéro. Parce que la

1 première chose qu'il va dire, c'est : on n'a pas  
2 laissé les finances qu'on a dit. Tout le monde sait  
3 que c'est une farce, là. Il faut que ça arrête.  
4 C'est une farce. Comment on fait pour contrôler la  
5 quantité et la qualité du contenu?

6 Q. **[41]** Dernière question de ma part. Vous avez  
7 suggéré dans les faits que les contributions  
8 politiques servent maintenant à couvrir les  
9 dépenses de la vie interne des partis.

10 R. Hum.

11 Q. **[42]** Dans le contexte de deux mille quatorze (2014)  
12 où on a vu plusieurs statistiques ou on le voit, on  
13 l'a vu à l'écran très souvent où les contributions  
14 politiques ont littéralement fondu à partir de deux  
15 mille neuf (2009)...

16 R. Bien oui, bien sûr.

17 Q. **[43]** ... deux mille dix (2010), il n'y a personne  
18 qui en donne. Pensez-vous que c'est possible qu'on  
19 puisse financer la vie interne des partis par des  
20 contributions politiques dans un contexte de deux  
21 mille quatorze (2014) où il n'y a plus grand monde  
22 qui en donne en tout cas?

23 R. C'est sûr...

24 Q. **[44]** Ils vont vivre maigres de toute évidence si on  
25 regarde ça.

1 R. Je vous comprends. Puis c'est sûr que les gens ont  
2 arrêté de donner du financement populaire parce que  
3 c'était un cercle vicieux, parce qu'ils n'ont pas  
4 confiance dans les partis. Il a été un temps, hein,  
5 il a été un temps, prenez un exemple rapide, là,  
6 même les joueurs politiques, on est loin de René  
7 Lévesque et Pierre-Elliott Trudeau. On est dans des  
8 ligues sérieusement plus petites. On est dans le  
9 pee-wee. Puis les débats aussi. Le monde a reculé.  
10 Plus on apprend, notamment par vous, plus on  
11 apprend que tout ça, là, la corruption demeure.  
12 Savez-vous, c'est tentant de sortir son  
13 portefeuille puis dire « tiens, on va vous financer  
14 pareil »! Pourquoi on vous financerait si vos  
15 invités, ici, viennent dire qu'on le fait parce  
16 qu'on n'a pas le choix. Ce n'est pas tentant.

17 C'est pour ça qu'il ne faut pas juste  
18 intervenir dans les règles de financement. C'est  
19 pour ça qu'il faut mettre les partis sous le  
20 contrôle des électeurs. Si on ne fait pas ça, ce  
21 n'est même pas le gouvernement, hein, je suis  
22 méchant, c'est le législateur qui contourne la loi.  
23 On peut bien changer la loi. Le « move » il est  
24 très gros, c'est la démocratie. En démocratie,  
25 c'est le contrôle populaire; la plus grande

1           sagesse, la plus grande intelligence, la plus  
2           grande efficacité reposent dans le fait que les  
3           gens contrôlent eux-mêmes. Quand ils ont le  
4           sentiment de contrôler, comme ils l'avaient en  
5           soixante-seize (76), en quatre-vingt (80), pendant  
6           un certain bout de temps, là, ils finançaient, ils  
7           finançaient largement.

8                        Je me souviens que le Parti libéral en  
9           soixante-seize (76) quand le PQ est passé en  
10          soixante-dix-sept (77), la loi, il y avait des gens  
11          furieux parce qu'ils disaient « nous autres, on est  
12          financé par les compagnies, là, puis vous nous  
13          écoeurez, vous nous obligez à aller cogner aux  
14          portes pour se faire financer. Vous voulez nous  
15          tuer. » Mais, un an après, ils sont revenus en  
16          disant... ils se pétaient les bretelles en disant  
17          « on est capable de faire... c'est pas si grave  
18          faire du financement populaire. On va chercher des  
19          dix piastres (10 \$) puis des vingt piastres  
20          (20 \$). » Puis tout le monde était fier de ça.

21                       T'sais, il faut pas dire... il faut pas  
22          admettre un échec parce que les partis politiques  
23          respectent pas la loi, on va donc réadapter tout  
24          ça, là, à leur petit niveau, à défaut de le ramener  
25          à l'essentiel.

1                   Ça, c'est comme dire que les gens  
2                   contrôlent pas le... tout le monde contourne la Loi  
3                   du... du revenu et peut-être qu'on devrait diminuer  
4                   la Loi du revenu puis être moins exigeant parce  
5                   qu'il y a plus personne qui veut payer des impôts.  
6                   C'est pas un bon raisonnement, là. Ça peut être un  
7                   raisonnement efficace, c'est sûr, mais ça découle  
8                   d'une... d'une réflexion fautive. Il y a pas de  
9                   financement populaire parce qu'il y a pas de  
10                  confiance du public dans les partis.

11                Me SIMON TREMBLAY :

12                Q. **[45]** Monsieur Larocque, si je peux... Juste une  
13                petite question. Vous venez de parler du  
14                financement des entreprises, de certaines  
15                personnes, il y a eu des allégations en ce sens-là  
16                qu'il y avait des pratiques de prête-noms, donc  
17                dans le fond, indirectement on faisait du  
18                financement d'entreprise, c'est des allégations,  
19                j'en suis, là. Mais, qu'est-ce que vous pensez,  
20                vous, de la possibilité que les entreprises peuvent  
21                faire du financement politique?

22                R. Directement les partis, là?

23                Q. **[46]** Non, l'entreprise. Moi, j'ai l'entreprise  
24                Québec inc...

25                R. Oui. Non, c'est juste qu'ils peuvent...

1 Q. **[47]** ... puis je finance...

2 R. ... contribuer à un parti politique.

3 Q. **[48]** Oui.

4 R. Bien, je veux dire, je suis profondément opposé.

5 C'est le contraire de la loi du départ, je veux  
6 dire...

7 Q. **[49]** Non, mais si on enlève la loi, là, parce que  
8 dans un contexte de recommandations et de  
9 suggestions,...

10 R. Ah! Bien...

11 Q. **[50]** ... il peut y avoir des réformes qui sont  
12 proposées. Qu'est-ce que vous... On voudrait  
13 entendre votre opinion sur la possibilité que les  
14 entreprises...

15 R. Je peux pas prendre...

16 Q. **[51]** ... peuvent... puissent financer?

17 R. Pour la même raison, là, c'est pas  
18 nécessairement... Cette loi-là a été créée,  
19 (inaudible) la demande, comme un modèle mondial.  
20 Bon. On dit « Ah! » Pourquoi? Pour une seule  
21 raison, pas parce qu'il y avait un bon contrôle ou  
22 je sais pas quoi, de régie interne, parce qu'elle  
23 remettait les partis politiques sous le contrôle  
24 exclusif des électeurs.

25 Q. **[52]** Sur le financement exclusif des...

1 R. Les électeurs sont des propriétaires des partis. La  
2 Chambre des commerces est pas propriétaire des  
3 partis puis la CSN non plus. Des fois, on en doute,  
4 hein, mais normalement ils devraient pas. Ça  
5 appartient au monde ça, les partis politiques.

6 Q. [53] Parfait. C'est la seule petite question que  
7 j'avais. Merci. Merci beaucoup.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [54] Alors, écoutez, merci infiniment, Monsieur  
10 Larocque. Vos propos furent des plus intéressants.

11 R. Merci.

12 Q. [55] Merci infiniment.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 C'est le moment de la pause, donc on reprendra...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 ... à onze heures vingt (11 h 20) avec le prochain  
19 intervenant.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Merci.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 (11:20:42)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bonjour, Madame.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le  
6 Commissaire, donc d'ici l'heure du lunch, nous  
7 avons deux présentations, donc pour commencer  
8 madame Sylvie Dolbec, la présidente de l'Alliance  
9 des professionnels et professionnelles de la Ville  
10 de Québec est devant vous et elle sera suivie par  
11 Marc-Antoine Dilhac et monsieur Christian Nadeau,  
12 effectivement. Donc, Madame la Greffière, si vous  
13 pouvez assermenter madame Dolbec, s'il vous plaît.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Si vous voulez vous lever debout pour être  
16 assermentée, s'il vous plaît.

17

18

19



1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-septième  
2 (17e) jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 SYLVIE DOLBEC, assistante-greffière de  
7 l'arrondissement à Charlesbourg et présidente de  
8 l'ALLPPVQ

9

10 LAQUELLE affirme solennellement ce qui suit :

11

12 PRÉSENTATION

13

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour, Madame.

16 Mme SYLVIE DOLBEC :

17 R. Bonjour.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 On vous écoute.

20 R. Donc, l'Alliance remercie la Commission d'enquête  
21 pour l'avoir invitée à déposer et maintenant  
22 présenter ses commentaires.

23 Donc, l'Alliance représente cinq cent dix-  
24 sept (517) membres travaillant dans des sphères  
25 d'activités requérant un diplôme universitaire. Nos

1 membres oeuvrent dans des domaines aussi variés que  
2 l'agronomie, l'administration, la biochimie, les  
3 communications, le droit, l'évaluation, le génie,  
4 la chimie, les archives, l'architecture,  
5 l'urbanisme, l'archéologie, l'histoire, l'économie,  
6 l'informatique, la géomatique, la culture,  
7 l'environnement, les loisirs et le tourisme.

8 L'Alliance est également membre du Conseil  
9 québécois des syndicats professionnels qui  
10 regroupent, sur une base volontaire, dix (10) des  
11 syndicats et associations de personnes salariées  
12 professionnelles.

13 Selon les données du répertoire deux mille  
14 treize (2013) des municipalités du ministère des  
15 Affaires municipales et de l'Occupation du  
16 territoire, mille cent trente-quatre (1134)  
17 municipalités locales occupent le vaste territoire  
18 de notre belle province. Une municipalité locale  
19 est formée d'un territoire et des habitants et  
20 contribuables de celle-ci, est dirigée par un  
21 conseil composé d'un maire et de conseillers tous  
22 élus parmi la population du territoire. Le conseil  
23 est soutenu par son administration municipale.

24 Mais, qu'ont en commun les municipalités?  
25 Un nombre variable d'élus et d'employés qui peut

1           varier de un à vingt-huit mille (28 000) qui sont  
2           encadrés par une quarantaine de lois et de  
3           règlements provinciaux ayant les mêmes compétences  
4           et pouvoirs notamment en matière d'appel d'offres,  
5           d'adjudication de contrat, d'acquisition, de vente,  
6           de location, d'octroi de subvention, d'application  
7           du Code d'éthique et de déontologie pour les élus  
8           et du Code d'éthique et de déontologie pour les  
9           employés, et ce, quelle que soit la taille de  
10          l'organisation.

11                        Ces deux codes d'éthique, protègent-ils  
12          l'employé municipal de représailles suite à des  
13          divulgations de corruption ou d'actes  
14          répréhensibles malgré que certaines municipalités  
15          aient mis à la disposition de leur personnel une  
16          ligne téléphonique de signalement gérée par leur  
17          vérificateur général comme à Québec?

18                        Le divulgateur-dénonciateur, risque-t-il  
19          d'être confronté soudainement à des évaluations de  
20          rendement négatives, à des moyens de pression, de  
21          l'intimidation, à une fin de carrière impromptue,  
22          et ce, quelle que soit la taille de l'organisation  
23          municipale?

24                        L'isolement de l'employé, parfois le seul  
25          travaillant dans une petite municipalité,

1 s'apparente à celui de l'employé travaillant dans  
2 une petite section de son unité administrative  
3 d'une municipalité de cinq mille (5000), dix mille  
4 (10 000) ou vingt-huit mille (28 000) employés.  
5 Dans tous les cas, l'isolement d'un employé, le  
6 place-t-il dans une situation délicate, en ce sens  
7 où il pourrait facilement être identifiable, le cas  
8 échéant, d'une dénonciation?

9 Depuis au moins cent (100) ans, les  
10 commissions d'enquête se succèdent et, malgré leurs  
11 observations et recommandations, le mal se répète.  
12 Peut-on vraiment contrer efficacement, ce cercle  
13 vicié qu'est la corruption ou au cours des cent  
14 (100) prochaines années, continuer d'entendre tout  
15 candidement que cela faisait partie de la culture  
16 et des pratiques qui auront alors cours? La  
17 dénonciation demeure une solution préventive,  
18 efficace à la condition de protéger sa source.

19 Donc, les suggestions de notre syndicat,  
20 l'Alliance des professionnels.

21 De rendre accessible à tous les employés  
22 municipaux et aux citoyens une ligne téléphonique  
23 unique gérée par un commissaire provincial neutre  
24 pour l'ensemble de la province;

25 De mettre en place des dispositions

1 permettant de décourager les fausses allégations;

2 Donner aux commissaires les pouvoirs d'un  
3 juge, à savoir le pouvoir d'enquête en profondeur  
4 tout en débordant du secteur public, c'est-à-dire  
5 le secteur privé, dans des délais permettant de  
6 bien oeuvrer, prévenir, décider et sanctionner;

7 D'instaurer un mécanisme favorisant un  
8 renversement du fardeau de la preuve dans le cas où  
9 un divulgateur formule une plainte de représailles  
10 alors qu'il incombe à l'employeur de prouver que  
11 les actions en cause n'étaient pas des  
12 représailles;

13 D'élargir le pouvoir d'enquête à d'autres  
14 sphères d'activités économiques telles l'octroi de  
15 contrat en informatique ou c'est-à-dire ou aux  
16 technologies de l'information et au versement de  
17 subventions et à toute autre finalement activité  
18 qui exige une contribution d'un fonds public.

19 C'est tout.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [56] Merci. Dites-moi, dans une de vos  
22 recommandations, vous... vous dites que :

23 De rendre accessible à tous les  
24 employés municipaux et aux citoyens  
25 une ligne téléphonique unique gérée

1 par un commissaire provincial.

2 Est-ce que vous... ce serait une personne qui  
3 serait nommée uniquement pour répondre à ces  
4 appels?

5 R. Je ne suis certainement pas la mieux placée pour  
6 répondre pour que ce soit efficace. L'objectif  
7 étant de protéger l'identification du divulgateur  
8 et également c'est dans un sens... un sens très  
9 large. On le sait que dans un contexte de  
10 mondialisation, la province de Québec, c'est un  
11 petit monde. Et actuellement avec les technologies  
12 de l'information, on est encore plus dans un petit  
13 monde.

14 Donc, la prétention de l'Alliance, c'est  
15 que s'il y a une ligne unique, qu'elle soit gérée  
16 par une seule ou une équipe de cent (100) personnes  
17 - je pourrais même faire référence à l'équipe qu'il  
18 y a au niveau du signalement, la ligne de  
19 signalement de la Ville de Québec, c'est le  
20 vérificateur général, mais il n'est pas seul,  
21 naturellement.

22 Il y a quand même un service d'enquête, il  
23 y a des enquêteurs à cet égard-là qui reçoivent les  
24 appels, donc il y a déjà un certain nombre de  
25 personnes. Ils ont quand même alloué un budget de

1 cent mille (100 000 \$) par rapport à ça. Mais, ça  
2 fait en sorte que ça permettrait à cette  
3 commission... à l'entité finalement qui serait  
4 créée à cette fin... à cette fin-là de bien capter  
5 rapidement toute forme de... de corruption ou de  
6 collusion qui pourrait se faire sur une plus grande  
7 échelle qu'une seule municipalité.

8 On comprend que parfois la collusion, ça  
9 peut toucher plusieurs municipalités dans une même  
10 régions. Et malgré que la Ville de Québec n'a pas  
11 fait encore ou ne fera pas de grands ébats au  
12 niveau de la Commission, en tout cas, on n'a pas  
13 entendu beaucoup à cet égard-là, on comprend que  
14 c'est pas des cas isolés seulement que pour  
15 Montréal et la couronne montréalaise.

16 Q. **[57]** D'accord. Mais, est-ce que vous êtes en train  
17 de nous dire qu'à Québec il y a un groupe de cent  
18 (100) personnes qui a été mis sur pied pour  
19 répondre justement...

20 R. Pas de cent (100) personnes, je vous disais  
21 qu'ils...

22 Q. **[58]** Vous dites qu'il y a cent (100) personnes qui  
23 sont dédiées à répondre aux...

24 R. Dix (10), il y a une dizaine d'enquêteurs, une  
25 dizaine de personnes qui reçoivent... Au niveau du

1 bureau de... de signalement de la Ville de Québec,  
2 c'est les... tout est reçu au vérificateur général,  
3 dans un premier temps. Ils reçoivent - puis je vous  
4 faire...

5 Q. **[59]** Et ça, c'est des lanceurs d'alerte  
6 relativement...

7 R. Oui.

8 Q. **[60]** ... à des problèmes de collusion et de  
9 corruption.

10 R. Bien, je vais... je vais vous relater à ce moment-  
11 là, à même le rapport si vous voulez bien, là,  
12 du... du vérificateur général. Je pourrai vous en  
13 laisser une copie.

14 Q. **[61]** Oui, s'il vous plaît.

15 R. La répartition des signalements reçus selon les  
16 champs d'application de la politique.

17 Dans un premier lieu... un premier temps,  
18 par contre, je veux vous mentionner qu'au niveau  
19 des résultats concernant le fonctionnement, du  
20 rapport deux mille treize (2013), la ligne de  
21 signalement a été mise en opération en février deux  
22 mille douze (2012), c'est quand même récent.

23 Pour la période du premier (1er) janvier  
24 deux mille treize (2013) au trente et un (31)  
25 décembre deux mille treize (2013), nous avons reçu



1 trente-quatre (34) signalements, soit une  
2 diminution de vingt-trois pour cent (23 %) par  
3 rapport à l'année deux mille douze (2012).

4 Parmi les signalements reçus en deux mille  
5 treize (2013), quatorze (14) ont été signalés par  
6 la ligne téléphonique dédiée, quatorze (14) par  
7 l'accès Internet sécurisé et six par d'autres  
8 moyens. Là il y a un tableau qui... qui fait les  
9 comparables entre deux mille douze (2012), deux  
10 mille treize (2013).

11 Le tableau présente la répartition du  
12 nombre de signalements reçus en fonction des champs  
13 d'application de la politique. Parmi les  
14 signalements, dix (10) ne concernaient pas les  
15 champs d'application de la ligne de signalement en  
16 deux mille treize (2013) comparativement à quinze  
17 (15) en deux mille douze (2012).

18 Maintenant, la répartition, là, des... des  
19 signalements en fonction des champs d'application.

20 Champs d'application : falsification,  
21 manipulation, altération, ou destruction non  
22 autorisée de documents ou de données de toute  
23 nature : aucune reçue en deux mille douze (2012),  
24 trois en deux mille treize (2013).

25 Appropriation illicite de fonds : aucune

1 reçue en deux mille douze (2012), deux en deux  
2 mille treize (2013).

3 Irrégularité dans la gestion des fonds :  
4 une en deux mille douze (2012), une en deux mille  
5 treize (2013).

6 Demande de remboursement de dépenses  
7 frauduleuses : aucune deux mille douze (2012), deux  
8 mille treize (2013).

9 Demande ou acceptation d'avantages indus de  
10 toute nature : deux en deux mille douze (2012), une  
11 en deux mille treize (2013).

12 Conflit d'intérêt : une en deux mille douze  
13 (2012), deux en deux mille treize (2013).

14 Mauvais usage ou usage illicite de biens  
15 d'équipements, de matériels, de dossiers ou de  
16 temps appartenant à la Ville : six en deux mille  
17 douze (2012) et cinq en deux mille treize (2013).

18 Mauvais usage ou usage illicite de  
19 matériels ou de logiciels appartenant à la Ville ou  
20 toute autre dérogation à la politique d'utilisation  
21 des technologies de l'information et les  
22 télécommunications, à la politique d'utilisation du  
23 matériel municipal par le personnel de la ville et  
24 à la politique d'approvisionnement : treize (13) en  
25 deux mille douze (2012), sept en deux mille treize

1 (2013).

2 Toute autre fraude, corruption, abus de  
3 confiance ou activité inappropriée contrevenant au  
4 règlement sur l'éthique et la déontologie régissant  
5 les membres du conseil et les employés de la Ville  
6 en vigueur : six en deux mille douze (2012), quatre  
7 en deux mille treize (2013). Pour un grand sous-  
8 total de vingt-neuf (29) en deux mille douze (2012)  
9 et vingt-quatre (24) en deux mille treize (2013).

10 Signalements reçus qui ne concernaient pas  
11 les champs d'application de la ligne de  
12 signalements : quinze (15) en deux mille douze  
13 (2012) et dix en deux mille treize (2013).

14 Q. **[62]** Merci. Alors, est-ce que vous... Merci  
15 beaucoup, Madame Dolbec.

16 R. C'est terminé?

17 Q. **[63]** Oui, vous pouvez déposer le document. Oui,  
18 s'il vous plaît. Bien, vous pouvez le donner au  
19 procureur de la Commission, à maître Tremblay.  
20 Merci.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Donc, un peu à l'avance sur l'horaire, mais ils  
23 sont présents pour terminer la matinée, là,  
24 monsieur Marc-Antoine Dilhac et Christian Nadeau  
25 qui vont nous présenter à leur tour leur mémoire.

1           Alors, Madame la Greffière.

2

3

---

4

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-septième  
2 (17e) jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 MARC-ANTOINE DILHAC, professeur de philosophie et  
7 d'éthique à l'Université de Montréal

8

9 CHRISTIAN NADEAU, Professeur de philosophie à  
10 l'Université de Montréal

11

12 LESQUELS affirment solennellement ce qui suit :

13

14 PRÉSENTATION

15

16 M. MARC-ANTOINE DILHAC :

17 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,  
18 merci de... merci de nous recevoir et de nous  
19 donner l'opportunité de présenter le mémoire que  
20 nous vous avons soumis.

21

22 Je partirai de questions assez... assez  
23 théoriques mais, au fond, qui... qui sont au coeur  
même de l'entreprise de cette Commission.

24

25 Les questions qu'on doit se poser c'est les  
causes, si on veut, de la corruption. La corruption

1 est-elle le fait de quelques individus malhonnêtes,  
2 qui violent les lois et qui transgressent les  
3 règles admises dans une profession ou bien est-elle  
4 le fait de nos institutions, de nos systèmes de  
5 règles, de la distribution des pouvoirs au sein des  
6 organisations?

7           Nos réflexions au groupe de recherche sur  
8 la corruption et la démocratie, que nous menons à  
9 l'Université de Montréal, notre conviction c'est  
10 que la corruption doit plutôt se comprendre comme  
11 un problème systémique... un problème  
12 institutionnel d'abord, pas simplement individuel,  
13 et un problème systémique, plutôt que comme le  
14 résultat d'actes malveillants de quelques pommes  
15 pourries qui finiraient par infecter ou contaminer  
16 tout le panier.

17           Et, même si ce sont bien des individus, et  
18 quelques individus, vous en avez reçu, qui, plus ou  
19 moins influents, sont peut-être coupables d'actes  
20 illégaux, le problème surgit quand ils sont  
21 tellement nombreux que leur pratique constitue un  
22 système et pas simplement une violation  
23 individuelle des lois. D'ailleurs, nous ne serions  
24 pas aujourd'hui devant une commission de cette  
25 ampleur s'il s'agissait simplement de punir

1           quelques individus malhonnêtes.

2                        Pourtant, il me semble que c'est une  
3           réalité que l'on a tendance à oublier pour  
4           s'intéresser uniquement à quelques individus  
5           corrompus, fussent-ils de grands corrompus.

6                        Alors, bien sûr, les personnes peuvent agir  
7           de manière malhonnête mais ce que nous apprenons  
8           avec la psychologie morale empirique depuis les  
9           années soixante (60) c'est que la vertu est plutôt  
10          une chose rare. Et, pour certains, c'est même une  
11          chose que l'on doit tenir pour inexistante. Il  
12          suffit de mettre des individus, même bien disposés,  
13          sous pression pour qu'ils adoptent des  
14          comportements immoraux, illégaux, voire cruels.  
15          Bref, nous savons depuis longtemps que les  
16          individus, nos concitoyens, vous et moi, si je peux  
17          me permettre, manquent singulièrement de caractère  
18          moral et de vertu constante.

19                       Disons les choses autrement. Les  
20          circonstances dans lesquelles sont placés les  
21          individus sont tout aussi importantes, sinon plus  
22          importantes que le caractère moral, honnête ou  
23          malhonnête des individus. Et s'il y a des personnes  
24          que l'on peut déclarer malhonnêtes ou plutôt  
25          malhonnête, il faut plutôt se demander ce qui fait

1 en sorte que ces personnes, peu recommandables, peu  
2 respectables, accèdent à des fonctions politiques,  
3 accèdent à des fonctions administratives ou  
4 entrepreneuriales qui leur permettent, justement,  
5 de s'adonner à la corruption?

6 Il faut aussi se demander, c'est ce  
7 qu'on... c'est la réflexion qu'on mène avec mon  
8 collègue. Il faut aussi se demander ce qui fait en  
9 sorte que des individus plutôt honnêtes, eh bien,  
10 en viennent à être si vulnérables aux incitations à  
11 la corruption?

12 Alors, nous estimons concrètement que les  
13 causes réelles de la corruption sont plutôt à  
14 chercher du côté d'une culture entrepreneuriale,  
15 qui a une conception ou qui a, plutôt, développé  
16 une conception biaisée de la concurrence et d'une  
17 culture politique de désengagement de l'État, qui a  
18 rendu l'État très vulnérable aux appétits du  
19 secteur privé. C'est aggravé par le caractère  
20 extrêmement concurrentiel du marché de la  
21 construction qui promet des récompenses  
22 substantielles avec des contrats juteux et qui  
23 invite ainsi nécessairement à des rapprochements  
24 entre les milieux politiques et les milieux  
25 économiques. Et, enfin, malheureusement, in fine à



1 la transgression des règles ou à la manipulation de  
2 celles-ci. Cette partie-là sera développée plus  
3 précisément par mon collègue, Christian Nadeau.

4 Alors, quelle solution envisager? On doit  
5 parler de quelques recommandations qu'on a à faire.  
6 Évidemment, on peut rêver d'un monde idéal - c'est  
7 même un devoir de rêver d'un monde idéal - mais il  
8 me semble tout à fait vain de proposer de changer  
9 tout le système, par exemple, d'attribution des  
10 contrats dans le marché de la construction ou bien  
11 de réformer le système électoral dans son ensemble,  
12 ou encore, comme j'ai pu le lire dans un mémoire  
13 déposé, que les ministres n'aient plus  
14 d'affiliation politique à leur parti, ce qui paraît  
15 tout à fait insensé.

16 Ma conviction est plutôt qu'il faut être  
17 modeste dans la lutte anticorruption pour être  
18 efficace. À vouloir tout changer, on finit par ne  
19 rien changer; à vouloir mettre en place des règles  
20 trop rigides, et je veux insister là-dessus, trop  
21 exigeantes aussi, on encourage de nouvelles formes  
22 de corruption. Il faut toujours avoir à l'esprit  
23 que les nouvelles régulations peuvent toujours être  
24 transgressées.

25 Alors, il ne s'agit pas, ici, d'une

1 réflexion abstraite de philosophes mais c'est un  
2 contrat fondé sur l'histoire même de la lutte  
3 anticorruption. Je pense à un cas américain, le  
4 scandale de General Electric en mil neuf cent  
5 soixante et un (1961), sur la violation des lois  
6 antitrust. Les responsables de cette entreprise,  
7 par exemple, considéraient que les lois antitrust  
8 étaient beaucoup trop exigeantes et finissaient par  
9 mettre en place une autre culture entrepreneuriale  
10 qui détournait donc ces lois.

11 Alors, il nous semble plus désirable de  
12 mettre en place plutôt des filtres institutionnels  
13 et de donner ce qu'on pourrait appeler le coup de  
14 pouce - le terme anglais à la mode est « nudges »,  
15 les « nudges » que notamment Cass Sunstein vient de  
16 développer dernièrement, c'est-à-dire des coups de  
17 pouce qui découragent les comportements individuels  
18 malhonnêtes, et qui favorisent leur contrôle, leur  
19 détection, voire leur dénonciation par des tiers.

20 Alors j'évoquerai très rapidement trois  
21 types de disposition qu'on peut avoir en tête, et  
22 d'ailleurs, je vais développer un point qu'on a  
23 peu développé dans le mémoire. La première  
24 disposition, c'est d'encourager la formation  
25 éthique des responsables politiques, des gens

1 d'affaires, des professionnels de la construction,  
2 et en particulier des ingénieurs. Et vous avez reçu  
3 les représentants de la CRÉIQ tantôt.

4 Alors on parle beaucoup d'éthique, quand on  
5 aborde la question de la corruption, comme si  
6 c'était une formule magique. Mais finalement, peu  
7 d'éthiciens sont consultés à ce sujet. Je suis  
8 aussi surpris que l'on propose la création, par  
9 exemple, d'une chaire de recherche en éthique  
10 appliquée, sans consulter les chaires existantes et  
11 sans consulter les professeurs d'éthique dont le  
12 Québec regorge, et de très bons professionnels.

13 Comme éthicien, nous devons dire qu'une  
14 formation en éthique est nécessaire, mais qu'elle  
15 ne peut avoir pour but de rendre les individus  
16 vertueux. La réalité, c'est que ça ne marche pas.  
17 Ce n'est pas en donnant un cours d'éthique qu'on  
18 rend les individus vertueux. Depuis Platon, on sait  
19 que la vertu ne s'enseigne pas.

20 Le but d'une formation en éthique, que ce  
21 soit au niveau universitaire, mais il faut insister  
22 là-dessus, même après les études universitaires,  
23 c'est de rendre les individus capables de maîtriser  
24 les enjeux éthiques de leur profession, de  
25 comprendre par exemple les fondements théoriques de

1 leur Code de déontologie, et de donner des outils  
2 aux professionnels pour prendre des décisions  
3 responsables dans des situations d'incertitude face  
4 à des imprévus moraux.

5 En effet, la connaissance purement  
6 théorique d'un Code de déontologie n'est pas  
7 suffisante pour au moins deux raisons. Tout  
8 d'abord, un Code de déontologie, ça reste très  
9 général. Et surtout, ça a été mentionné, surtout,  
10 on s'aperçoit que les Codes de déontologie  
11 contiennent souvent des recommandations  
12 contradictoires, et qu'une personne peut être,  
13 bien, déchirée entre deux types de recommandation.

14 Ensuite, si le professionnel ne comprend  
15 pas les fondements théoriques de ce Code de  
16 déontologie, bien, il manquera tout simplement de  
17 motivation morale pour le respecter quand il sera  
18 soumis à de fortes incitations à la corruption.

19 Au-delà, et c'est ce point que je veux  
20 souligner, l'idée n'est pas de rendre les individus  
21 meilleurs; l'idée, c'est de changer la culture  
22 institutionnelle. C'est pour ça que j'ai rappelé au  
23 départ que nous pensons que la corruption doit être  
24 plutôt analysée en termes de culture, en termes de  
25 système, de règles, et caetera. Donc, c'est de

1 changer la culture des institutions et de faire en  
2 sorte que certains modes de pensée, que certains  
3 comportements, ne paraissent plus moralement  
4 corrects à la majorité.

5 Par exemple, plutôt que d'interdire par la  
6 loi, par la voie législative extrêmement lourde, eh  
7 bien, les échanges de petits cadeaux, sachant qu'il  
8 est très facile de contourner ce type de règle,  
9 hein; ce sont des interdictions qui sont très  
10 faciles à contourner. Bon. On entend déjà de  
11 nouveaux stratagèmes pour s'échanger des cadeaux  
12 sans que ça se sache. Eh bien, il me semble  
13 préférable d'expliquer aux professionnels qu'on  
14 n'attend pas d'eux qu'ils soient vertueux, mais on  
15 attend d'eux en revanche qu'ils sachent reconnaître  
16 une situation dans laquelle ils vont être  
17 vulnérables aux pressions et à la corruption.

18 Ainsi, si les responsables politiques, les  
19 hauts administrateurs, notamment en charge des  
20 contrats dans la construction, si les ingénieurs  
21 comprennent que les échanges de cadeaux les mettent  
22 dans une position vulnérable face à la corruption,  
23 eh bien, on peut s'attendre à ce qu'ils essaient  
24 d'éviter collectivement de se trouver dans ce genre  
25 de situations.

1                   Alors c'est précisément ce genre de  
2 formation que nous avons déjà, à l'Université de  
3 Montréal, et puis d'autres universités québécoises  
4 le font également. On le fait notamment, pour ce  
5 qui me concerne, avec les professionnels de la  
6 santé ou en criminologie. Il est curieux que les  
7 professionnels, bien, de la construction, les hauts  
8 administrateurs, ou certains responsables  
9 politiques n'aient pas reçu ou ne reçoivent  
10 toujours pas de formation éthique adéquate.

11                   Le deuxième point, puis je vais simplement  
12 les évoquer, le deuxième point, la deuxième  
13 recommandation, c'est qu'il s'agit de mettre en  
14 place, nous semble-t-il, au niveau québécois, au  
15 niveau provincial, une norme éthique comme les  
16 normes ISO, pour les entreprises et les  
17 administrations qui manifesteraient par là leur  
18 adhésion collective à la lutte anti-corruption. Par  
19 exemple, une entreprise qui adopterait ce type de  
20 norme, eh bien, s'engagerait pour un respect des  
21 règles de la concurrence saine, pas simplement un  
22 respect des lois positives existantes, mais un  
23 respect de l'esprit de la concurrence saine, et  
24 s'engagerait aussi à faciliter la détection des  
25 actes de corruption en son sein.

1                   L'adoption de ce type de norme, évidemment,  
2 ne garantit pas que l'entreprise ou ses agents ne  
3 pratiqueront pas la corruption ou la collusion.  
4 Mais il s'agit d'incitation très forte à ne pas le  
5 faire. Et c'est ce type de dispositif qui me semble  
6 être approprié dans la lutte contre la corruption.

7                   C'est déjà, d'ailleurs, en discussion au  
8 niveau de l'Organisation internationale de la  
9 normalisation, mais ça va prendre énormément de  
10 temps. Le Canada est partie prenante de ce type de  
11 processus. Ça va prendre beaucoup de temps, parce  
12 que les consensus sont difficiles à faire émerger.  
13 Il me semble que, aujourd'hui, avec la Commission  
14 Charbonneau, avec la prise de conscience du grand  
15 public des problèmes de corruption, on a une  
16 situation favorable pour mettre en place ce type de  
17 normes au niveau québécois, au niveau provincial,  
18 de telle sorte que les entreprises ne soient pas  
19 laissées seules face à ce problème-là.

20                   Et, enfin, il s'agit d'assurer - mais là,  
21 il y a un consensus qui émerge véritablement - il  
22 s'agit d'assurer une plus grande protection des  
23 lanceurs d'alerte, sachant que les lanceurs  
24 d'alerte ne sont pas nécessairement des gens plus  
25 vertueux, mais ce sont des gens qui, à un moment

1 donné, ayant une formation en éthique, seront mieux  
2 à même de détecter les potentiels conflits  
3 d'intérêts, les potentielles difficultés, aussi, à  
4 venir pour leur propre entreprise. Et donc, il  
5 s'agit ici d'améliorer la loi, telle qu'elle existe  
6 déjà, en particulier le chapitre 3, la dénonciation  
7 des actes répréhensibles, section 2; c'est la  
8 protection contre les mesures de représailles.

9 Alors, la loi existe. Elle est, à mon sens,  
10 pas suffisamment développée et ne permet pas, par  
11 exemple, de prendre en compte les représailles  
12 criminelles puisque nous avons un problème qui est  
13 pas simplement de représailles de licenciement ou  
14 d'intimidation au sein de l'entreprise mais  
15 véritablement le risque de voir des meurtres, des  
16 crimes s'accomplir. Et donc, prendre mieux en  
17 compte, par exemple, l'intimidation qui est à peine  
18 mentionnée dans les statuts de l'UPAC mais qui ne  
19 figure pas dans la loi elle-même.

20 Voilà, et je laisse mon collègue parler de  
21 la culture politique et démocratique.

22 M. CHRISTIAN NADEAU :

23 Merci. Alors, vous le comprendrez, notre mémoire  
24 s'inscrit dans une perspective large et qui, bien  
25 sûr, et peut-être étrangère à... ou, en tout cas,



1 éloignée de la spécificité de votre mandat.  
2 Néanmoins, nous considérons que celui-ci doit être  
3 pensé dans une perspective systémique qui  
4 interroge, en fait, des postulats qui vont au-delà  
5 des considérations éthiques mais qui touchent, ce  
6 que nous pourrions appeler, des considérations de  
7 philosophie politique. Et, essentiellement, ces  
8 considérations portent sur la démocratie.

9           Pourquoi est-ce que la corruption est un  
10 véritable problème en démocratie? C'est parce qu'au  
11 final, ce qui est corrompu, ce ne sont pas  
12 simplement des individus ou des rapports  
13 financiers, ce qui est corrompu, au final, c'est la  
14 démocratie elle-même. Or, si la démocratie elle-  
15 même se trouve corrompue dans une perspective  
16 systémique comme celle que nous avons présentée, si  
17 la démocratie se retrouve corrompue, la solution  
18 est à trouver dans le contrôle démocratique, donc,  
19 des contrats notamment pour ce qui touche les  
20 contrats publics dans l'industrie de la  
21 construction.

22           La démocratie, en fait, suppose le principe  
23 de l'état de droit. Et lorsque la démocratie est  
24 corrompue, c'est, en fait, la perspective  
25 juridique, la nature juridique de l'état de droit

1 qui se trouve elle-même corrompue.

2 Alors, bien sûr, nous pouvons analyser des  
3 questions comme la question du maintien des emplois  
4 en relation avec les entreprises régionales, et  
5 nous pourrions penser qu'il doit y avoir une  
6 perspective ou une autre qui doit l'emporter. Par  
7 exemple, nous pourrions faire valoir la question  
8 des marchés libres et nous pourrions faire valoir  
9 la question des emplois locaux. Mais au final, pour  
10 nous, ce qui compte n'est pas tellement le fait de  
11 faire prévaloir la liberté du marché ou la  
12 protection des emplois locaux, mais que la décision  
13 soit prise véritablement de manière démocratique.  
14 Et lorsque cette décision est prise véritablement  
15 de manière démocratique, alors doit s'exercer un  
16 ensemble de mécanismes préventifs pour que cette  
17 décision soit, au final, de la responsabilité  
18 citoyenne, sans quoi nous nous retrouvons dans une  
19 situation où, en fait, la démocratie ne sert qu'à  
20 donner lieu à une délégation de pouvoirs et cette  
21 délégation de pouvoirs, au final, correspond en  
22 gros à donner un chèque en blanc à des élus qui  
23 eux-mêmes, ensuite, peuvent agir comme bon leur  
24 semble sous prétexte, justement, qu'ils sont élus.

25 En fait, on s'aperçoit que ce que nous



1                   baisse accordées par le ministre et  
2                   les modalités de calcul du seuil  
3                   révisé ne sont pas toujours versées au  
4                   dossier. À notre avis, en leur  
5                   absence, le principe de la  
6                   transparence n'est pas respecté.  
7                   L'octroi d'un pouvoir discrétionnaire  
8                   ne devrait pas dispenser un titulaire  
9                   de charge publique, en l'occurrence un  
10                  ministre, de motiver et d'appuyer ses  
11                  décisions et ce, pour que d'autres  
12                  personnes puissent juger si les  
13                  décisions ont été prises en toute  
14                  objectivité et impartialité.

15                Alors, c'est le rapport du vérificateur général à  
16                l'Assemblée nationale pour l'assemblée quatre-  
17                vingt-quinze - quatre-vingt-seize (95-96), au  
18                chapitre 16 du tome 1.

19                    Alors, ce genre de constat nous semble tout  
20                    à fait lucide et néanmoins, ne semble pas suivi de  
21                    quelque chose qui permettrait d'exercer  
22                    véritablement un contrôle démocratique. Alors, ce  
23                    que pourrions bien sûr plaider que bon nombre  
24                    d'élus, en fait, sont dans une situation  
25                    d'ignorance, mais la responsabilité des élus

1           précisément est de ne pas être dans cette  
2           ignorance. D'accord. Donc, ils ne peuvent pas  
3           plaider l'ignorance parce que, précisément,  
4           normalement les informations sont à leur  
5           disposition. Et en plus, leur responsabilité  
6           commande une information particulière, un contrôle  
7           particulier. Et à partir de ce moment-là donc, nous  
8           devons les tenir responsables donc des mécanismes  
9           d'imputation ou des mécanismes de surveillance.

10                   Cela suppose en dernière instance, et là je  
11           rejoindrai les remarques de mon collègue sur la  
12           question de la culture entrepreneuriale. Ce que ça  
13           suppose en dernière instance, et là aussi je  
14           rejoindrai les remarques de monsieur Larocque tout  
15           à l'heure, c'est que la question de la culture  
16           entrepreneuriale en dernière instance doit être  
17           pensée dans le cadre général d'une culture  
18           politique commune.

19                   On ne peut pas simplement penser une  
20           formation, par exemple, éthique dans le cadre, par  
21           exemple, des professionnels, que ce soit de l'Ordre  
22           des ingénieurs ou encore des élus. Si cette  
23           formation elle-même n'est pas répercutée dans  
24           quelque chose qui appartient à une culture publique  
25           d'ensemble, à une éthique publique d'ensemble.

1                   Donc, même si nous formons des individus,  
2 même si nous formons, par exemple, davantage sur le  
3 plan moral et éthique des professionnels ou encore  
4 de futurs élus ou des hauts fonctionnaires, ça n'a  
5 absolument aucun sens si le discours social dans  
6 son ensemble ne répercute pas les mêmes exigences  
7 morales. Et tant et aussi longtemps que cette  
8 culture publique n'est pas visible dans l'ensemble  
9 de notre société, eh bien, les médias continueront  
10 à s'intéresser à de faux problèmes au sujet de la  
11 corruption. Et de l'autre côté, les individus aussi  
12 s'intéresseront à des faux problèmes plutôt que de  
13 se préoccuper des enjeux systémiques.

14                   Pour ce faire ce que cela demande, c'est  
15 que des considérations, par exemple, comme celle de  
16 la corruption, telles que vous les étudiez, fassent  
17 partie de la formation générale, par exemple, dans  
18 le cadre des cours de philosophie au collégial, ou  
19 ailleurs. Mais ce que ça signifie en fait, c'est  
20 que cette formation morale doit faire l'objet d'une  
21 culture publique de manière telle à ce que,  
22 ensuite, lorsqu'il y a un exercice démocratique de  
23 la part des citoyens et des citoyennes pour, par  
24 exemple, exercer un contrôle sur la réputation des  
25 hauts fonctionnaires ou des élus, eh bien, ceux-ci

1 ne le fassent pas sur la base simplement disons  
2 d'un discrédit qui a été, ou de simples allégations  
3 dans les journaux, mais sur la base d'une prise en  
4 considération réelle des enjeux en présence.  
5 D'accord.

6           Donc, bien sûr, cela représente quelque  
7 chose de très exigeant pour une société. C'est-à-  
8 dire, ce que nous demandons en fait, c'est que les  
9 standards moraux soient haussé pour l'ensemble des  
10 individus. Mais sinon nous allons nous concentrer  
11 sur des éléments très temporaires, très contingents  
12 plutôt que de nous concentrer sur les véritables  
13 enjeux.

14           Donc, pour nous, essentiellement, il n'est  
15 pas possible de penser que ce soit des mécanismes  
16 préventifs à l'égard de, par exemple, de la  
17 réputation des individus ou des questions de  
18 culture institutionnelle ou de culture  
19 entrepreneuriale sans qu'il y ait une culture  
20 politique, une culture publique en fait qui fasse  
21 en sorte que notre société soit, sans être  
22 complètement immunisée par rapport à la corruption,  
23 ne la voit plus comme quelque chose de normal.

24           Parce que ce que nous voyons à l'heure  
25 actuelle, c'est que ce qui devrait être jugé comme

1 en dehors de la norme, ce qui devrait être jugé  
2 comme faisant partie, pour employer cette  
3 expression, d'une forme de pathologie sociale, en  
4 fait, est vue par la majorité des gens qui, par  
5 exemple, vont regarder les exercices des travaux de  
6 la Commission, comme étant quelque chose de normal.  
7 C'est-à-dire on finit par juger la normale comme  
8 étant la norme au lieu d'inversement d'avoir un  
9 sentiment de surprise ou de dégoût ou de - comment  
10 dire - de rejet.

11 Le seul moyen véritablement d'assurer qu'il  
12 y ait davantage de protection au niveau des  
13 lanceurs d'alerte ou qu'il y ait davantage de  
14 comportements positifs qui vont nuire à la  
15 corruption, c'est que la corruption soit vue comme  
16 étant quelque chose qui n'est pas à l'avantage de  
17 personne, ni des individus ni de la société. Bien  
18 sûr personne n'est contre la vertu. C'est-à-dire on  
19 pourrait me répondre que tout cela n'est qu'une vue  
20 de l'esprit, comment le traduire en pratique.

21 Mais le problème est peut-être que,  
22 graduellement, nous avons endossé une manière de  
23 voir les choses qui est totalement à l'inverse.  
24 C'est-à-dire que nous avons fini par faire nôtre  
25 une position au sujet de la corruption comme si



1 c'était quelque chose de normal et d'inévitable. Et  
2 lorsque nous sommes confrontés à des cas trop  
3 graves, alors nous nous concentrons sur les cas les  
4 plus graves, sur des cas disons isolés plutôt que  
5 d'essayer d'observer comment la corruption finit  
6 par générer un système, une culture politique qui  
7 finit par prendre le pas sur une culture publique  
8 officielle qui, elle, normalement fonctionne sans  
9 ces problèmes de corruption.

10 Voilà! Je vous remercie.

11 (11:56:01)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[64]** Merci. J'aurais une question. Est-ce que vous  
14 ne pensez pas que l'octroi du mandat de la  
15 Commission n'est pas justement parce que la société  
16 était dégoûtée de voir ce qui se passait au Québec  
17 plutôt que d'une illustration que les gens ont  
18 accepté cet état de fait?

19 R. Si je peux me permettre de répondre. Je crois que  
20 c'est une très bonne réaction. Et vous avez tout à  
21 fait raison de montrer qu'il y a une partie de la  
22 société qui a voulu, effectivement, que cette  
23 Commission existe précisément comme une forme  
24 d'attitude de rejet. Le problème c'est lorsqu'elle  
25 regarde les travaux de la Commission et,

1 essentiellement, les suit, disons, à la manière  
2 d'un téléroman; c'est-à-dire dans l'anecdote des  
3 personnages plutôt que de s'intéresser aux causes  
4 fondamentales. D'accord?

5 Je trouve nécessaire les exercices ou les  
6 travaux de la Commission d'enquête. Ce que je  
7 souhaite c'est que la suite des choses montre non  
8 seulement une effectivité de vos recommandations,  
9 ça, déjà, ça sera... ce n'est pas gagné.

10 Q. **[65]** Nous aussi.

11 R. Ça, déjà, ce n'est pas gagné. Mais la véritable  
12 effectivité de vos recommandations ne se traduira  
13 peut-être pas au niveau des élus ou des décisions  
14 des élus mais au niveau des comportements des  
15 individus et de la manière dont notre société va  
16 recevoir le message que vous allez lui transmettre.

17 Q. **[66]** Merci. Maître Tremblay.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[67]** Sur cette question-là, justement, vous parlez  
20 de formation en éthique, de code de conduite et  
21 tout. Je comprends qu'il y a certains  
22 professionnels c'est plus facile, il y a un ordre  
23 professionnel, il y a souvent un code de  
24 déontologie qui vient avec. Mais on a vu également  
25 que... et j'en suis que c'est également des

1 allégations mais prenons, pour les fins de la  
2 conversation, ces allégations-là comme étant  
3 avérées, mais il y a plusieurs acteurs qui ont fait  
4 des choses, on pourrait dire, répréhensibles mais  
5 qui ne sont pas nécessairement des professionnels.  
6 Donc, pensez-vous pas, puis peut-être vous entendre  
7 là-dessus, sur le besoin, un peu à l'instar de ce  
8 que fait le gouvernement du Québec et, plus  
9 particulièrement, la SAAQ, là, par exemple, la  
10 question de l'alcool au volant, la question de  
11 messages texte au volant et des publicités assez  
12 frappantes, qui marquent les gens, visant à changer  
13 les comportements. Est-ce qu'il devrait pas y avoir  
14 des mesures dans ce sens-là à la télévision, sur  
15 Internet, d'aviser la population générale pour  
16 sensibiliser les gens... c'est sûr que les travaux  
17 de la Commission ont pu y contribuer, l'UPAC aussi,  
18 mais vraiment une campagne de publicité pour dire  
19 aux gens : « Texter au téléphone c'est pas correct  
20 mais avoir tel comportement est non éthique,  
21 avoir... agir de telle façon n'est pas  
22 acceptable », par exemple?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Un peut l'image de la publicité sur le ministère du  
25 Revenu.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Aussi, oui.

3 Q. [68] Ce genre de publicité-là du gouvernement.

4 M. MARC-ANTOINE DILHAC :

5 R. Alors, on peut effectivement penser à ce genre de  
6 campagne publicitaire et ça rentre dans le cadre,  
7 justement, de l'analyse de ce qu'on appelle les  
8 « nudges », des petits coups de pouce qui  
9 permettent justement aux individus de se trouver  
10 encouragés et non pas sanctionnés, mais encouragés  
11 à adopter le bon comportement ou le comportement  
12 qu'on pense être moralement correct. Je pense que  
13 c'est... ça fait partie de la batterie de mesures  
14 qu'il faut employer. Ça ne modifiera pas seuls  
15 essentiellement les comportements individuels. Mais  
16 ça encouragera, certainement, à réformer un certain  
17 nombre de comportements et surtout à instituer une  
18 nouvelle culture à l'égard... à l'égard des  
19 pratiques de corruption.

20 Il me semble que... c'est vrai que les non-  
21 professionnels peuvent se trouver responsables,  
22 d'une certaine manière, d'actes illégaux ou d'actes  
23 répréhensibles mais les professionnels ont une  
24 responsabilité beaucoup plus grande dans  
25 l'institution d'un système de corruption. Par

1            conséquent, il me semble, effectivement, que les  
2            campagnes publicitaires doivent être couplées à ce  
3            qu'on a... on a aujourd'hui beaucoup évoqué, ce  
4            matin, des cours d'éthique. Des cours d'éthique  
5            mais qui seraient vraiment ciblés, de telle sorte à  
6            non pas, encore une fois, réformer moralement les  
7            individus mais changer une culture générale par  
8            rapport... par rapport à la corruption. Donc, oui,  
9            c'est une sorte...

10          Q. **[69]** Parmi d'autres mesures. Vous vouliez ajouter?

11          M. CHRISTIAN NADEAU :

12          R. Oui, si vous permettez. En fait, le sens de notre  
13          démarche c'est de montrer que même s'il y a quelque  
14          chose comme une culture publique, par exemple, je  
15          vois très bien que votre question est reliée à ce  
16          dont j'ai parlé à la fin, c'est-à-dire d'instituer  
17          vraiment une culture politique commune.

18          Q. **[70]** Changer la mentalité.

19          R. Voilà, voilà. Néanmoins, si on reprend la première  
20          partie de notre exposé, telle que présentée par mon  
21          collègue, Marc-Antoine Dilhac, ce qu'on voit c'est  
22          que... ce que nous ne voulons pas c'est de penser  
23          que cette culture politique s'adresse, d'abord et  
24          avant tout, aux individus, comme si les individus  
25          devaient porter, à eux seuls, disons, une forme de

1           responsabilité qui en ferait des espèces héros sur  
2           le plan moral. D'accord.?

3                        Ce que nous souhaitons c'est qu'en fait, la  
4           norme qui fait en sorte que, normalement, les  
5           phénomènes de corruption sont jugés comme étant  
6           extraordinaires ou, en tout cas, quelque chose qui  
7           devrait être non pas la normalité mais  
8           l'anormalité. Eh bien, la réaction à l'égard, par  
9           exemple, de phénomènes comme la corruption, c'est  
10          de juger que c'est... c'est quelque chose qui est  
11          répréhensible.

12                      Mais ce type de comportement devrait être,  
13          en fait, un comportement ordinaire. Vous voyez ce  
14          que je veux dire? C'est-à-dire qu'on ne devrait pas  
15          cibler sur les performances morales des individus,  
16          c'est véritablement quelque chose comme une culture  
17          publique et, cette culture publique, elle se  
18          traduit aussi dans les pratiques institutionnelles.  
19          C'est la raison pour laquelle on trouve très  
20          dangereux de vouloir, disons, faire porter le  
21          fardeau moral essentiellement sur les individus  
22          alors même que les institutions, hein, par exemple  
23          des organisations politiques ou autres, vont  
24          décourager ce type de comportement. D'accord? Parce  
25          que la personne se retrouve, en quelque sorte, en

1 porte-à-faux par rapport à l'institution qui est la  
2 sienne.

3 Q. [71] Donc, je dois comprendre il y a une question  
4 de mentalité mais il y a une question également  
5 d'environnement.

6 R. Exactement. Si l'environnement ne s'y prête pas,  
7 alors nous pourrions faire toutes les campagnes de  
8 formation morale que nous voudrions, que ce soit par  
9 la télévision ou par des cours de philosophie au  
10 cégep, ça n'aura aucun effet. En fait, ça sera même  
11 contre-productif parce que le discours qui sera  
12 renvoyé à un individu c'est que tout ce qu'on dit  
13 dans le discours, dans les faits, est contredit.

14 Q. [72] Et dans la mesure... dans la mesure,  
15 justement, il y a plusieurs mesures qui peuvent  
16 être mises en place, dont celle qu'on discute, et  
17 vous recommandez ça aussi, la protection des  
18 dénonciateurs mais aussi des mécanismes. Et, peut-  
19 être, ces mécanismes-là qui sont promus dans  
20 l'organisation, est-ce que vous pensez que c'est un  
21 élément supplémentaire qui pourrait aider dans une  
22 organisation indiquant clairement à ses employés ou  
23 les membres, peu importe, là : « Voici les  
24 mécanismes de délation, voici les protections qu'on  
25 vous offre et vous encourage à le faire » et, peut-

1 être de l'autre côté du spectre, de ne pas dire,  
2 « Bien, si vous avez fait de quoi de pas correct,  
3 vous allez être sanctionné »? Est-ce que vous  
4 pensez également que cette mesure additionnelle là  
5 pourrait aider à changer la mentalité, tant des  
6 gens que des organisations?

7 R. Bien, c'est vrai à la condition que ça ne soit pas  
8 vu simplement au niveau des... par exemple, des  
9 entreprises mais que ça soit vu jusqu'à la gestion  
10 des contrats publics. C'est-à-dire que de la même  
11 façon qu'il doit y avoir des mécanismes qui  
12 permettent, disons, à des individus de mettre des  
13 lanceurs d'alerte, de la même façon il doit y avoir  
14 des mécanismes qui vont favoriser le même genre de  
15 comportement mais à un niveau beaucoup plus élevé.  
16 Autrement dit, c'est vraiment l'exercice citoyen -  
17 on revient au début de ma présentation - c'est-à-  
18 dire que le citoyen doit être à même d'avoir son  
19 mot à dire, doit être à même de pouvoir s'exprimer  
20 lorsqu'il juge que nous faisons face à une  
21 situation, par exemple, de collusion ou de  
22 corruption. Et il ne devrait pas être isolé, il  
23 devrait y avoir une organisation qui permet,  
24 d'accord? à ce que cela se fasse et que cette  
25 personne ne se retrouve pas, disons, à... à avoir



1 un comportement de héros. Autrement dit, on devrait  
2 supposer que...

3 (12:03:44)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[73]** Quel genre...

6 R. ... des gens ordinaires...

7 Q. **[74]** Quel genre d'organisation proposez-vous?

8 R. Prenons, par exemple, des... un bureau d'audience  
9 publique, d'accord? Comme, par exemple, le BAPE,  
10 d'accord? Alors, imaginons une structure semblable  
11 mais qui permette à des citoyens de s'exprimer pour  
12 dénoncer ce qui leur apparaît des situations de  
13 collusion. On peut penser à plusieurs modalités, si  
14 vous voulez, démocratiques mais l'important est  
15 qu'on donne davantage de pouvoirs aux citoyens et  
16 que ça ne passe pas simplement par une forme  
17 d'opprobre public qui passerait par les médias.  
18 D'accords? Parce que, très souvent, ce qu'on va  
19 voir c'est qu'on aura affaire à des espèces de...  
20 comment dire? de... de tribunal qui joue... de  
21 tribunaux qui jouent sur la réputation, mais sans  
22 que ce soit véritablement fondé sur de véritables  
23 informations. Alors que si nous avons des  
24 organisations au sein de l'État qui permettent aux  
25 citoyens véritablement de s'exprimer et de dénoncer

1           certaines pratiques...

2       Q. [75] Oui, mais comment s'assurer que ce que... si  
3           on donne une tribune à un citoyen pour s'exprimer  
4           librement... Et je ne blâme rien, je discute.

5       R. Bien sûr.

6       Q. [76] Est-ce que ça ne ferait pas l'effet,  
7           justement, d'augmenter le cynisme auprès de la  
8           population, de un? Et, de deux, comment s'assurer  
9           que ce que la personne dit est vrai sans ruiner des  
10          réputations inutilement?

11      R. Ça, je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais  
12          c'est la raison pour laquelle, justement, ce genre  
13          d'exercice doit faire l'objet d'une réflexion sur  
14          le type d'institution dont nous avons besoin puis  
15          de types de balises qui permettraient à cet  
16          exercice de se faire. D'accord? Mais ce qui serait,  
17          effectivement, très dangereux ce serait d'avoir  
18          quelque chose comme une espèce de tribunal public,  
19          qui ne serait que le lieu de l'opinion gratuite.  
20          D'accord? Et là nous aurions exactement ce qu'on  
21          pourrait appeler une forme de corruption de la  
22          démocratie. C'est-à-dire sous prétexte de  
23          démocratisation, en réalité ce ne serait que le  
24          règne de l'opinion gratuite et de la diffamation.

25                   Donc... En fait, il y a... il y a un

1 certain nombre de mécanismes institutionnels qui  
2 peuvent être mis en place, un peu de la même  
3 manière que, par exemple, fonctionne cette  
4 Commission. D'accord? La Commission est organisée  
5 de manière telle à ce que les gens puissent venir  
6 déposer des mémoires, faire valoir leurs opinions  
7 mais, en même temps, on comprend que celles-ci sont  
8 encadrées de manière à éviter, par exemple, des  
9 formes de diffamations ou des formes d'accusations  
10 sans fondement.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Q. [77] Une préoccupation... parce qu'on parle de...  
13 vous parlez de code... bien, vous êtes pas les  
14 seuls non plus, mais de code d'éthique, de code de  
15 déontologie au niveau de l'entreprise. Qu'est-ce  
16 qu'on peut faire pour s'assurer... ou quelles  
17 mesures peuvent être prises pour s'assurer que ces  
18 codes de conduite là, là, peu importe la forme  
19 qu'ils peuvent prendre, que c'est pas esthétique,  
20 c'est pas marketing, que c'est pas tout simplement  
21 dire : « Regardez, moi, j'ai un code de conduite,  
22 je suis une bonne entreprise. Mais, dans les faits,  
23 je fais absolument rien »? Qu'est-ce... quelles  
24 mesures... qu'est-ce qu'on peut faire, quelles  
25 suggestions avez-vous à faire aux commissaires pour

1 peut-être s'assurer que si, effectivement, il y a  
2 une approche... puis c'est un peu ce que les ordres  
3 professionnels disaient aussi, là, de pas  
4 nécessairement réglementer le professionnel mais la  
5 firme.

6           Quelles suggestions avez-vous pour les  
7 commissaires pour s'assurer que s'il y a de tels  
8 codes de conduite ou des certifications  
9 quelconques, là, que ça soit réellement des mesures  
10 concrètes?

11 M. MARC-ANTOINE DILHAC :

12 R. Alors, c'est... c'est une excellente question.  
13 Effectivement, on pourrait penser que c'est  
14 purement cosmétique pour une entreprise que de se  
15 doter de ce type déclaration éthique. Certains  
16 rapports, d'ailleurs, notamment le groupe de  
17 recherche sur la confiance met en garde contre des  
18 sceaux d'éthique attribués aux entreprises qui  
19 pourraient être très contre-productifs.

20           Alors, comment s'en assurer? La question  
21 est bonne mais je pourrais y répondre en disant  
22 qu'elle ne devrait pas se poser parce que le but de  
23 mettre en place des normes éthiques c'est  
24 précisément pas de mettre en place une sanction,  
25 une sanction légale. Mais c'est que l'adoption

1           volontaire de ce type de normes par les entreprises  
2           elle vient créer une incitation, un incitatif, un  
3           terme très fort à, disons, se soumettre à ces  
4           recommandations éthiques qu'elle aura librement  
5           adoptées.

6                        Il n'y a pas de moyen... Et on a une  
7           histoire suffisamment longue aujourd'hui pour  
8           savoir comment ça a été mis en place dans un  
9           certain nombre d'entreprises. On n'a pas de moyen  
10          de contrôler absolument que les agents... que des  
11          agents, par exemple, au sein de l'entreprise ou que  
12          l'entreprise elle-même, ses dirigeants, et caetera,  
13          vient se soumettre ou observe absolument les normes  
14          éthiques qu'ils ont, par ailleurs, reconnues.  
15          Simplement, ce qu'on... l'idée c'est que ça crée  
16          donc, cet incitatif, de telle sorte qu'il y ait une  
17          forme d'autocontrainte. Ça ne marche pas toujours  
18          mais c'est le type de dispositions, de dispositifs  
19          institutionnels, qui permet de réformer en  
20          profondeur les comportements, de telle sorte que  
21          les comportements malhonnêtes, les comportements  
22          délictueux, se font à la marge, se font de la  
23          manière la plus cachée mais aussi la plus  
24          minoritaire qui soit, bon, pour dire tout... les  
25          choses très simplement. Même à la fin de cette

1 Commission, et après les recommandations, et même  
2 si on met en place toutes les recommandations qu'on  
3 voua ait faites, vous en avez des centaines, on  
4 pourrait changer tout la société québécoise, il y  
5 aura toujours de la corruption. La question n'est  
6 pas là.

7 La question est de savoir quel est le degré  
8 de corruption qu'on peut admettre? Et donc, les  
9 types d'incitatifs qu'on met au sein des  
10 entreprises avec des codes de déontologie, mais pas  
11 seulement avec des normes éthiques librement  
12 consenties, des formations éthiques, et caetera, eh  
13 bien, ça permet de, disons, d'intérioriser  
14 certaines normes, de les intérioriser de telle  
15 sorte qu'il y ait une autocontrainte des agents  
16 institutionnels. Et c'est au fond ce qu'on veut,  
17 c'est réduire la corruption à un degré tel qu'elle  
18 ne soit pas un problème de société mais qu'elle  
19 soit un problème strictement judiciaire.

20 Q. [78] Et des cas isolés qui peuvent être punis par  
21 la justice criminelle. Vous avez parlé... et ma  
22 prochaine question porte là-dessus, sur l'aspect  
23 « manque de transparence ». Vous avez parlé  
24 beaucoup de, peut-être, la nécessité ou le souhait  
25 que les différents décideurs qui exercent leur

1 pouvoir discrétionnaire motivent leur décision,  
2 sans nécessairement faire un jugement de cinquante  
3 (50) pages, mais au moins avoir des motifs pour  
4 succinctement expliquer les raisons qui les  
5 poussent à décider ainsi. Pensez-vous que dans  
6 cette... que la Loi sur l'accès à l'information est  
7 également un problème quant à ce manque de  
8 transparence-là?

9 M. CHRISTIAN NADEAU :

10 R. Encore faudrait-il qu'elle soit véritablement  
11 respectée. C'est-à-dire que la... il peut y  
12 avoir... parfois aussi l'information peut être  
13 accessible, d'accord, mais encore faut-il qu'on  
14 sache qu'elle existe. Si l'information n'existe  
15 pas, le fait d'y avoir accès ne change absolument  
16 rien à l'affaire puisqu'on a accès à rien.  
17 D'accord? Donc, ça, c'est un des problèmes.

18 On le voit, par exemple, au sujet d'un bon  
19 nombre de décisions qui sont prises au niveau  
20 fédéral où on a l'impression que les journalistes  
21 ne peuvent plus faire leur travail puisqu'il y a  
22 une partie des informations qui, non seulement  
23 n'est pas disponible, n'est pas offerte, mais tout  
24 simplement n'existe plus. D'accord? Donc, ça, c'est  
25 un premier élément.

1 L'autre élément, c'est que l'information,  
2 même lorsqu'elle est disponible, même lorsqu'elle  
3 existe et qu'elle est disponible, demande toujours  
4 une forme d'évaluation. Mais cette évaluation, elle  
5 doit être faite à deux niveaux. Elle doit être  
6 faite à un niveau qui est celui, disons, des  
7 personnes qui sont les plus compétentes pour  
8 évaluer le type d'information en cause mais aussi  
9 par le jugement des citoyens et des citoyennes. Si  
10 ce jugement n'est pas possible, alors on se  
11 retrouve dans une situation où les experts jouent  
12 le rôle de la démocratie, d'accord, et que les  
13 simples citoyens, les simples citoyennes, ne sont  
14 plus en mesure, eux, de pouvoir faire l'évaluation  
15 donc de l'information qui leur est présentée. Et  
16 là, je ne parle pas... je peux parler de manière  
17 abstraite, mais on peut penser à des cas aussi  
18 concrets que, par exemple, l'industrie pétrolière,  
19 ou les... par exemple, le cas du port métanier ou  
20 bon nombre de cas. D'accord?

21 Q. [79] D'accord. Une dernière petite question. Dans  
22 votre recommandation numéro un, vous dites « éviter  
23 la multiplication des instances, » puis on parle...  
24 vous parlez, à titre d'exemple, de l'inspecteur  
25 général qui aurait peut-être pu être, si on veut,



1 un pan du vérificateur général. Et je réfère peut-  
2 être à différents témoignages qu'on a entendus dans  
3 la phase qui précède celle-ci, tous les  
4 organismes... et je pense peut-être, entre autres,  
5 au DGE et même, de façon générale, différents  
6 organismes qui, jusqu'à deux mille neuf (2009) - et  
7 peut-être l'exemple du DGE est le plus concret -  
8 jusqu'à deux mille neuf (2009), s'occupait plutôt  
9 de son rôle de faire les élections, de gérer les  
10 élections et tout et qui, à partir de deux mille  
11 neuf (2009) - et là, je paraphrase, bien entendu,  
12 le témoignage mais - à partir de deux mille neuf  
13 (2009), le volet « enquête » qui était dans le  
14 mandat depuis le début a peut-être été développé  
15 pour qu'on s'y prête davantage. Est-ce que c'est  
16 pas justement une crainte qu'on peut avoir, si on  
17 centralise trop? C'est-à-dire si on fait un  
18 organisme avec huit fonctions, de voir que les huit  
19 fonctions ne seront peut-être pas exercées de façon  
20 appropriée parce que qu'il y a des questions de  
21 priorisation, de budget ou de tendances politiques.  
22 Parce qu'on a vu peut-être que les criminels en  
23 cravate, c'était moins populaire au début des  
24 années deux mille (2000), c'était plus le crime  
25 organisé traditionnel. Donc, est-ce qu'on ne peut

1 pas craindre cette éventualité-là où que tout  
2 rassemblé sous le même toit, on a des problèmes de  
3 priorisation? Et là, je fais une distinction entre  
4 « tout sous le même toit » et l'UPAC qui a  
5 différents organismes spécialisés qui collaborent.  
6 Donc, je parle vraiment d'une formule... et  
7 l'exemple du DGE, je pense, avec les adaptations  
8 nécessaires, illustre bien mon propos.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[80]** Et j'ajouterais sur ça que, en ce qui concerne  
11 l'inspecteur général, puisque vous estimiez qu'il  
12 était inutile, est-ce que vous n'estimez pas que,  
13 comme il est, lui, directement concerné par les  
14 différents contrats de la ville, il est donc à même  
15 de voir immédiatement s'il y a quelque chose qui  
16 fonctionne ou qui ne fonctionne pas; est en mesure  
17 d'arrêter les contrats? Et s'il note quelque chose  
18 qui est frauduleux ou qui... des indices de  
19 collusion et de corruption, il transfère le dossier  
20 à l'UPAC.

21 M. MARC-ANTOINE DILHAC :

22 R. Alors, ne pas multiplier les instances, ça ne veut  
23 pas dire « centraliser ». Il y a deux problèmes. Il  
24 y a la question de la centralisation et donc, ici,  
25 il est très clair que nous soutenons... en tout cas

1 je soutiens particulièrement une forme de  
2 séparation des différentes instances. C'est très  
3 important pour que chacune puisse, effectivement,  
4 avoir un... eh bien, une fonction bien particulière  
5 et la remplir. Si c'est une fonction, par exemple,  
6 d'enquête, c'est pas une fonction de régulation.  
7 Donc, ça, c'est tout à fait clair.

8 Ne pas multiplier les instances, ça  
9 signifie, alors dans le cas de l'inspecteur général  
10 de la Ville de Montréal, on peut penser qu'il y  
11 avait déjà des instances qui en étant simplement  
12 réformées, il y a un vérificateur général qui  
13 aurait pu avoir des compétences étendues et qui  
14 aurait eu les mêmes attributions que le nouvel  
15 inspecteur général.

16 Ma crainte en ce qui concerne la  
17 multiplication de ce genre d'instance, c'est qu'il  
18 y ait une forme de concurrence institutionnelle. On  
19 connaît très bien ça dans les services de police.  
20 On connaît très bien ça dans les services de  
21 renseignements. C'est cette forme de concurrence  
22 qui va en réalité nuire à l'efficacité des  
23 différentes instances.

24 Puis je vais vous donner, je vais vous  
25 donner juste une idée, une analyse comme ça.

1 Imaginons, imaginons que notre inspecteur général  
2 découvre de plus en plus des affaires de  
3 corruption, de telle sorte que, d'année en année,  
4 vous avez des centaines d'affaires de corruption  
5 qui sont mises sur le devant de la scène.

6 La réaction du public, et l'inspecteur  
7 général n'est pas indifférent à la réaction du  
8 public et des autres autorités, la réaction du  
9 public, ça va être de dire : bien, il sert à rien;  
10 ça ne fonctionne pas; il y a toujours autant  
11 d'affaires de corruption; ça ne marche pas. Quel  
12 est l'incitatif interne d'un vérificateur général  
13 ou d'un inspecteur général quand, justement, ils  
14 sont dans des situations de concurrence?

15 C'est de faire en sorte que certaines  
16 affaires, de manière plus ou moins volontaire, ça  
17 se fait justement par, ça se fait par la remontée  
18 des informations secondaires, on connaît très bien  
19 ça dans les systèmes d'organisation, la remontée  
20 des informations au niveau des dirigeants, c'est de  
21 faire en sorte que certaines affaires tout  
22 simplement n'éclosent pas, que ça reste sous le  
23 radar.

24 De telle sorte qu'il y ait une baisse  
25 effective non pas des affaires, mais des affaires

1 sur le devant de la scène. Et c'est précisément ce  
2 genre de mécanismes qui sont renforcés par des  
3 situations de concurrence institutionnelle entre  
4 différentes instances qui pourraient s'occuper à  
5 peu près de la même chose.

6 Alors, encore une fois, ne pas multiplier,  
7 ça ne veut pas dire ne pas séparer les fonctions.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 D'accord. Merci beaucoup, ça complète en ce qui me  
10 concerne.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[81]** Je ne sais pas si vous connaissez le système à  
13 New York du District of Investigation...

14 R. Oui.

15 Q. **[82]** ... qui propose notamment une équipe de  
16 surveillance lors de grands travaux. Qu'est-ce que  
17 vous pensez de ça?

18 R. Oui. Alors, de toute façon, la fonction  
19 d'inspecteur général à Montréal a été faite sur le  
20 modèle de ville, celle de New York et celle de  
21 Chicago. Donc, effectivement, ce sont des modèles  
22 qu'on peut reproduire. Simplement les histoires  
23 institutionnelles sont différentes entre les  
24 villes. Et que, encore une fois, je pense que ce  
25 type de fonction est très importante, mais que la

1 fonction pourrait être assurée par une même  
2 instance ou, en tout cas, des instances qui sont  
3 déjà existantes.

4 Et donc, ce que je crains aussi, au-delà de  
5 la concurrence institutionnelle, c'est l'effet  
6 d'annonce. Vous avez vu que la création de cet  
7 inspecteur général à Montréal a occupé le devant de  
8 la scène pendant des mois jusqu'à la discussion de  
9 virgules dans les attributions des compétences.  
10 Bon. On a beaucoup discuté. Alors, il y a des  
11 effets d'annonce. Il me semble qu'il y a des choses  
12 plus importantes qui doivent se passer peut-être  
13 pas de manière médiatique, mais que ces fonctions-  
14 là, et des fonctions qu'on retrouve effectivement à  
15 la Ville de New York ou de Chicago auraient pu être  
16 assurées par le même système institutionnel qui  
17 était à la Ville de Montréal, mais avec des  
18 attributions peut-être étendues.

19 Q. **[83]** Maintenant, qu'est-ce que vous pensez, vous  
20 parlez de la protection des lanceurs d'alerte...

21 R. Oui.

22 Q. **[84]** ... et j'aimerais savoir ce que vous pensez de  
23 la possibilité d'obliger dans le secteur public la  
24 dénonciation?

25

1 M. CHRISTIAN NADEAU :

2 R. Feu mon collègue Jean-Paul Brodeur avait beaucoup  
3 travaillé en criminologie sur ces questions. Le  
4 problème de l'obligation de la dénonciation ou de  
5 la délation, c'est précisément que ça place des  
6 individus dans des situations complètement  
7 impossibles. Et ce qui est souhaité finit par être  
8 évité, c'est-à-dire que la personne qui a... ce que  
9 nous pourrions souhaiter comme type de  
10 comportement, parce qu'il est obligé par un certain  
11 nombre de mécanismes, finit par être évité par les  
12 individus précisément parce qu'on l'oblige à le  
13 faire. Ça peut paraître paradoxal, mais on peut  
14 très bien imaginer ce type de scénario.

15 D'autre part, aussi, on se retrouve dans  
16 une situation où, en fait, on ne tiendra compte que  
17 des formes de délation, d'accord, qui sont  
18 entérinées, si vous voulez, par un processus  
19 juridique, et on se retrouvera dans une situation  
20 où, en fait, il y aura une forme de sélection des  
21 délations.

22 Au lieu de prendre au sérieux des formes de  
23 délations qui ne passeraient pas par ce mécanisme,  
24 d'accord, mais qui seraient quand même justement,  
25 prenons l'expression au sérieux, le fait d'une

1           alerte. Lancer une alerte, ce n'est pas  
2           nécessairement une dénonciation. C'est, on sent  
3           qu'il y a - comment dire - il y a de la fumée. On  
4           ne sait pas encore s'il y a le feu, d'accord, mais  
5           il y a de la fumée. Et, ça, c'est quelque chose qui  
6           doit être, à mon avis, priorisé. Parce que très  
7           souvent quand il y a le feu, c'est trop tard.

8           Q. **[85]** O.K. Donc, si je comprends bien... Bien,  
9           d'abord, il faut agir en amont.

10          R. Voilà!

11          Q. **[86]** Et peut-être qu'il vaut mieux encourager et  
12          valoriser les lanceurs d'alerte?

13          R. C'est exactement le sens de nos recommandations.

14          Q. **[87]** C'est ça. O.K. Parfait. Merci. Merci  
15          infiniment. Votre présentation est des plus  
16          intéressantes. Merci beaucoup d'avoir pris votre  
17          temps.

18          SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19          REPRISE DE L'AUDIENCE

20          (14:03:55)

21          LA PRÉSIDENTE :

22          Bonjour, Messieurs.

23          Me SIMON TREMBLAY :

24          Alors, Madame la Présidente, Monsieur le

25          Commissaire, pour terminer la semaine, on pourrait



1           dire, en beauté, on a trois intervenants donc  
2           Fédération professionnelle des journalistes du  
3           Québec que vous avez devant vous et suivront le  
4           Comité des défenses... de défense, dis-je, des  
5           contribuables, ainsi que le Conseil du patronat du  
6           Québec qui clora la semaine.

7                        Exceptionnellement, compte tenu que c'est  
8           vendredi, je vous demanderais peut-être qu'on  
9           puisse faire les trois organisations une après  
10          l'autre, de façon à ne pas finir trop tard  
11          aujourd'hui.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Tout à fait.

14          Me SIMON TREMBLAY :

15          Si cela vous convient, j'inviterais madame la  
16          Greffière...

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Parfaitement.

19          Me SIMON TREMBLAY :

20          ... à assermenter messieurs Craig et Myles. Merci.

21          LA GREFFIÈRE :

22          Si vous voulez vous lever debout pour être  
23          assermenté, s'il vous plaît.

24

25

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-septième  
2 (17e) jour du mois d'octobre,

3

4 (14:03:55)

5 A COMPARU :

6

7 PIERRE CRAIG, journaliste

8

9 BRIAN MYLES, journaliste

10

11 LESQUELS affirment solennellement ce qui suit :

12

13 PRÉSENTATION

14

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [88] Bon. Alors, voici, Messieurs. Au départ,  
17 évidemment, j'ai lu d'un bout à l'autre votre  
18 mémoire qui est très bien fait. Je constate que, en  
19 ce qui concerne les alerteurs d'alerte qui est un  
20 sujet qui vous tient à coeur, mais vous avez  
21 principalement pris les conclusions du Syndicat des  
22 professionnels et professionnelles du Québec, de  
23 telle sorte que si vous avez - et que c'est un  
24 sujet qui est évidemment préoccupant - mais on en a  
25 amplement parlé.

1                   Si vous avez quelque chose de nouveau à  
2                   ajouter sur ce que le Syndicat a dit, ça va nous  
3                   faire plaisir de vous entendre, mais si vous voulez  
4                   concentrer votre présentation sur la Loi de l'accès  
5                   à l'information, ce serait peut-être... je vous en  
6                   donne l'occasion.

7                   M. PIERRE CRAIG :

8                   R. O.K. Bien, j'ai envie de vous dire, ayant discuté  
9                   avec André Noël avant de venir ici... Écoutez, mon  
10                  collègue est habitué, moi, je suis pas habitué, je  
11                  suis un peu impressionné, je pensais pas que  
12                  c'était si grand ici. Mais, je suis très content  
13                  d'être ici quand même, même si la salle est plus  
14                  grande que je me l'imaginais.

15                  J'aimerais, si vous le permettez, faire un  
16                  tour d'horizon, je commence par la Loi d'accès,  
17                  c'est certain.

18                  Q. **[89]** Oui.

19                  R. Je continue avec les municipalités, avec votre  
20                  permission...

21                  Q. **[90]** Oui.

22                  R. ... parce que c'est quand même le coeur...

23                  Q. **[91]** Oui.

24                  R. ... de vos... de vos travaux.

25                  Q. **[92]** Oui.

1 R. Et j'aimerais, si vous le permettez...

2 Q. **[93]** Oui.

3 R. ... terminer avec la transparence. J'en ai pour à  
4 peu près huit, dix (10) minutes.

5 Q. **[94]** Oui, oui. Oui, oui. Oui, oui.

6 R. La transparence de l'administration publique.

7 Q. **[95]** Oui, mais quand je parle de la Loi à l'accès à  
8 l'information...

9 R. Oui.

10 Q. **[96]** ... ça... ce principe-là se greffe aussi, là,  
11 c'est...

12 R. O.K. Parfait.

13 Q. **[97]** ... c'est évidemment, là. C'était...

14 R. Bien, écoutez, vous m'arrêterez ou...

15 Q. **[98]** Non, je vous arrêterai pas.

16 R. D'accord.

17 Q. **[99]** Je fais simplement vous dire où vous pourriez  
18 plus concentrer vos efforts, mais s'il y a quelque  
19 chose dans les alerteurs d'alerte qu'on a parlé  
20 abondamment puis qu'on va reparler, je veux surtout  
21 pas vous empêcher de nous donner...

22 R. O.K.

23 Q. **[100]** ... des idées nouvelles, là. Je veux juste  
24 vous donner plus d'espace pour parler des autres...

25 R. Parfait.

1 Q. **[101]** ... des autres sujets. Dans le fond, c'est ça  
2 l'idée, là.

3 R. O.K.

4 Q. **[102]** O.K.

5 R. Parfait.

6 Q. **[103]** Et... oui, de vous concentrer surtout en lien  
7 avec notre mandat. Je comprends que les principes  
8 généraux s'appliquent.

9 R. Oui, c'est ça.

10 Q. **[104]** Ça fait que allez-y, Monsieur Craig.

11 R. C'est sûr que si on parle du blocage de  
12 l'information générale dans les municipalités,  
13 ça...

14 Q. **[105]** Ça s'applique...

15 R. C'est ça.

16 Q. **[106]** ... c'est... tout à fait.

17 R. Parfait.

18 Q. **[107]** Alors, allez-y, Monsieur Craig. On vous  
19 écoute avec beaucoup d'intérêt.

20 R. Bien, si vous me le permettez, j'aimerais...  
21 j'aimerais commencer par ma jeunesse.

22 Q. **[108]** Ça va.

23 R. Je me souviens d'un soir... puis il y a des choses  
24 qu'on oublie jamais dans nos vies. Je me souviens  
25 d'un soir, mes parents avaient ramené des chapeaux

1 haut de forme rouges avec des rubans bleus autour.  
2 On a joué avec ça pendant des mois après. C'était  
3 un certain soir de mil neuf cent soixante (1960),  
4 les libéraux de Jean Lesage venait d'être élu et le  
5 Québec venait de sortir de la grande noirceur.

6 Ce que la Fédération veut vous dire, c'est  
7 que depuis dix (10), quinze (15) ans, le Québec a  
8 replongé dans la noirceur, mais c'est une noirceur  
9 qui est très insidieuse. Elle est pas aussi  
10 évidente que celle qu'on... qu'on connaissait sous  
11 Duplessis, évidemment, elle est très insidieuse  
12 parce qu'elle se cache sous des tonnes de voeux  
13 pieux et de titres ronflants.

14 Ce que j'ai ici, là, ça s'intitule « Loi  
15 sur l'accès aux documents des organismes publics. »  
16 Vous le savez peut-être, j'anime une émission qui  
17 s'appelle « La Facture » et il y a une chose que je  
18 sais, c'est qu'on n'a pas le droit de cacher un  
19 fait important. Ce titre-là cache un fait  
20 important, c'est que cette loi-là, c'est une prison  
21 pour l'information. Ce que je vous dis, là, c'est  
22 pas une formule, là, c'est pas une jolie formule,  
23 c'est ce que les journalistes québécois pensent et  
24 expérimentent à chaque jour dans leur vie.

25 L'article 9, à chaque fois que je le lis,

1 j'ai des frissons, sincèrement. Parce qu'il y a des  
2 mots qui contiennent l'essence de notre sentiment  
3 démocratique et de la volonté démocratique d'une  
4 société. Je le relis, vous le connaissez aussi bien  
5 que moi :

6                   Toute personne qui en fait la demande  
7                   a droit d'accès aux documents d'un  
8                   organisme public.

9 Tout le reste de la loi nie ça. Et, moi, je vois la  
10 démocratie là-dedans et j'ai... Moi, je suis vieux  
11 jeu, vous savez, Madame la Présidente, Monsieur le  
12 Commissaire, j'ai soixante-trois (63) ans bientôt,  
13 je suis grand-père deux fois. Je suis un peu vieux  
14 jeu, je crois encore en ça, la démocratie et je me  
15 gêne pas pour le dire et je me gênerai jamais pour  
16 en parler. Le reste de cette loi, à mon avis et de  
17 l'avis de la Fédération, nie cet article-là.

18                   Une des meilleures expertes de cette loi  
19 c'est ma collègue, qui est Monique Dumont. Elle a  
20 été recherchiste en chef à l'émission Enquête, de  
21 deux mille six (2006) à deux mille douze (2012),  
22 soit la période, vous le savez très bien, où les...  
23 les reportages qui, en partie, ont servi de  
24 fondation à la mise sur pied à votre Commission,  
25 ont été diffusés.





1 information qui devrait être publique  
2 est passible d'une amende de cent  
3 (100) à cinq cents dollars (500 \$).

4 L'article 159 dit que :

5 Quiconque rend public une information  
6 qui ne doit pas être rendue public est  
7 passible d'une amende double, deux  
8 cents (200) à mille dollars (1000 \$).

9 Je comprends qu'on s'intéresse aux renseignements  
10 personnels mais le 159 couvre aussi tout... toute  
11 la question de l'accès à l'information. Deux fois  
12 plus d'amende si on sort ce qui doit pas être sorti  
13 que si on sort pas ce qui doit être sorti. Pour  
14 moi, ça, ça illustre vraiment l'esprit de cette  
15 loi-là.

16 Dans l'invitation, vous nous avez demandé  
17 de parler des causes. La seule explication que je  
18 vois à cette loi-là, à ce qu'elle contient, c'est  
19 une absence de volonté politique réelle de donner  
20 accès à l'information publique. Quand on dit,  
21 information publique, là, je reviens à ces mots qui  
22 sonnent, là, ces mots forts. Ça c'est l'information  
23 payée par les Québécois. Les sept millions de  
24 Québécois paient de l'information et n'y ont pas  
25 accès. Parce que cette loi-là constitue un ramassis

1 de toutes les exceptions demandées par tous les  
2 lobbys que vous pouvez imaginer.

3 Et, malheureusement, Madame la Présidente,  
4 Monsieur le Commissaire, ce que je viens de vous  
5 dire là, sur la Loi d'accès, illustre toute la  
6 question de l'accès public à l'information. Et  
7 l'information publique, vous le savez beaucoup  
8 mieux que moi, ça fait quand même dix-huit (18)  
9 mois que vous en entendez parler, il y en a  
10 beaucoup dans nos municipalités. Et, moi, ce qui  
11 m'effraie c'est de penser que, sans la vigilance  
12 des journalistes, ça va recommencer. Rappelons-nous  
13 ce que le maire Vaillancourt a dit à la candidate  
14 Claire Lebel lors de l'élection à Laval - je pense  
15 que c'est un micro caché de Radio-Canada qui avait  
16 enregistré ça - il lui a dit : « Fais-toi-en pas -  
17 il a presque dit " ma petite " - de toute façon il  
18 y a un autre système qui est en train de  
19 s'installer. » Ça, moi, ça me... Madame, ça me met  
20 dans une colère, là, vous pouvez pas imaginer. Je  
21 suis un homme en colère, j'anime La Facture depuis  
22 onze (11) ans, vous pouvez comprendre pourquoi.

23 Vous savez, on vous l'a dit dans le  
24 mémoire, moi, ça m'a étonné quand j'ai vu le  
25 chiffre, c'est l'ancien secrétaire général de la

1 FPJQ, Claude Robillard, qui l'avait trouvé...

2 Q. **[109]** J'aimerais juste ajouter qu'il faut des gens  
3 comme ça dans la société.

4 R. Pardon?

5 Q. **[110]** Il faut des gens comme vous dans la société.

6 R. Je vais essayer de me cloner. Bien, j'en ai un à  
7 côté de moi, là, on commence à être plusieurs.  
8 Claude Robillard, à ma demande, avait trouvé le  
9 chiffre; les Québécois donnent dix-neuf milliards  
10 de dollars (19 G\$) aux municipalités. C'est  
11 gigantesque. C'est un énorme investissement. Ils  
12 ont le droit le plus sacré de savoir ce qui se  
13 passe avec cet argent-là. Pourtant, dans de  
14 beaucoup trop nombreuses municipalités, on bloque  
15 l'accès à l'information. Pourquoi? Vous le savez,  
16 collusion, corruption, personne est intéressé à  
17 mettre ça à la une du Devoir, ici, ou à Radio-  
18 Canada, à l'émission Enquête. Mais il y a une autre  
19 raison. Moi, j'appelle ça le syndrome du roitelet.  
20 Et ça, Madame, Monsieur, on le vit... on reçoit,  
21 nous, des échos des journalistes de province, on a  
22 des sections locales de la FPJQ dans à peu près...  
23 dans neuf régions du Québec. On a des exemples de  
24 ça, là, si jamais ça vous intéresse, on va écrire  
25 un livre ensemble là-dessus.

1                   Je vous donne juste deux exemples  
2                   rapidement. Municipalité de Les Cèdres, c'est quand  
3                   même pas très connu mais quand même, dans l'ouest  
4                   de Montréal. On est en deux mille douze (2012). Les  
5                   citoyens sont extrêmement inquiets sur la question  
6                   de la qualité de l'eau potable, qui est quand même  
7                   un sujet extrê... même si on n'est pas dans la  
8                   construction, là, c'est un sujet qui les touche de  
9                   très près, qui les intéresse. La mairesse convoque  
10                  une conférence de presse, dit « Il n'y a pas de  
11                  problème », mais refuse de rendre publiques les  
12                  analyses. Et là, les journalistes sont là, puis  
13                  évidemment, ils réclament d'avoir l'information  
14                  pour pouvoir la transmettre aux citoyens. Le  
15                  directeur général dit : « Ah oui? Je vais prendre  
16                  les vingt (20) jours que m'accorde la Loi, avant de  
17                  vous transmettre l'information ». Ce qu'il voulait  
18                  dire, là : je vais vous montrer qui est le  
19                  véritable maître.

20                 Sauf que monsieur le directeur général a  
21                 opéré une confusion monumentale, parce que le  
22                 maître, évidemment, ce n'est pas lui, puis ce n'est  
23                 pas le journaliste non plus. Le maître, c'est le  
24                 citoyen. Mais ça, lui, il l'avait carrément oublié.  
25                 Mais ça illustre cet espèce de syndrome du

1 roitelet. Et cet exemple-là, j'aurais pu vous en  
2 amener dix (10), mais j'ai vingt (20) minutes,  
3 c'est vraiment, là, quelque chose qu'on voit  
4 presque à toutes les semaines.

5 O.K. Autre exemple. Municipalité régionale  
6 du comté...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ce que je voulais dire, c'est que votre vingt (20)  
9 minutes peut être extensionné sur ces sujets-là.

10 M. PIERRE CRAIG :

11 Si je vous intéresse, vous ne m'arrêterez pas, je  
12 présume. À la Municipalité régionale de comté du  
13 Témiscamingue, on a vécu ça cette année, toute  
14 personne qui enregistre les débats du conseil est  
15 passible d'une amende allant jusqu'à mille dollars  
16 (1 000 \$). Vous connaissez comme moi la loi? Je  
17 pense que c'est le Code municipal qui dit que les  
18 séances du conseil sont publiques. Puis par  
19 intérêt, je suis allé fouiller dans le  
20 dictionnaire, ce que ça veut dire « publique ».  
21 Vous le ferez, là, c'est surprenant ce qu'on dit  
22 dans un dictionnaire. Ce qu'on dit dans le  
23 dictionnaire à l'adjectif public, c'est :

24 qui regarde tout le monde, qui concerne  
25 l'ensemble de l'État.

1           Alors ça, c'est les moyens de transmission  
2 modernes, en deux mille quatorze (2014), qui  
3 permettent de faire en sorte que tout le monde ait  
4 l'information qui concerne tout le monde. Puis  
5 quand on demandait au préfet de la MRC : « Mais  
6 pourquoi vous avez ce règlement-là? ». Il  
7 répondait : « Oui mais on a le règlement mais on ne  
8 s'en sert pas ». Encore une fois, le bon vouloir du  
9 prince.

10                       Et le plus surprenant, c'est que ces  
11 roitelets de municipalités trouvent des complices  
12 au sein même de la fonction publique, et je parle  
13 du ministère des Affaires municipales du Québec.  
14 Notre section locale de Gaspésie... Bien quand je  
15 dis « complices », il faut faire attention, mais  
16 vous allez voir dans quel sens je l'utilise. Notre  
17 section locale de Gaspésie a documenté que des  
18 fonctionnaires du ministère des Affaires  
19 municipales conseillent les maires qui le demandent  
20 sur la façon d'interdire ou d'utiliser des articles  
21 de loi permettant d'interdire aux journalistes de  
22 filmer, d'enregistrer les séances du conseil.

23                       Pensez-vous qu'on est en démocratie? Moi,  
24 je me pose des questions assez souvent là-dessus.  
25 Et je suis évidemment, comme je vous l'ai dit,

1 assez en colère. Alors est-ce qu'on va accepter?  
2 Parce que corruption, collusion, on s'entend. Mais  
3 le syndrome du roitelet, là, ça bloque aussi  
4 l'information. Est-ce qu'on va accepter que ce  
5 genre de syndrome du roitelet bloque l'accès à  
6 l'information et permette à un autre système de  
7 collusion et de corruption de s'installer? Nous on  
8 pense, Madame la Présidente, Monsieur le  
9 Commissaire, qu'il faut un coup de poing sur la  
10 table, législatif. Brian va vous en parler tout à  
11 l'heure, mais il faut que le gouvernement donne un  
12 coup de poing sur la table puis dise : Assez, c'est  
13 assez!

14 L'autre mur, c'est celui de  
15 l'administration publique. Là, je parle des  
16 ministères et des organismes publics. Dans ce  
17 monde-là, moins on donne d'information, moins  
18 l'image du ministère, du ministre ou de l'organisme  
19 court de risque. Et c'est carrément ça. On le vit  
20 quotidiennement.

21 Je vais vous donner un exemple. Monsieur  
22 Caillé est venu témoigner. Je l'ai vu à la  
23 télévision, comme tout le monde. Et il y a un  
24 journaliste de la Presse, un jeune de vingt-cinq  
25 (25) ans, très bon, cours en droit dans le corps,

1           lui, il voulait savoir si on pouvait établir un  
2           rapport entre monsieur Accurso et les contrats  
3           donnés par Hydro-Québec. Alors il a fait sa  
4           recherche, bonne recherche, et il est tombé, peut-  
5           être avec ce qu'on appelle la way-back machine, sur  
6           un communiqué émis par Hydro-Québec en deux mille  
7           dix (2010), communiqué dans lequel Hydro disait :

8                        On a mis sur notre site web la liste de nos  
9                        grands contrats.

10          Il voulait l'avoir. Parce que la liste, évidemment,  
11          n'était plus là maintenant, là, en deux mille  
12          quatorze (2014), la liste avait été retirée depuis.  
13          Bien il s'est dit : « Je vais avoir la liste. Ils  
14          l'avaient mis. Ils l'ont probablement retirée parce  
15          qu'il n'y avait pas de place. ». Alors il prend  
16          contact avec Hydro-Québec, et c'est un refus net.  
17          Il est monté jusqu'à la patronne des communications  
18          d'Hydro-Québec : non. Je vous ai dit qu'il avait un  
19          cours de droit dans le corps, il connaît donc cette  
20          chose. Et on invoquait sans cesse cette loi-là,  
21          m'a-t-il dit, mais sans jamais donner d'article. On  
22          lui a dit que le sujet n'était plus d'actualité. Je  
23          suis désolé de vous le dire, mais vous n'êtes plus  
24          d'actualité, Madame, Monsieur. Monsieur Caillé ici,  
25          ce n'était pas d'actualité. Hydro-Québec l'a



1           décrété. Et on en parle dans notre mémoire, Madame,  
2           Monsieur. Et je veux quand même vous en reparler.

3                        Dans l'administration publique, il y a un  
4           véritable déni de la situation d'opacité dans  
5           laquelle cette administration publique se trouve.  
6           Je vous le répète quand même, parce que je l'ai  
7           vécu moi-même, puis, là, vous allez l'entendre de  
8           ma bouche.

9                        Le vingt-neuf (29) mai dernier en compagnie  
10          d'une collègue de la FPJQ, on est allé rencontrer  
11          tous les directeurs des communications de tous les  
12          ministères québécois dans l'ancienne salle du  
13          Conseil des ministres dans l'édifice qu'on appelle  
14          le « bunker » à Québec. Vous voyez l'immense table.  
15          Il y avait cinquante (50) personnes autour de ça.

16                       Alors, on a fait notre présentation en  
17          donnant des exemples. Moi, j'ai amené sept, huit,  
18          neuf, dix exemples. Je ne sais pas. Ah oui, ça,  
19          c'est l'aspect rigolo. Après la présentation, il  
20          devait y avoir un échange. Silence de mort. Alors,  
21          je fais une joke : « On ne veut pas vous parler  
22          dans un climat de confrontation. » Bon. Mais le  
23          plus important de ce qu'on nous a dit à ce moment-  
24          là, c'est : monsieur, madame, les exemples que vous  
25          nous apportez ne sont que des extrêmes, nos

1 clients, publics et journalistes, nous disent  
2 qu'ils sont pleinement satisfaits de nos services.

3           Là, on parle de l'ensemble des  
4 communications du gouvernement du Québec. Sauf que,  
5 là, vous avez un ancien ministre qui s'appelle  
6 Bernard Drainville, responsable de cette loi-là,  
7 qui a déclaré devant moi à Québec lors d'un congrès  
8 en décembre deux mille treize (2013), je venais  
9 juste d'être élu président de la FPJQ, c'est un  
10 congrès réunissant les commissaires à l'éthique des  
11 villes américaines et canadiennes, il a dit  
12 exactement ceci, je vous le cite au texte parce que  
13 j'ai une assez bonne mémoire :

14                   La Loi d'accès à l'information du  
15                   Québec bloque davantage l'accès à  
16                   l'information qu'elle ne le permet et  
17                   l'administration publique va dans le  
18                   même sens.

19 Vous avez un certain Philippe Couillard qui a  
20 fonction de premier ministre au Québec qui, au  
21 lendemain de son élection, a dit : « Je veux mener  
22 le Québec vers la transparence. » D'habitude, quand  
23 on veut aller vers la transparence, c'est parce  
24 qu'on part de l'opacité. Alors, vous avez un  
25 premier ministre, un ministre et la Fédération qui

1 représente les deux mille (2000) journalistes du  
2 Québec qui disent qu'on est dans l'opacité en ce  
3 qui concerne l'administration publique pendant que  
4 l'administration publique dit qu'il n'y a aucun  
5 problème.

6 « Houston w've got a problem, and a big  
7 one. » Il y a un déni. Et ce matin, je vais  
8 terminer là-dessus, on apprenait, c'est dans une  
9 brève de la Presse, si vous avez la Presse Plus,  
10 vous allez trouver ça dans les brèves, que les sept  
11 cent cinquante (750) employés des communications de  
12 tous les ministères québécois vont être dorénavant  
13 directement sous la gestion du Conseil exécutif,  
14 c'est-à-dire du ministère du premier ministre. Moi,  
15 je trouve ça extrêmement dangereux. Là là, la  
16 séparation entre l'administratif et le politique,  
17 il n'y en aura plus, là. Ça va être le politique  
18 qui va mettre sa grosse main sur l'administratif.  
19 Et qui va en pâtir? Bien, c'est les citoyens du  
20 Québec qui donnent soixante-dix milliards de  
21 dollars (70 G\$) à leur gouvernement chaque année.

22 Nous, ce qu'on pense... Bah, écoutez, c'est  
23 peut-être un rêve de fou, là, mais il faut ça des  
24 fois, moi, je l'ai dit durant la campagne  
25 électorale, moi, je me rappelle, durant la campagne

1           électorale, j'avais demandé à tous les politiciens  
2           nommément s'ils avaient le courage politique de  
3           gouverner des citoyens bien informés. La question  
4           n'a pas obtenu de réponse. Mais je la pose encore.  
5           Est-ce que nos élus de tous les partis ont le  
6           courage politique de gouverner des citoyens bien  
7           informés?

8                        Et la demande que je fais instamment aux  
9           politiciens du Québec, c'est, donnez-vous la main,  
10          Monsieur Couillard, Madame David, le prochain chef  
11          du Parti québécois, et Monsieur Legault, et  
12          ordonnez d'une seule voix à l'administration  
13          publique de marcher vers la transparence, de  
14          prendre tous les moyens pour y arriver. Je trouve  
15          que si ce n'est pas fait, on n'arrivera jamais à  
16          rien.

17                      Et ce que je demande à ce gouvernement  
18          précis, c'est : Êtes-vous capable de mettre autant  
19          d'énergie dans la transparence, parce que monsieur  
20          Couillard l'a promis de façon formelle après son  
21          élection, êtes-vous capable de mettre autant  
22          d'énergie dans la marche vers la transparence que  
23          vous en mettez actuellement dans la lutte au  
24          déficit? Si vous faites ça, on va avancer. Mais si  
25          vous ne le faites pas, on va faire du sur place.

1                    Brian va vous parler maintenant des pistes  
2 de solutions qu'on vous suggère.

3                    (14:21:38)

4                    M. BRIAN MYLES :

5                    Au cours des trois dernières années, j'ai suivi  
6 attentivement vos travaux. Ils ont été mon pain  
7 quotidien comme journaliste. Et il y a eu des  
8 moments où j'ai éprouvé une grande fierté, une  
9 grande fierté quand j'entendais les artisans de la  
10 collusion et de la corruption sur des conversations  
11 d'écoutes électroniques parler des journalistes  
12 avec les termes aussi élogieux que vous avez  
13 entendus.

14                    LA PRÉSIDENTE :

15                    Qu'on a surtout rayés.

16                    M. BRIAN MYLES :

17                    Caviardés, effectivement.

18                    LA PRÉSIDENTE :

19                    Caviardés.

20                    M. BRIAN MYLES :

21                    Alors, on a invoqué à peu près tous les saints du  
22 patrimoine liturgique, pour parler de ces  
23 journalistes d'enquête, ces fouineurs, qui avaient  
24 permis d'identifier les premiers problèmes. Et ça  
25 me faisait une grande fierté, parce que je me suis

1 dit, au Québec, dans un contexte de crise et de  
2 difficulté pour les médias de masse, on a joué  
3 notre rôle. Je pense qu'on a été en mesure de  
4 montrer du doigt un problème réel d'intérêt public,  
5 et, dans le fond, de le faire avec les moyens du  
6 bord, sans les mandats de perquisition, les  
7 pouvoirs d'enquête étendus que les policiers ont à  
8 leur disposition.

9 On a réussi à le faire parce qu'on a eu des  
10 sonneurs... des lanceurs d'alerte courageux, des  
11 sources qui nous ont informés. N'allez surtout pas  
12 croire que la Loi sur l'accès à l'information a été  
13 de grande utilisé pour ces journalistes-là. Cette  
14 loi-là nous a permis d'avoir des compléments  
15 d'information, parfois, d'avoir un portrait global,  
16 un portrait d'ensemble mais, au départ, c'était des  
17 sources anonymes. Et ces sources-là, vous le savez,  
18 ont payé un cher prix. On n'a qu'à penser à Ken  
19 Pereira qui est encore exilé en Alberta pour son  
20 travail. Et, tout récemment encore, même dans le  
21 contexte actuel où la lutte à la corruption et la  
22 collusion est sur toutes les lèvres, il y a à peine  
23 deux ans, la Ville de Montréal avait fait un  
24 affaiblissement de ses mesures de lutte à la  
25 collusion sous le leadership d'un certain Michael

1 Applebaum.

2 La Presse a publié un article à ce sujet.  
3 Et la réaction de l'administration Applebaum n'a  
4 pas été d'enquêter pour voir comment rehausser  
5 lesdites mesures de lutte à la collusion. La  
6 réaction, ça a été de faire une enquête  
7 administrative en bonne et due forme. On a trouvé  
8 le lanceur d'alerte, on l'a puni par une suspension  
9 de cinq jours. Et là, on vous parle pas d'une  
10 situation... on ne vous parle pas du vieux film de  
11 deux mille neuf (2009), on vous parle d'un très  
12 nouveau film qui est encore à l'affiche sur nos  
13 écrans.

14 Alors, quand on vous parle de la protection  
15 sur les lanceurs d'alerte, la seule nuance que  
16 j'aimerais apporter dans ce débat-là, c'est qu'il  
17 faut protéger les lanceurs d'alerte autant au  
18 public qu'au privé, et il faut que cette  
19 protection-là s'étende aux lanceurs d'alerte qui  
20 choisissent d'aller dans les médias, parce que ces  
21 gens-là ne croyaient pas, souvent, aux mesures  
22 internes, ne croyaient pas aux lignes éthiques.  
23 D'ailleurs, les lignes éthiques, on a vu, ne sont  
24 pas utilisées. Une dizaine d'appels par année, en  
25 moyenne. Alors, s'ils n'avaient pas confiance dans

1 les institutions en place, et qu'ils se tournaient  
2 vers les journalistes, c'était parce qu'ils avaient  
3 un réel désire de changement. Alors, il ne faudrait  
4 surtout pas qu'une loi éventuelle sur les lanceurs  
5 d'alerte finisse par brimer le droit des lanceurs  
6 d'alerte d'aller aussi se répandre et se confier  
7 aux journalistes. Cette notion d'enquête punitive,  
8 parce que quelqu'un a parlé aux médias, c'est  
9 inacceptable, c'est intolérable. Donc, c'est la  
10 seule précision.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[111]** Mais voulez-vous élaborer un petit peu plus,  
13 en quoi est-ce qu'un lanceur d'alerte, et là, il  
14 faut trouver le bon canal, justement, pour ne pas  
15 que le lanceur d'alerte se confie à quelqu'un qui  
16 fait partie du système, alors, donc, il faut  
17 trouver le bon canal. Mais en quoi est-ce que le  
18 fait d'avoir un bon canal et une ligne dédiée à ce  
19 genre de choses, par hypothèse, feraient en sorte  
20 qu'ils seraient empêchés de parler à un  
21 journaliste?

22 R. Bien, la tentation, ça serait de dire : « Vous avez  
23 des mécanismes à l'interne et ils fonctionnent,  
24 vous devez les utiliser, » et d'interpréter d'une  
25 manière très large le serment de loyauté à



1 l'entreprise ou... à l'entreprise, qu'elle soit  
2 privée ou publique, et de punir quelqu'un qui a  
3 parlé. Parce qu'on les punit pour avoir parlé aux  
4 journalistes. C'est pas dans votre mandat ici, mais  
5 le cas de Sylvie Therrien qui a dénoncé les quotas  
6 à l'assurance emploi... a perdu son emploi.

7 Q. **[112]** Vous avez certainement entendu les autres  
8 présentateurs qui sont venus à la Commission où on  
9 va plutôt encourager, non pas... ou il est suggéré,  
10 non pas d'encourager la loyauté à la compagnie,  
11 même s'il doit y avoir un sentiment de loyauté,  
12 mais surtout d'encourager la prévention par la  
13 délation... à être encouragée. C'est ça qu'il faut.

14 R. Oui, et il faut qu'on puisse inclure et accepter  
15 dans une société démocratique que la délation,  
16 parfois, impose un devoir de parler à des  
17 journalistes ou que, finalement, la seule avenue...

18 Q. **[113]** Impose un devoir, j'irais pas jusque-là.

19 R. Peut-être pas l'imposer...

20 Q. **[114]** Je forcerai pas... on forcera pas les gens...

21 M. PIERRE CRAIG :

22 R. Le protéger, en fait.

23 M. BRIAN MYLES :

24 R. Mais le protéger s'il décide de parler aux  
25 journalistes...

1 Q. **[115]** Oui.

2 R. ... de parler aux médias, de ne pas prendre cette  
3 réalité-là, de pas pénaliser quelqu'un parce qu'il  
4 a parlé aux journalistes et qu'il n'a pas suivi les  
5 règles à l'interne. Souvent, si la personne ne suit  
6 pas les règles internes, les mécanismes internes,  
7 c'est qu'il a pas d'espoir que les choses changent.  
8 Et, comme journaliste, je peux vous dire qu'on est  
9 constamment confronté à des situations...

10 Q. **[116]** Mais je suis pas certaine que la voie...

11 R. ... qui ne bougent pas.

12 Q. **[117]** ... de... Je vous pose la question : estimez-  
13 vous que de suggérer aux personnes de suivre une  
14 voie interne pour se plaindre soit une bonne voie?

15 R. C'est pas toujours la bonne voie et...

16 M. PIERRE CRAIG :

17 R. Moi, j'ai des craintes là-dessus. C'est sûr que  
18 j'ai des craintes là-dessus. Moi, je pense que ce  
19 qu'il faut absolument... Écoutez, il y a soixante  
20 (60) lois. On les a pas regardées, hein? On est des  
21 bénévoles, ça, on va se parler des choses, quand  
22 même, concrètes. J'ai pas regardé les lois des  
23 soixante (60) pays puis des cinq provinces  
24 canadiennes qui protègent les sonneurs d'alarme.

25 Mais le principe, en ce qui nous concerne,

1 l'essentiel c'est que, si un sonneur d'alarme parle  
2 aux journalistes, il faut que cette relation-là  
3 soit absolument protégée. Ça prend probablement une  
4 définition, il faut pas que ce soit malveillant,  
5 bon, j'imagine qu'il y aurait tout un contexte, là.  
6 Mais il faut que cette relation, entre le sonneur  
7 d'alarme et le journaliste... Écoutez, vous le  
8 savez, parce que, sans les sonneurs d'alarme...

9 Q. **[118]** Ça, ça va. Je comprends vous protégez votre  
10 droit d'avoir les sonneurs d'alerte (sic) qui  
11 viennent publiquement à vos émissions. Mais est-ce  
12 que vous ne trouvez pas que l'endroit où les  
13 sonneurs d'alarme devraient s'adresser c'est pas  
14 nécessairement à l'interne mais c'est d'avoir une  
15 voie de communication extérieure? Je vous le  
16 demande.

17 R. Bien, le syndicat des professionnels du  
18 gouvernement du Québec suggère deux avenues... il  
19 suggère au moins une avenue, celle de... du  
20 protecteur du citoyen.

21 Q. **[119]** Du citoyen puis...

22 R. Donc, ça serait... Puis il y en a une autre, je me  
23 rappelle pas.

24 Q. **[120]** Le vérificateur général.

25 R. C'est ça. Bien, l'interne, moi, j'ai...

1 personnellement, oui, j'ai un petit problème avec  
2 ça. Moi, j'aurais peur, personnellement. Je me  
3 tairais.

4 M. BRYAN MYLES :

5 R. Pour ce qui est du principe général de notre  
6 intervention, notre présentation...

7 Q. **[121]** Mais il ne faudrait pas, Monsieur Craig.  
8 C'est ce qu'on veut encourager, au contraire.

9 M. PIERRE CRAIG :

10 R. Mais vous avez raison, sur l'interne. C'est pour ça  
11 que peut-être bien des gens se tairaient.

12 M. BRYAN MYLES :

13 R. De façon générale, notre présentation, notre  
14 présence ici, ça vise à vous dire qu'au fond, parmi  
15 les remèdes pour lutter efficacement contre la  
16 corruption et la collusion, il y a la transparence  
17 et il y a la libre circulation de l'information.

18 Et vous avez traité tout à l'heure de la  
19 Loi à l'accès à l'information, vous nous avez  
20 demandé quelles étaient les pistes de solutions  
21 potentielles. Notre mémoire, présentement en  
22 Commission parlementaire, avait été rédigé avec  
23 l'aide de Raymond Doray, il contient... il est en  
24 annexe de ce mémoire, ici, actuel. Il contient un  
25 ensemble de recommandations très précises.

1                   Ce que l'on souhaite, au fond, c'est que la  
2 Commission d'accès à l'information revoit ses  
3 façons de faire de fond en comble et qu'elle prenne  
4 fait et cause pour le demandeur. En ce moment, un  
5 journaliste, qui se présente à la Commission  
6 d'accès à l'information, se heurte souvent à des  
7 délais administratifs, des lourdeurs, une  
8 judiciarisation de la procédure qui donne des  
9 résultats absolument aberrants.

10                   Et encore récemment, pas plus tard qu'hier,  
11 on a eu une journaliste de Radio-Canada qui a  
12 raconté son calvaire pour obtenir le... la totalité  
13 des frais engagés, encourus par la Sûreté du Québec  
14 lors de l'émeute de Victoriaville, en deux mille  
15 douze (2012). Elle a dû se battre, patienter et  
16 attendre jusqu'à ce qu'on lui donne l'information  
17 tout récemment.

18                   Alors, on a fait tout un battage...

19                   M. PIERRE CRAIG :

20                   R. Deux ans.

21                   M. BRIAN MYLES :

22                   R. Deux ans, pour finalement avoir quoi? Une facture  
23 de deux cent douze mille dollars (212 000 \$). Il y  
24 a un principe en journalisme qui dit : « Timely  
25 news. » L'information, la nouvelle est bonne au

1 moment où le sujet est dans l'actualité. En  
2 attendant deux ans comme ça, par une série de  
3 délais, qui est autant de la responsabilité de la  
4 SQ que de la Commission d'accès, on évacue  
5 complètement la pertinence de la nouvelle sur les  
6 deux cent douze mille (212 000) qu'ont coûté cette  
7 opération. C'est cas de délais là sont multiples.

8 Il y a une disparité également de  
9 l'expertise des... des gestionnaires en matière  
10 d'accès à l'information. La loi nous dit que la  
11 personne responsable de l'accès à l'information,  
12 dans un organisme public, c'est la plus haute  
13 autorité en place. Mais on a constaté - puis c'est  
14 Monique Dumont, d'ailleurs, qui avait fait  
15 recension, Raymond Doray l'a fait aussi - qu'il y a  
16 une grande disparité, ça peut être un agent de  
17 relation, ça peut être un sous-ministre. Et, bref,  
18 l'expertise n'est pas la même d'une agence ou d'un  
19 ministère à l'autre. Et plus on s'en va vers des  
20 Villes de petite taille, plus cette expertise-là  
21 est parfois petite. Et si on se ramasse dans une  
22 Ville où la fonction publique est composée de  
23 quelques vingt (20) personnes, le gestionnaire de  
24 l'accès va peut-être être le directeur général, qui  
25 est en lien quotidien avec le maire.

1                   Alors, allez pas penser qu'il y a un mur de  
2 Chine puis qu'on est capable de traiter les  
3 demandes d'accès à l'information sans qu'il y ait  
4 une couleur, une certaine politisation, je vous  
5 dirais.

6                   Enfin, la Commission d'accès joue pas son  
7 rôle de chien de garde, ne prenant pas fait et  
8 cause pour le demandeur, elle s'accommode très bien  
9 des entorses puis des entraves à la circulation de  
10 l'information. Il y a une disposition pénale dans  
11 la Loi d'accès à l'information :

12                               Quiconque fait de la rétention  
13                               d'information est passible d'une  
14                               amende pénale.

15 On a fait des vérifications à la Fédération et, en  
16 trente (30) ans, cette disposition-là n'a jamais  
17 été utilisée une fois. Et pourtant, des cas de  
18 rétention, on en a eu et... Et même, pour ajouter  
19 l'insulte à l'injure, l'amende est plus élevée pour  
20 quelqu'un qui divulgue une information non  
21 autorisée que pour une personne qui fait de la  
22 rétention d'information. Alors, cherchez l'erreur.

23                   En ce qui a trait au monde municipal, on le  
24 voit à chaque nouvelle élection; on amène une  
25 nouvelle cuvée d'élus. Quand j'ai été élu président

1 de la FPJQ en deux mille neuf (2009), j'ai dû  
2 affronter cette nouvelle classe de maires. Et  
3 nouveau venu dit nouveau comportement abusif.

4 Et Pierre a eu à vivre le même phénomène  
5 l'an dernier. Les maires vont dans les villes où  
6 ils ont été élus sans opposition. Ils prennent  
7 rapidement l'habitude de régner sans partage, de ne  
8 pas donner l'information qui est pourtant publique,  
9 de faire du chantage, des menaces même, physiques,  
10 à des journalistes, de l'intimidation, du chantage  
11 sur les avis publics qu'on publie dans les  
12 journaux. On a déjà eu des journalistes qui se sont  
13 fait dire par des maires : « Toi, je ne vais pas te  
14 le donner, le document, parce que tu n'es pas assez  
15 gentil. ».

16 Alors, ce que l'on demande depuis des  
17 années qu'on n'obtient pas, c'est des  
18 clarifications dans la Loi sur les cités et villes.  
19 Les débats à l'Assemblée nationale sont filmés. Les  
20 audiences de la Cour suprême le sont. Les débats  
21 aux Communes à Ottawa le sont. Mais quand on arrive  
22 à Saint-Clinclin, tout d'un coup, la présence des  
23 caméras devient insupportable. Et on a encore un  
24 paquet d'exceptions qui fait en sorte que certaines  
25 villes sont très bonnes joueuses, permettent



1 l'enregistrement et la diffusion des débats;  
2 d'autres refusent pour des prétextes complètement  
3 fallacieux.

4 Cet automne, le maire de Lacolle a fait  
5 face à des démarches en destitution. Il a gagné sa  
6 cause. Mais au tout début du débat, quand c'était  
7 encore un enjeu au Conseil de ville, le maire a  
8 décidé d'interrompre une séance du Conseil, tout  
9 simplement parce qu'il y avait des journalistes  
10 présents puis qu'ils avaient l'intention de filmer.

11 On a toutes sortes de situations comme  
12 celle-là. Et ce qu'il faut, c'est un amendement à  
13 la Loi qui dit clairement : « Les débats peuvent  
14 être enregistrés, diffusés par les médias, sous  
15 réserve des quelques règles de décorum sur  
16 l'endroit où on doit placer les caméras. ». Mais  
17 pas une espèce d'exception, de mosaïque  
18 d'exceptions qui donnent la chance à un maire de  
19 chasser les journalistes quand le sujet est trop  
20 litigieux.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[122]** Parlant d'exception, est-ce que vous voyez  
23 certaines exceptions qui peuvent s'appliquer à ce  
24 que les journalistes ou quiconque puisse avoir  
25 accès à l'information qui est contenue, qui serait

1 diffusée? Est-ce que vous en voyez?

2 M. PIERRE CRAIG :

3 R. Vous voulez dire lors d'une séance de Conseil?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[123]** Non. De façon générale.

6 M. BRIAN MYLES :

7 R. Par rapport à la Loi d'accès à l'information?

8 Q. **[124]** Oui. Par rapport à la Loi à l'accès à  
9 l'information.

10 M. BRIAN MYLES :

11 R. Bien on en voit, mais on n'en voit pas autant qu'il  
12 y en a en ce moment. Tu sais, comme par exemple, il  
13 y a une notion telle qu'une décision ministérielle  
14 qui n'a pas été apprise encore, qui n'a pas été  
15 arrêtée, qui est encore en délibération; donc, on  
16 ne pourra pas obtenir l'information, pour donner  
17 aux décideurs la chance de délibérer puis d'y  
18 réfléchir pour vrai. Donc, il faut préserver un  
19 espace pour notre classe politique, pour qu'elle ne  
20 puisse pas être forcée de réfléchir en temps réel.

21 Sauf que dans la pratique, ce que ça donne,  
22 c'est que la notion de décision en cours  
23 d'élaboration, on l'étire et on l'étire, si bien  
24 qu'un enjeu qui est problématique, qui pose des  
25 questions puis qui ont des répercussions politiques

1           potentiellement négatives, on va dire : « Écoutez,  
2           c'est en processus. ».

3                       Le privilège avocat-client, aussi, on  
4           l'évoque à toutes les sauces. Alors il vient un  
5           temps où il faut être capable de circonscrire.

6           M. PIERRE CRAIG :

7           R. Mais pour répondre un petit peu à votre question,  
8           là, le ministre Fournier est en train de la  
9           réécrire, hein, au fait, là, la Loi d'accès à  
10          l'information. Il a reçu le mandat par le premier  
11          ministre Couillard de la réécrire et il va, je ne  
12          sais pas quand mais bientôt, publier un énorme  
13          livret d'informations sur l'état de sa recherche.  
14          On a rencontré, Brian et moi, monsieur Fournier, au  
15          mois de mai. Et il nous disait : « J'ai deux  
16          projets de lois sur la table; l'un sur la  
17          divulgation automatique, l'autre, je refais la Loi  
18          d'accès à l'information. ». Et là, il nous a dit...  
19          Ce qu'on lui a demandé, c'est il faut introduire  
20          dans la Loi la notion d'intérêt public. Et je vais  
21          arriver à votre question. Ce n'est pas facile,  
22          définir l'intérêt public. Le danger d'une  
23          définition, c'est de l'enfermer.

24                       Mais si je peux me permettre juste de dire  
25          quelque chose là-dessus; je ne veux pas donner une

1 définition, mais je veux dire quelques mots là-  
2 dessus. Moi, je dirais que l'intérêt public, c'est  
3 tout ce que le citoyen veut savoir. Puis on  
4 pourrait rajouter : tout ce que le citoyen  
5 raisonnable veut savoir.

6 Si le Québec négocie un traité de libre-  
7 échange avec je ne sais pas qui, je ne suis pas sûr  
8 qu'il soit de bon aloi de publier tout ça. C'est  
9 sûr qu'il y a des restrictions. Mais il y en a  
10 tellement dans la loi actuellement que même la  
11 Commission d'accès à l'information elle-même - le  
12 lendemain de mon élection à la présidence, j'avais  
13 critiqué ça, la Loi d'accès - avait émis un  
14 communiqué pour dire, dans leur langage,  
15 évidemment, de bois, là : « On peut s'interroger  
16 sur le nombre des exceptions contenues dans la  
17 Loi. ».

18 Alors, même la Commission d'accès  
19 s'interroge elle-même sur le nombre d'exceptions.  
20 Oui, je pense qu'il y aura toujours des exceptions.  
21 Mais comme je vous l'ai dit; quand on lit la Loi,  
22 on a l'impression qu'il y a un paquet de lobby qui  
23 ont demandé des exceptions puis qui les ont  
24 obtenues.

25 Q. [125] O.K. Dans votre... pour revenir plus près

1 de... de nos travaux, à la page 7 de votre mémoire,  
2 vous parlez de François Perreault qui pouvait avoir  
3 facilement accès aux personnes qui étaient sur les  
4 comités de sélection et que lorsque vous vous êtes  
5 adressé pour avoir la même information, vous ne  
6 l'avez pas eue.

7 R. C'est un... c'est un journaliste d'enquête qui  
8 avait fait... poser cette question-là.

9 Q. **[126]** Oui.

10 R. Oui.

11 Q. **[127]** Oui, c'est ça.

12 M. BRIAN MYLES :

13 R. Et pour nous, ça montrait la logique du deux poids,  
14 deux mesures puis de la loi qui était désuète.

15 Q. **[128]** Je suis d'accord avec vous. La seule chose  
16 que j'aimerais savoir, c'est : est-ce que vous  
17 trouvez que maintenant c'est toujours d'actualité  
18 d'avoir accès à ce genre d'informations, c'est-à-  
19 dire le nom des personnes qui font partie des  
20 comités de sélection? C'est une question qui...  
21 j'aimerais ça vous entendre là-dessus parce que  
22 c'est quand même une question très délicate...

23 M. PIERRE CRAIG :

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[129]** ... qui, par le passé, a démontré ou enfin

1 que la Commission... il y a des témoignages qui  
2 semblent avoir révélé qu'il a été possible de les  
3 contacter et de...

4 R. De les influencer.

5 Q. **[130]** Oui, de les influencer ou de les corrompre,  
6 en les corrompant.

7 R. Moi, ma peur, c'est que ça va se savoir de toute  
8 façon. Écoutez, on a assez parlé de collusion puis  
9 de corruption ici pour savoir qu'on peut corrompre  
10 et on peut savoir. Alors, disons-le donc tout de  
11 go, comme ça tout le monde le saura, t'sais. Si ça  
12 se passe devant les yeux de tout le monde, il me  
13 semble qu'il va y avoir moins de chance que la  
14 corruption mette sa sale main là-dessus. C'est mon  
15 impression.

16 M. BRIAN MYLES :

17 R. La collusion étant, par définition, une entente  
18 secrète.

19 Q. **[131]** Il y a ça, ce côté-là est également...

20 R. C'est... c'est... les gens qui ont des mauvaises  
21 intentions qui sont corrompus vont se réjouir de ce  
22 secret.

23 Q. **[132]** Oui.

24 R. Un Robert Marcil ici aurait été très content de  
25 savoir qu'on ne saurait jamais qu'il siégeait sur

1            tous les conseils et les comités de sélection à la  
2            Ville de Montréal.

3            Q. **[133]** Non, mais, ça, c'est une chose, c'est qu'il  
4            faudrait jamais que... bien, pas « jamais », mais  
5            il faudrait pas que ce soit toujours les mêmes  
6            personnes qui siègent sur le même comité.

7            R. Bien, voilà. Et d'obtenir une liste nous permet de  
8            voir qui siège tout le temps sur quel comité. Et  
9            c'est le propre des journalistes d'être fouineur et  
10           de faire des liens puis de découvrir que « Ah!  
11           Tiens donc, voici que le beau-frère d'un tel est  
12           aussi ingénieur dans la firme qui a obtenu le  
13           contrat. » Si on n'a pas accès à l'information  
14           nominative, on sera pas en mesure de faire ces  
15           liens-là.

16                            Et en ce qui a trait au risque de  
17           corruption puis que les membres des comités de  
18           sélection soient achetés, bien, si je me fie à ce  
19           que j'ai entendu ici, puis en tout respect avec  
20           l'analyse que vous en ferez, le gros du travail de  
21           nos artistes de la corruption s'est fait dans des  
22           réunions, des salons privés où ils ont décidé de se  
23           partager le gâteau et d'organiser des tournois de  
24           golf fictifs.

25           Q. **[134]** Ah! Vous avez parfaitement raison, la

1 collusion et la corruption se passent à porte  
2 close.

3 R. Et nous, ce qu'on veut, c'est être en mesure  
4 d'ouvrir un peu plus...

5 Q. **[135]** Hum, hum.

6 R. ... les portes. La transparence, c'est un des  
7 remèdes les plus forts contre la collusion.

8 Q. **[136]** O.K. Vous avez largement eu votre part.  
9 Alors, on vous remercie infiniment.

10 R. Merci.

11 Q. **[137]** Ce fut très intéressant.

12 M. PIERRE CRAIG :

13 R. Merci d'être là, vous deux et tous ceux qui vous  
14 entourent.

15 Q. **[138]** Merci, Monsieur Craig.

16 R. Et on compte beaucoup beaucoup beaucoup sur vous.  
17 Merci.

18 M. BRIAN MYLES :

19 R. Et merci de nous avoir entendu.

20 Q. **[139]** Ça nous fait plaisir, Monsieur.

21 R. Au nom de tous les journalistes qui ont travaillé  
22 sur ce chantier, merci.

23 Q. **[140]** Merci, Monsieur Myles.

24 (14:40:56)

25



1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le  
3 Commissaire, pendant que messieurs Myles et Craig  
4 nous quittent, laissez-moi vous présenter donc le  
5 prochain intervenant, c'est le Comité de défense  
6 des contribuables. Et contrairement à ce qui était  
7 annoncé, ce n'est pas Louis Charbonneau président,  
8 mais Jean Fortier que vous reconnaîtrez sans doute,  
9 qui est membre du Comité de défense des  
10 contribuables qui présentera le mémoire de  
11 l'organisation en question. Monsieur Fortier, je  
12 vous prie de vous asseoir. Et, Madame la Greffière,  
13 lorsqu'il sera confortablement assis et prêt, je  
14 vous inviterais à l'assermenter. Merci.

15

16

17

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-septième  
2 (17e) jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 JEAN FORTIER , consultant

7

8 LEQUEL affirme solennellement ce qui suit :

9

10 PRÉSENTATION

11

12 M. JEAN FORTIER :

13 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je  
14 suis un peu ému parce que...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[141]** Bonjour, Monsieur.

17 R. Bonjour, Madame. Parce que je dois vous avouer  
18 d'entrée de jeu que ça fait plusieurs plusieurs  
19 années que j'attendais votre commission et que  
20 j'attendais ce moment. J'ai dénoncé des choses  
21 quand j'étais à la Ville de Montréal et je pensais  
22 pas qu'un jour ça pouvait mener quelque part, mais  
23 il semble que c'était en bonne voie.

24 Pour faire un lien avec l'intervention  
25 précédente de monsieur Craig et de monsieur Myles,

1 et pour vous dire que l'Association que que je  
2 représente aujourd'hui, le Comité de défense des  
3 contribuables de Prévost a gagné justement  
4 récemment une contestation par un jugement de la  
5 Commission d'accès à l'information contre la  
6 municipalité où il se trouve qui ne voulait pas  
7 donner des documents qui étaient presque d'ordre  
8 public à cette association. Alors donc, il y a des  
9 batailles qui se gagnent.

10 De mon côté, je vais, si vous voulez,  
11 d'abord y aller de principes généraux qui sont  
12 plutôt de nature administrative, peut-être moins  
13 distrayant de ce que vous avez entendu. Parce que  
14 ce qui me préoccupe davantage que le point de vue  
15 judiciaire ou le point de vue politique, c'est la  
16 question administrative. J'ai fait des études  
17 récentes en génie de la construction, en  
18 administration des contrats publics. Et d'ailleurs,  
19 si vous permettez, je vais vous laisser une copie  
20 d'un mémoire ou d'un travail qu'on a fait à l'ETS à  
21 ce sujet-là.

22 Alors, comme principe de base, que je crois  
23 nécessaire pour en arriver à plus de transparence,  
24 et à une meilleure administration et à une plus  
25 grande efficacité, c'est la notion de gestion par

1           activité. J'ai réalisé à la Ville de Montréal et  
2           ailleurs que, souvent, les activités ne sont pas  
3           identifiées, ne sont pas mesurées, qu'on ne sait  
4           pas s'il y a un rapport entre l'activité qu'on a et  
5           la base fiscale qu'on désire appliquer dessus. Et  
6           aussi parce qu'on ne peut pas donner d'imputation,  
7           on ne peut pas faire de liens directs entre les  
8           personnes et les activités pour l'imputation  
9           budgétaire annuelle.

10                   Alors, un premier grand principe qui  
11           regarde surtout les budgets de fonctionnement des  
12           villes qui, en général, pas ce dont vous avez parlé  
13           ici, c'est plutôt le dix-neuf milliards (19 G\$) que  
14           le deux milliards (2 G\$). C'est peut-être dix fois  
15           davantage, mais c'est quand même un principe  
16           élémentaire, je crois, de gestion d'y aller par la  
17           gestion par activité.

18                   La deuxième notion que je crois essentielle  
19           dans l'attribution des contrats et dans la  
20           préparation des contrats, c'est au tout départ du  
21           cycle d'attribution ou même de gestion des  
22           contrats, c'est l'estimation paramétrique. Ça, ça  
23           veut dire que quand on commence à estimer un  
24           contrat, qui est souvent quatre, cinq, six ou sept  
25           ans après le décaissement final, dès le départ, on

1 dit, il y a tant de béton, il y a tant d'acier, il  
2 y a tant de main-d'oeuvre, il y aura tant de  
3 surveillance, on pourra même estimer la marge de  
4 manoeuvre ou la marge de profit qu'on pourra  
5 donner. Et on pourra déterminer plus tard où avait  
6 été l'erreur, où avait été la différence.

7 Personnellement, j'ai demandé, par exemple,  
8 au responsable des travaux de l'échangeur Turcot  
9 quelle était la quantité de béton qui était en  
10 cause. Il m'a dit : « Non, c'est un secret. Ça,  
11 c'est la pression compétitive qui va le  
12 déterminer. » Je trouve ça un peu, un peu léger  
13 comme attitude.

14 Une autre question aussi qui semble  
15 essentielle, c'est sûr, la divulgation. Mais la  
16 divulgation de quoi? Je crois que vous seriez  
17 surprise d'apprendre que les élus municipaux vont  
18 voter dans quelques semaines des budgets pour  
19 l'année deux mille quinze (2015), et ils ne sauront  
20 qu'au printemps deux mille seize (2016) le résultat  
21 des budgets qu'ils ont votés. Ils ont droit d'avoir  
22 les états courants budgétaires juste avant d'avoir  
23 voté le budget et, entre-temps, ils ne recevront  
24 pas, comme dans toute entreprise, l'état de  
25 l'évolution budgétaire.

1                   Alors, je pense que c'est fondamental,  
2                   parce qu'ils existent quelque part. S'ils  
3                   n'existaient pas, d'un clic d'ordinateur, on peut  
4                   le produire. Alors, il faudrait que les élus  
5                   municipaux et le public indirectement aient accès  
6                   mois par mois à l'état d'évolution des résultats  
7                   budgétaires, des écarts budgétaires et de  
8                   l'alignement vers lequel on se dirige à la fin  
9                   d'année, les budgets de fonctionnement autant que  
10                  les budgets d'investissement.

11                  Aussi, au point de vue micro, c'était  
12                  l'objet en partie de la demande des citoyens de  
13                  Prévost, c'était, par exemple, de pouvoir retracer  
14                  ultimement les décaissements qui ont été faits.

15                  Alors, la moindre des choses, c'est qu'une  
16                  municipalité, petite ou grande, parce que les  
17                  moyens informatiques le permettent, c'est de  
18                  pouvoir voir à chaque mois qui a reçu des chèques,  
19                  pour quel montant et pour quel contrat.

20                  Et je suggère à ce sujet-là que chaque  
21                  contrat, chaque estimation paramétrique soit reliée  
22                  à un système qui est employé dans différentes  
23                  administrations publiques d'Amérique du Nord qu'on  
24                  appelle en anglais le « G.I.S. », c'est-à-dire  
25                  qu'on identifie physiquement un lieu. Alors, par

1 exemple, si c'est un bout de trottoir, un bout de  
2 route ou quoi que ce soit, il y a un indice G.I.S.,  
3 c'est-à-dire qu'on détermine les coordonnées de  
4 l'endroit où ça se trouve.

5 Et je suggère que toutes les estimations du  
6 début jusqu'à la fin soient indexées par ce G.I.S.  
7 là. Parce qu'on a vu ici des gens qui utilisaient  
8 des fonds de tiroir puis des extras, puis ainsi de  
9 suite, qui faisaient des croisements, puis on ne  
10 peut pas s'y retrouver dans la gestion d'un contrat  
11 puis dans l'estimation paramétrique. Alors, je  
12 suggère simplement que, dès le début d'un contrat,  
13 qu'on identifie un lieu physique et que cet indice-  
14 là demeure jusqu'à la fin, au décaissement final.

15 Une autre chose qui va peut-être vous  
16 surprendre, c'est que, aujourd'hui, il est  
17 impossible d'avoir des organigrammes nominatifs des  
18 organisations, petites ou grandes. Quand je suis  
19 arrivé à la Ville de Montréal, on m'a sourit quand  
20 j'ai demandé des organigrammes. Ça a pris deux ou  
21 trois mois. Et là, je me suis aperçu qu'il y avait  
22 des gens qui dépendaient de l'un, qui dépendaient  
23 de l'autre, qui étaient... Vous avez ici, par  
24 exemple, monsieur Surprenant et monsieur... comment  
25 s'appelait-il? Leclerc, dont monsieur Vézina a

1 dit : « Je n'étais pas leur supérieur, » même si  
2 vous lui avez présenté un organigramme sommaire, il  
3 a dit simplement : « J'étais leur coordonnateur. »  
4 Alors, moi, j'ai produit l'organigramme de la Ville  
5 pour préparer mon premier budget, je pensais que  
6 mes budgets pouvaient correspondre aux  
7 organigrammes. C'était impossible. C'est la moindre  
8 des choses dans une organisation que des employés  
9 sachent de qui ils relèvent, et qu'il sachent aussi  
10 à qui s'adresser en cas d'imputation de  
11 responsabilité. Puis, c'est normal aussi que le  
12 public le sache. Donc, la divulgation des  
13 organigrammes, je pense que c'est élémentaire dans  
14 les restructurations, aussi bien que dans  
15 l'imputation des responsabilités.

16 Et mon dernier constat général, avant de  
17 passer aux questions précises que vous nous avez  
18 présentées, si vous permettez, c'est au sujet du  
19 registre des lobbyistes??? Le registre des  
20 lobbyistes???, quant à moi, d'abord, premièrement,  
21 a pratiquement pas été appliqué. Il y a un très  
22 grand nombre des personnes qui sont venues ici et  
23 qui ne se sont pas conformées. Je n'ai pas entendu  
24 les commissaires le demander non plus. J'imagine  
25 que la question était superflue mais, quand même,



1 vous savez que les gens sont assujettis. Et... mais  
2 le fardeau est toujours sur celui qui démarche  
3 auprès d'une municipalité, ce qui doit être fait,  
4 c'est bien sûr.

5 Un décideur, pour une dérogation mineure ou  
6 autrement, s'il est sollicité, la personne qui  
7 sollicite doit rapporter. Mais je pense que la  
8 contrepartie devrait exister aussi. C'est que dans  
9 chaque municipalité, il devrait y avoir un registre  
10 et qu'à chaque fois qu'un fonctionnaire est  
11 sollicité, d'abord, qu'il s'adresse au citoyen ou à  
12 un autre en lui disant : « Est-ce que vous êtes  
13 enregistré? » Et, d'autre part, que lui-même le  
14 déclare, que lui-même se dénonce. Il faut que ça  
15 fonctionne des deux côtés cette chose-là. Parce  
16 qu'il y a un échappatoire dans la loi, c'est que si  
17 vous êtes convoqué par un fonctionnaire, vous avez  
18 pas à déclarer votre démarche. Alors, il suffit  
19 simplement d'avoir l'astuce de se faire convoquer,  
20 puis là, bien, on n'est plus un sujet, comme le  
21 maire de Québec a déjà mentionné au sujet d'un  
22 grand projet.

23 Alors, voilà l'ensemble des fondements, si  
24 vous voulez, et si vous permettez, à moins que vous  
25 ayez des questions là-dessus, on peut passer aux

1 questions que vous nous avez posées.

2 Alors, vous avez posé la question : quels  
3 facteurs facilitent la collusion dans l'industrie  
4 de la construction? Alors, bien sûr, pour notre  
5 organisation, c'est l'absence d'information qui  
6 entoure le processus d'appel d'offres qui est le  
7 principal danger. C'est-à-dire qu'il faudrait par  
8 exemple, justement, que les paramètres quantitatifs  
9 du projet soient bien établis, bien clairement et,  
10 comme ça, ça serait des règles égales pour tout le  
11 monde.

12 Donc, la proposition, c'est que les devis  
13 devraient être publiés avant le lancement de  
14 l'appel d'offres et que tous les entrepreneurs  
15 pourraient étudier à l'avance les plans et devis  
16 sans subir de menaces des compétiteurs. C'est-à-  
17 dire que, grosso modo, ce qu'on dit, c'est que,  
18 avant même de lancer l'appel d'offres, il devrait y  
19 avoir un préavis. Et c'est ce qui se passe en  
20 France et dans d'autres pays, c'est qu'il y a un  
21 préavis. Alors, les gens en général peuvent  
22 s'opposer, dire : « Non, non, ça a pas de bon sens  
23 la façon que c'est monté. » Et là, il y a un juge  
24 qui peut déterminer d'office que cette lacune-là va  
25 faire qu'on devra retarder l'appel d'offres et il

1 décide rapidement si on va en appel d'offres ou  
2 non.

3 Vous avez demandé par la suite : faut-il  
4 limiter ou encourager la divulgation de certaines  
5 informations comme la liste des membres des comités  
6 de sélection?

7 Alors, on pense que c'est absolument  
8 nécessaire de divulguer parce que les cacher, c'est  
9 complètement futile. C'est... dans les petites  
10 municipalités, c'est toujours les mêmes qui  
11 reviendraient de toute façon. N'importe qui qui  
12 aurait une connaissance de l'organisation pourrait  
13 s'imaginer qui va faire partie des comités. Alors,  
14 de les garder secrets pour la protection de ces  
15 personnes-là, je pense que ça serait futile.

16 Donc, la proposition, c'est de publier  
17 intégralement les devis, critères de sélection et  
18 autres conditions d'appel d'offres, dont les  
19 membres du jury.

20 Vous avez demandé : certains soutiennent  
21 que la transparence est un des meilleurs moyens  
22 pour prévenir la corruption. Partagez-vous cet  
23 avis?

24 Eh bien, évidemment qu'on partage cet avis  
25 parce qu'on croit qu'il faudrait actualiser la Loi

1 d'accès à l'information pour donner par défaut  
2 toutes les données nécessaires et toutes les  
3 informations, à moins qu'une municipalité puisse  
4 prouver qu'il y a des informations confidentielles  
5 qui visent une personne ou, à la limite, très  
6 rarement, des situations concurrentielles. Mais  
7 c'est... je pense que ce serait assez rare les  
8 situations que vous avez évoquées tout à l'heure  
9 qui pourraient permettre... Et c'est... ça devrait  
10 être la municipalité, le donneur de contrat, qui  
11 devrait avoir la responsabilité d'expliquer  
12 pourquoi... certaines informations mais, par  
13 défaut, toutes les informations devraient être  
14 publiées.

15 C'est le cas par exemple en Australie.  
16 C'est un document aussi auquel il a été fait  
17 référence dans le document de la Corporation des  
18 entrepreneurs généraux. Alors, vous avez un bel  
19 exemple de transparence et d'accès à l'information  
20 dans toutes les lois qui sont en vigueur en  
21 Australie.

22 Alors, vous avez demandé : « Quelles  
23 modifications devraient être apportées aux lois et  
24 aux règlements pour mieux faire obstacle aux  
25 soumissions concertées et à la corruption? » Alors,

1           notre proposition est à l'effet qu'avec les  
2           nouveaux moyens informatiques c'est pas très  
3           dispendieux pour les municipalités de mettre en  
4           ligne toutes les informations nécessaires et,  
5           justement, de rendre le processus complètement  
6           transparent. Ça c'est pas quelque chose qui... qui  
7           est très compliqué aujourd'hui, au contraire, ça  
8           pourrait diminuer les coûts et ça pourrait sûrement  
9           encourager la concurrence. Et, justement, la créer  
10          cette fameuse pression compétitive puisqu'on peut  
11          pas y échapper, le système d'appels d'offres au  
12          Québec, vous savez, c'est le plus bas  
13          soumissionnaire sur la quantité ou sur l'ensemble  
14          de l'oeuvre. Les PPP, les « design build », les  
15          projets de... en responsabilité, bon, c'est un  
16          petit peu difficile de changer ça puis ça prend  
17          toute une nouvelle culture, mais à tout le moins,  
18          que le processus soit transparent.

19                 Donc, notre proposition aussi au sujet des  
20          ententes de gré à gré, c'est que toutes les  
21          ententes de gré à gré devraient être rendues  
22          publiques dès leur signature, ceci inclut toutes  
23          les conditions, les termes, les critères.  
24          Maintenant, pour ce qui est des ententes de gré à  
25          gré, justement, elles ne pourraient être

1 effectives, disons, qu'après trente (30), soixante  
2 (60) ou quatre-vingt-dix (90) jours. C'est-à-dire  
3 laisser le temps aux soumissionnaires, eux aussi,  
4 de se prononcer, de dire : « On a étudié ça dans le  
5 détail, on a soumissionné, le processus est  
6 incorrect » et pourraient lever un protêt qui, un  
7 peu, à la même façon que l'arbitrage ou que la...  
8 que l'adjudication en cours de contrat. Parce que  
9 les dépassements de coûts aussi, il y a des  
10 systèmes en Europe qui sont étudiés ici,  
11 l'adjudication des dépassements, séance tenante,  
12 dans le processus. Alors, on devrait alléger, pas  
13 attendre qu'il y ait des poursuites puis que les  
14 gens y aillent sans arrêt de réclamation puis  
15 d'estimation. Alors c'est, encore une fois, quelque  
16 chose qui est étudiée dans le détail par la  
17 Corporation des entrepreneurs.

18 Et fina... non, pas finalement, excusez-  
19 moi. Une autre question, c'est : « Comment les  
20 modes de critères d'octroi des contrats publics  
21 devraient-ils varier afin de limiter les risques de  
22 collusion? » Alors, notre proposition c'est de  
23 présenter des devis clairs, précis et élaborés  
24 selon la méthode d'estimation paramétrique, que  
25 j'ai décrite tout à l'heure.

1                   D'ailleurs, cette méthode de fonction est  
2 utilisée depuis un bon bout de temps par le  
3 ministère du Conseil du trésor pour ce qui est des  
4 immeubles, c'est la méthode Uniformat. Alors, il y  
5 a pas un agrandissement de palais de justice ou  
6 prison ou... de quelque bâtiment qui relève du  
7 ministère du Conseil du trésor qui est pas sous ce  
8 régime-là. Et là tout est paramétrisé, jusqu'au  
9 différentiel de coût de main-d'oeuvre dans le nord  
10 du Québec par rapport à la région métropolitaine,  
11 la marge de profit, ainsi de suite. Alors, on  
12 peut... on peut voir l'évolution. Alors, on peut  
13 dire que ça a fonctionné, mais la suggestion c'est  
14 que ça se fasse dans l'ensemble des travaux  
15 d'infrastructures, des plus simples au plus  
16 compliqués.

17                   Alors : « Quelles sont les facteurs qui  
18 facilitent la corruption? » Alors, encore une  
19 fois... et, ça, ça a été... on l'a étudié dans le  
20 détail sur des projets de... avec des dépassements  
21 de coûts considérables, comme le métro de Laval, le  
22 Stade olympique et d'autres. Alors, généralement,  
23 la source des dépassements et l'indice de  
24 corruption sont causés par des devis incomplets,  
25 souvent intentionnellement incomplets, où une

1 partie des soumissionnaires avaient de  
2 l'information que les autres avaient pas, par une  
3 source ou une autre. Des devis imprécis, l'absence  
4 de devis et, bien sûr, l'urgence des travaux  
5 invoquée sans justification, soit pour des raisons  
6 politiques ou des raisons... que tout le monde  
7 connaisse, là, des embouteillages allant jusqu'à...  
8 aux jeux olympiques. Mais l'invocation de l'urgence  
9 sans justification c'est très souvent la cause de  
10 dépassement de coûts.

11 Et aussi quelque chose que je juge assez  
12 important, à laquelle j'ai été confronté à la Ville  
13 de Montréal, c'est l'impossibilité de remettre en  
14 question le jugement professionnel d'un  
15 fonctionnaire. Madame, j'ai dû faire une maîtrise  
16 en ingénierie pour me permettre le luxe de poser  
17 des questions à des ingénieurs. Je ne suis pas  
18 ingénieur, mais quand je demandais des questions  
19 simples de calculs ou autres, on me... on me  
20 donnait l'argument que je devais respecter les  
21 opinions professionnelles, à partir de la couleur  
22 de la peinture de mon bureau jusqu'à la source  
23 d'approvisionnement du sel de la Ville de Montréal.  
24 Alors, cette notion... Je comprends que les  
25 fonctionnaires doivent être protégés, je comprends



1 qu'il y a eu des abus, que le politique dans des  
2 petites ou des grandes municipalités s'est imposé  
3 de façon abusive parfois. Mais on est rendus au  
4 point, aujourd'hui, où il y a véritablement un  
5 corporatisme à l'intérieur de toutes les  
6 professions, des contentieux - et j'insiste là-  
7 dessus - jusqu'aux ingénieurs et aux autres  
8 professionnels. Alors, d'invoquer l'impossibilité  
9 de remettre en question le jugement des  
10 professionnels, le jugement professionnel d'un  
11 fonctionnaire, c'est en ce moment une limite à la  
12 transparence et à l'attribution des contrats de  
13 façon efficace.

14 Alors notre proposition, c'est que le  
15 gouvernement du Québec devrait mettre à jour ses  
16 différentes lois en s'inspirant des travaux de la  
17 communauté Open Contracting Data Standards, dont on  
18 illustre les principes, mais c'est surtout de faire  
19 preuve d'une affirmation positive de divulgation.  
20 Et plus qu'un code d'éthique, les municipalités  
21 devraient s'engager, non pas seulement à être  
22 honnêtes, mais s'engager une par une, et  
23 spécifiquement à des divulgations qui sont  
24 d'intérêt public.

25 La vérification des comptes et de la

1           gestion des administrations telle qu'elle est  
2           pratiquée aujourd'hui permet-elle de détecter des  
3           menaces de fraude et de corruption? Et là, je vais  
4           quand même être obligé de vous dire que la  
5           vérification actuelle, à mon avis et à l'avis du  
6           comité d'expérience, par l'expérience de personnes  
7           qui sont membres de l'Association des Certified  
8           Fraud Examiners, d'après eux, la vérification  
9           actuelle ne permet pas de détecter les fraudes et  
10          la corruption, car les élus sont gardés dans  
11          l'ignorance et ne disposent pas des outils de  
12          gestion usuels nécessaires au suivi des opérations.

13                 Quand je vous disais que vous n'avez pas  
14          des budgets réalisés mois par mois ou autrement,  
15          service par service, ou arrondissement par  
16          arrondissement, je vous le dis, les élus sont vis-  
17          à-vis de rien. Ils votent les budgets, puis après  
18          ça, ils voient un an et demi après qu'est-ce qui  
19          s'est passé avec. Alors tous les mécanismes de haut  
20          en bas, la reddition de comptes, il y a de sérieux  
21          moments. Oui Monsieur?

22          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23          Je vais attendre que vous ayez terminé.

24          M. JEAN FORTIER :

25                 D'accord. Excusez-moi. Alors notre

1 proposition, c'est que la Loi devrait obliger  
2 l'administration à fournir mensuellement aux élus  
3 un jeu d'états financiers complets, incluant les  
4 résultats de fonctionnement par activité, les  
5 résultats de fonctionnement par service, les  
6 résultats d'avancement de chacun des projets en  
7 cours, et un état de la situation financière, ne  
8 serait-ce que pour renseigner les bailleurs de  
9 fonds, parce que, dans tout l'exercice qui a été  
10 démontré ici, je suis très surpris que les  
11 institutions financières et les partenaires de  
12 financement comme les gouvernements supérieurs, qui  
13 ont été aussi fraudés dans ces travaux-là, ne se  
14 soient pas manifestés d'une façon ou d'une autre,  
15 puis que toutes les firmes de cautionnement et  
16 ainsi de suite sont passées là-dedans comme si de  
17 rien n'était. Mais le minimum, c'est qu'à tout le  
18 moins, les élus puis ceux qui sont responsables,  
19 qui sont imputables, soient renseignés sur la  
20 situation mois par mois.

21 Vous avez demandé sur le seuil de vingt-  
22 cinq mille dollars (25 000 \$) exigible pour la  
23 diffusion des données. Peut-être que vous allez  
24 trouver que c'est d'une lourdeur administrative,  
25 mais nous croyons qu'aujourd'hui, avec les

1 instruments de gestion, ce n'est pas plus lourd  
2 qu'autre chose. Comme il s'agit d'une grande  
3 majorité des contrats, aucune information ne  
4 circule sur l'utilisation de ces fonds publics.  
5 D'autre part, ce seuil est souvent contourné en  
6 émettant plusieurs commandes successives,  
7 fractionnement ou en scindant le devis et le  
8 contrat afférent. Les mesures de contrôle de cette  
9 contrainte sont à, toutes fins pratiques,  
10 impossibles à implanter. D'autre part, ce seuil de  
11 vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) ne veut rien  
12 dire pour une grande ville, mais il est très  
13 significatif pour une municipalité de deux mille  
14 (2 000) résidants.

15 Notre proposition est donc d'abolir le  
16 seuil de vingt-mille dollars (25 000 \$), et de  
17 diffuser tous les contrats. Avec les nouvelles  
18 technologies, encore une fois, l'argument du volume  
19 de transactions et du coût de publication ne tient  
20 plus.

21 Et finalement, devrait-on encadrer les  
22 organisations syndicales et patronales dans  
23 l'industrie de la construction pour prévenir  
24 l'infiltration du crime organisé? Si oui, à quoi  
25 cet encadrement pourrait-il ressembler? Et la

1 proposition, j'avoue, peut-être un peu de nature  
2 politique, mais quand même, ce ne serait peut-être  
3 pas mauvais d'obliger les syndicats à publier sur  
4 leurs web leurs états financiers trimestriels et un  
5 état financier annuel vérifié, pour que toutes les  
6 personnes, qu'elles soient bénéficiaires de  
7 subvention ou qu'elles soient reliées directement  
8 ou indirectement aux administrations municipales,  
9 démontrent la même transparence qu'on exige des  
10 organisations elles-mêmes. Merci.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[142]** Peut-être, écoutez, vous avez été membre du  
13 Comité exécutif de la Ville de Montréal.

14 R. Oui Monsieur. Président.

15 Q. **[143]** Est-ce que vous me dites que - oui, président  
16 en plus - est-ce que vous me dites qu'au Comité  
17 exécutif, on n'avait pas à tous les mois une mise à  
18 jour financière de la situation dans la Ville de  
19 Montréal?

20 R. Jamais. Jamais, Monsieur.

21 Q. **[144]** Mais est-ce que le Comité exécutif aurait été  
22 amplement en droit de demander de la reddition de  
23 comptes? Pourquoi vous dites que c'est seulement  
24 dans... peut-être pas pour le Conseil municipal,  
25 même encore là, ça devrait être fait peut-être pour

1 le Conseil municipal, mais au Comité exécutif, vous  
2 n'aviez pas de reddition de comptes mensuelle?

3 R. J'ai demandé moi-même au Directeur des finances,  
4 comme ça, pour le tester, quelle était... Parce  
5 qu'il n'y a pas seulement la situation budgétaire;  
6 parce que j'étais responsable des finances, du  
7 personnel et d'autres choses. Donc la situation  
8 d'encaisse, la situation du financement puis ainsi  
9 de suite; j'ai demandé quelle était la situation.

10 Q. **[145]** Puis?

11 R. Je n'ai jamais réussi à l'obtenir.

12 Q. **[146]** Il ne voulait pas vous le donner?

13 R. Non. Puis je dois dire que mon successeur était  
14 très habile; vous savez qui il est. Et lui, il  
15 venait du milieu comptable. Pour un néophyte comme  
16 moi, je vous dis d'entrée de jeu, la gestion par  
17 fonds, ce n'était pas simple à comprendre, là.

18 Q. **[147]** Non, ce n'est pas évident.

19 R. Mais il y a des fonds inertes à gauche puis à  
20 droite dans l'organisation, puis ainsi de suite,  
21 mais ça, c'est la question financière. Mais  
22 simplement la question des budgets, à chaque année,  
23 c'est toujours la même chose, les fonctionnaires  
24 vous arrivent au mois de juillet puis ils vous  
25 disent, là, ils appellent ça à Winnipeg « fermer le

1 zipper ». Vous savez, on a un manque de cent  
2 millions (100 M\$). Puis, là, ils vous arrivent avec  
3 des recommandations plus ou moins sérieuses au  
4 point de vue politique, puis on finit toujours par  
5 fermer le budget.

6 Puis surprenant, c'est que, quatre mois  
7 plus tard, quand on ferme l'exercice précédent, on  
8 apprend qu'on a fait un surplus de cent millions  
9 (100 M\$). Alors, ce que vous voyez dans les états  
10 financiers, c'est toujours le même cent millions  
11 (100 M\$) qui est reporté approprié, vous connaissez  
12 le langage, d'une année à l'autre. Mais entre-  
13 temps, la marge de manoeuvre n'est pas mise entre  
14 les mains des élus. C'est ça le problème. C'est  
15 qu'on ne veut pas donner la marge de manoeuvre aux  
16 élus.

17 Q. [148] Je peux comprendre que la comptabilité  
18 municipale, c'est quelque chose d'assez complexe,  
19 mais il est clair qu'un directeur financier qui ne  
20 voudrait pas faire une reddition de compte aux élus  
21 du comité exécutif, à mon avis, mérite d'être tout  
22 simplement congédié puis d'en trouver un qui a  
23 l'intention de donner l'information.

24 Essentiellement c'est ça qu'il faut faire.

25 R. Le cas échéant, il y aurait plusieurs centaines de

1 fonctionnaires qui seraient congédiés.

2 Q. **[149]** Écoutez, si ça prend ça, on verra bien. Mais  
3 sur un autre sujet complètement. Vous avez été  
4 membre d'un parti politique où il y a eu du  
5 financement des partis politiques au municipal?

6 R. Oui, au niveau municipal, oui.

7 Q. **[150]** Municipal.

8 R. Effectivement.

9 Q. **[151]** Vous savez, on peut comprendre qu'on peut  
10 donner ou faire une contribution politique au  
11 niveau provincial, parce qu'il y a un élément, une  
12 cause, au Québec, à la cause fédéraliste, à la  
13 cause souverainiste ou la cause de droite, la cause  
14 de gauche. Lorsqu'on vient donner une contribution  
15 au niveau municipal, l'élément en cause, on le  
16 cherche un peu. Puis on a un peu l'impression, puis  
17 on a entendu devant nous que les gens donnent  
18 vraiment dans l'espoir d'un retour d'un contrat,  
19 d'un ascenseur. Est-ce que c'est possible de penser  
20 que du financement municipal, ça peut être dans le  
21 fond autre chose que de vouloir un contrat  
22 éventuellement si notre poulain gagne? Est-ce que  
23 ça peut... on peut penser ça?

24 R. Je suis d'accord avec vous. Candidement, je vais  
25 vous dire que j'en doute beaucoup que la plupart



1 des contributions qu'on voit monétaires,  
2 financières soient désintéressées. Mais il ne faut  
3 pas oublier aussi qu'il y a des gens qui aiment la  
4 politique municipale. Moi, j'aimais ça. Puis il y a  
5 plusieurs districts de Montréal, il y a plusieurs  
6 arrondissements où les gens font ça parce qu'ils  
7 aiment ça. Il y en a qui font du bénévolat d'une  
8 façon ou d'une autre.

9 Aujourd'hui, avec les méthodes modernes de  
10 gestion, ça ne prend pas tant d'argent que ça pour  
11 faire une campagne électorale. Mais ça peut prendre  
12 beaucoup de bénévoles. Ça peut prendre beaucoup  
13 d'intéressés. Alors, je pense qu'un parti politique  
14 devrait miser davantage là-dessus, puis il ne  
15 devrait pas s'en remettre trop, parce qu'il y a une  
16 bonne partie des dépenses municipales qui sont  
17 remboursées. Si vous faites votre quinze pour cent  
18 (15 %), il y a beaucoup de retours de fonds.

19 Alors, que des citoyens donnent des  
20 dizaines d'heures par année, c'est parfaitement  
21 normal, puis c'est désintéressé dans la plupart des  
22 cas. Parce que c'est intéressant la politique  
23 municipale. La politique municipale, c'est une  
24 politique de proximité. On voit les choses changer,  
25 dans différentes quartiers, il y a des intérêts. Et

1 ça se peut, et c'est logique que les gens jusqu'à  
2 un certain point aussi y mettent de l'argent, pas  
3 seulement du temps. Comme vous le mettez dans votre  
4 club de golf ou dans votre organisation  
5 philanthropique ou dans votre mouvement religieux,  
6 ou quoi que ce soit.

7           Donc, c'est possible, c'est possible. Mais  
8 évidemment le phénomène des prête-noms, lui, il est  
9 possible. Puis aussi c'est la structure politique  
10 qu'il faut regarder. C'est que, moi, j'étais... en  
11 principe, les gens, vous l'avez vu dans  
12 l'administration, responsable de toute  
13 l'administration municipale. J'en avais toute la  
14 responsabilité, le comité exécutif aussi, le  
15 conseil municipal, mais on était tous à l'intérieur  
16 d'un parti dont on dépendait. Et si on critiquait  
17 trop le parti, on perdait notre poste. Vous  
18 comprenez.

19           Alors, ce qui est dangereux aussi, c'est  
20 quand le parti, dans une organisation aussi  
21 importante que la Ville de Montréal, vient mettre  
22 son grain de sel dans la façon de gérer ou, quand  
23 on a des obstacles politiques, à dénoncer ou à  
24 amener les changements administratifs qu'on veut  
25 faire. C'est là qu'est le problème. Et, ça, je l'ai

1 senti quand j'étais...

2 Q. **[152]** Dans le fond, ça amène à deux questions. Ce  
3 que vous me dites dans les faits, c'est, est-ce  
4 qu'on doit garder au minimum les dépenses  
5 électorales pour réduire le besoin de financement  
6 pour aller chercher les contributions qui sont aux  
7 plus intéressés, c'est ça un peu que vous dites,  
8 avec les normes d'aujourd'hui?

9 R. Oui. Puis je vais vous surprendre aussi, je pense  
10 que si vous prenez les ratios, il y a plus de  
11 conseillers municipaux dans les petites  
12 municipalités qu'à Montréal. Alors, au contraire,  
13 il faut augmenter le nombre d'élus et leur donner  
14 de l'autonomie, mais pas leur donner des « staffs »  
15 considérables puis pas en faire des questions  
16 administratives à n'en plus finir.

17 Quand vous n'êtes pas capable de cogner à  
18 chacune des portes que vous avez dans votre  
19 district, c'est parce que vous en avez trop. Moi,  
20 j'en avais au début deux mille (2000), puis je suis  
21 tombé à trois mille (3000). Puis au fédéral,  
22 c'était cent mille (100 000) portes qu'il fallait  
23 faire, ou c'est-à-dire cent mille (100 000)  
24 citoyens, c'était de l'ordre de soixante mille  
25 (60 000) portes. Ça n'a plus de sens.

1                   Aujourd'hui, la tendance est de dire, ah,  
2 bien, il y a trop d'élus. Ce n'est pas le problème.  
3 Le problème, ce n'est pas qu'il y a trop d'élus.  
4 C'est qu'on leur donne trop de choses à faire qui  
5 sont trop complexes pour le niveau de préparation  
6 qu'ils ont.

7    Q. **[153]** Est-ce qu'au niveau municipal, vous iriez  
8 jusqu'à dire, pour reprendre la remarque que vous  
9 avez faite tout à l'heure, que, dans le fond, on  
10 devrait abolir la notion de parti au niveau  
11 municipal?

12   R. Non, ça, c'est une grande question. D'abord,  
13 premièrement, il y a toutes les grandes  
14 orientations, la gauche, la droite, bon, ainsi de  
15 suite. Alors, il faut laisser ça. Puis, il y aura  
16 toujours... au contraire, si vous ne faites pas ça,  
17 vous allez tomber dans des jeux de pouvoir à chaque  
18 fois qu'il y a des votes importants à la Ville de  
19 Montréal. Donc, il faut une certaine cohérence.  
20 C'est pas mauvais qu'il y ait des partis  
21 politiques. Puis, les partis politiques...

22   Q. **[154]** Mais ça vient avec la discipline de partis.

23   R. Oui, mais aussi, ça vient avec l'imputabilité. Si  
24 vous avez dit dans votre programme : « Bien, moi,  
25 je vais faire... la Ville de Montréal, je faire en

1 sorte qu'il y aura de l'informatique partout, »  
2 bien, si vous le faites pas après un an, vous êtes  
3 imputable. Puis, si l'autre partie, il a décidé de  
4 pas le faire, il a pas d'affaire à voter pour ça.  
5 Vous comprenez ce que je veux dire? Donc, le maire  
6 de Montréal, ou le parti au pouvoir, avec son  
7 pouvoir, arrive avec un programme. Si vous voulez  
8 qu'il y ait un programme, qu'il ait une  
9 imputabilité, puis qu'au bout de quatre ans, on  
10 puisse les... Bon, mais on peut pas atomiser ça.  
11 Moi, je crois pas aux organisations municipales  
12 comme à Toronto ou ailleurs. Moi, je pense qu'au  
13 contraire, c'est pas mauvais qu'il y ait beaucoup  
14 de monde, à condition que leur rôle soit bien  
15 défini et qu'eux puissent administrer de façon  
16 éclairée.

17 Aujourd'hui, là, il y a des gens qui  
18 peuvent se lever dans le milieu de la nuit puis  
19 aller consulter des indices, puis vous avez... le  
20 pouvoir gris, ça existe, et puis on peut  
21 démocratiser ça. C'est l'accès à l'information,  
22 puis c'est la qualité de la gestion qui est  
23 importante. Le reste, c'est relativement  
24 secondaire.

25 Q. [155] Deuxième question de ma part, la question est

1 un peu globale : qu'est-ce qui s'est passé à  
2 Montréal pour que Montréal ait vécu qu'est-ce qu'on  
3 a vu à la Commission? Comment peut avoir des  
4 ingénieur, des « monsieur Marcil », des « monsieur  
5 Zampino », possiblement? Et là, qu'est-ce qui s'est  
6 passé pour qu'un aussi gros donneur d'ouvrage  
7 public n'ait pas les moyens pour mieux se contrôler  
8 dans les faits? Parce qu'on peut penser que dans  
9 une petite municipalité, c'est une chose; mais  
10 Montréal, c'est pas une binerie. Donc, des  
11 ressources, il y en a, à Montréal. Et là, comment  
12 ça se fait qu'à Montréal, ça a pas marché pendant  
13 tant d'années?

14 R. Oui. Si vous permettez que je me cite moi-même,  
15 dans le travail, vous allez voir, j'ai fait une  
16 petite...

17 Q. **[156]** Je le voudrais, en passant.

18 R. ... une petite histoire de ça.

19 Q. **[157]** Je le prendrait bien.

20 R. Bien, oui, bien sûr, ça me fait plaisir. Et,  
21 d'abord, premièrement, je vais paraphraser ou citer  
22 monsieur Coulombe, qui avait fait tous les niveau  
23 d'organisation, qui était notre directeur général,  
24 un homme de très grande qualité, et qui m'avait  
25 dit - parce qu'on s'en parlait régulièrement - il

1 m'avait dit : « Une plus vieille bureaucratie que  
2 ça, plus sclérosée que ça, j'en ai jamais vu. » Il  
3 faut pas oublier que la bureaucratie de la ville de  
4 Montréal... bien là, c'est pour faire un peu  
5 d'historique, mais quand même...

6 La bureaucratie de la Ville de Montréal,  
7 c'est la plus vieille au Canada. La Ville de  
8 Montréal avait sa propre administration avant même  
9 que le Canada ne soit... avant mil huit cent  
10 soixante-sept (1867), vous comprenez? C'était les  
11 marchands de Montréal qui géraient, puis ainsi de  
12 suite. Mais, à ce moment-là, c'était pas  
13 nécessairement très démocratique, mais le comité  
14 exécutif de la Ville de Montréal c'était des  
15 marchands qui déléguaient des gens et, à tous les  
16 deux ans, ils se nommaient un maire : un  
17 francophone, un anglophone, puis ça changeait. Bon,  
18 la grande différence politique, c'est quand Médéric  
19 Martin a décidé de rester là. Je vous l'ai dit  
20 encore, ça reste... loin, mais... et, mon père  
21 était un fonctionnaire municipal de mil neuf cent  
22 cinquante-trois (1953) à mil neuf cent soixante-  
23 trois (1963), je dois dire que le pauvre homme en  
24 est mort. Et, il y avait déjà beaucoup de  
25 corruption, mais elle était... elle prenait une

1 autre forme.

2 Dans ce temps-là, c'était une corruption au  
3 niveau des patrons, des cadres, et les employés  
4 subissaient. Aujourd'hui, c'est plutôt l'inverse.  
5 Depuis une vingtaine d'années, il y a une  
6 décentralisation, il y a une autonomie de tous les  
7 postes. Par exemple, un inspecteur municipal qui  
8 passe chez vous pour vous faire un constat, s'il  
9 part en vacances, ses dossiers vont dans une  
10 filière et personne a le droit de s'en occuper.  
11 Personne a le droit de regard là-dessus parce qu'il  
12 y a l'autonomie professionnelle, celle dont je vous  
13 parlait pour les ingénieurs et jusqu'au point le  
14 plus bas.

15 Alors, les gens se défendent, s'agrippent à  
16 des royaumes, comme on disait, dans les grandes,  
17 dans les petites organisations et, comme tout ce  
18 qui est secret, bien, ça s'est corrompu, et ça  
19 s'est corrompu davantage. Ça a pris une forme  
20 nouvelle, mais ça aurait pu... Vous savez, le  
21 vérificateur... si on avait simplement écouté les  
22 conseils de monsieur Lefebvre, de monsieur Guy  
23 Lefebvre dans son rapport du vérificateur de mil  
24 neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), je pense  
25 qu'il y aurait même pas eu de Commission



1 Charbonneau. Il avait décrit déjà en quatre-vingt-  
2 dix-sept (97) les conditions, mais personne a voulu  
3 l'écouter, parce que le politique était pas prêt,  
4 justement, à dénoncer ça. Parce que, souvent, le  
5 politique comprend pas quand il arrive en place  
6 puis, d'autre part, des fois, quand il comprend,  
7 bien, il est soit complice ou il ferme les yeux  
8 parce que la tâche est trop considérable. C'était  
9 immense, la tâche. Vous avez pas idée.

10 Je me rappelle, il y avait un journaliste,  
11 Hugues de Roussan, qui avait dit : « Ça, c'est  
12 comme nettoyer les écuries d'Augias; » puis il  
13 avait dit ça en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf  
14 (1999). Puis, on se retrouve quinze (15) ans plus  
15 tard, puis c'est encore pire. Puis, avec les  
16 arrondissements, puis la décentralisation, puis les  
17 nouvelles structures, puis les fusions municipales,  
18 puis ainsi de suite, c'est encore pire. Je vous dis  
19 pas que ça va être simple.

20 C'est pour ça que je vous propose  
21 simplement de commencer par la gestion par  
22 activité. Identifier les activités. Regarder à quoi  
23 ça correspond. Arriver à une analyse de prix de  
24 revient. Mettre de la transparence dans les  
25 organisations en déclarant les organigrammes.

1 Expliquer publiquement de quoi il s'agit. Puis,  
2 tranquillement, seulement tranquillement, vous  
3 allez y arriver. Parce que, pour le moment,  
4 l'inertie, elle est de l'autre côté.

5 Q. **[158]** L'homme le plus puissant de la planète a deux  
6 mandats maximum. Il peut pas en avoir de plus.

7 R. Oui.

8 Q. **[159]** Monsieur... aux États-Unis.

9 R. Oui.

10 Q. **[160]** Est-ce qu'on peut penser au Québec que les  
11 maires pourraient avoir seulement deux mandats et,  
12 dans le fond, rajeunir, justement, avec du sang  
13 nouveau pour essayer de brasser un peu le genre de  
14 situation bureaucratique que vous me décrivez?

15 R. Oui, je comprends. Mais, oui, mais d'un autre côté,  
16 c'est parce que vous êtes confronté à une  
17 (inaudible) d'apprentissage, là. Vous savez, même  
18 la plus petite municipalité, là, c'est un  
19 microcosme des grands problèmes, là. Ils vont le  
20 confronter au problème d'Ebola puis ils vont le  
21 confronter à toutes sortes de choses. Alors, il y a  
22 pas de limite à la compétence qu'on peut démontrer,  
23 puis huit ans, c'est pas gros.

24 Moi, sans prétention, ça m'a pris au moins  
25 un an pour comprendre une partie de ça puis de

1 m'apercevoir dans quel merdier j'étais.

2 Q. [161] Et il en restait sept, là.

3 R. Non, il m'en restait juste trois dans mon cas...

4 Q. [162] Oui, mais je veux dire si...

5 R. ... puis deux parce que...

6 Q. [163] ... si on permet deux mandats, il en reste  
7 sept quand même, là.

8 R. C'est ça. Mais, c'est... si les directions  
9 générales, si les fonctionnaires étaient... étaient  
10 encadrés par un régime transparent, ce serait pas  
11 très compliqué ce que les... ce que les élus  
12 auraient à avoir comme décision. Ils regarderaient  
13 à chaque mois, ils auraient des tableaux de  
14 contrôle, ils auraient des... des... ils pourraient  
15 suivre... Oui, vous avez raison si en place on  
16 avait ça. Mais là, c'est une confrontation  
17 continuelle, c'est une... c'est une souque à la  
18 corde entre les fonctionnaires puis les élus puis  
19 la troisième participation des citoyens qui  
20 cherchent à avoir de leurs élus des réponses, vous  
21 savez.

22 Alors, vous savez, les problèmes complexes,  
23 on peut pas les régler par des solutions faciles,  
24 sans ça...

25 Q. [164] Non, mais ça en serait peut-être une ça. Ce

1 que je voulais, peut-être qu'à Montréal, là, les  
2 élus ont de la misère à contrôler la machine, mais  
3 si vous traversez le Fleuve, il y a un autre élu  
4 qui, lui, l'a contrôlée, semble avoir contrôlé pas  
5 mal sa machine. Et le...

6 R. Je sais pas de qui vous parlez, mais... en tout  
7 cas.

8 Q. **[165]** Et le... et le fait... et le fait qu'il a eu  
9 des mandats successifs pendant de nombreuses années  
10 a facilité cette mainmise sur sa machine. Et est-ce  
11 que c'est dans... je reviens avec la... une  
12 possibilité. Est-ce que limiter la durée des  
13 mandats...

14 R. Du maire...

15 Q. **[166]** Oui.

16 R. ... ou du chef de parti, peut-être oui parce que  
17 justement, ce que je vous ai décrit... Autrement,  
18 Montréal, ça allait bien quand c'était le conseil  
19 exécutif puis que les maires se relayaient, mais  
20 c'est un poste symbolique. D'ailleurs, si vous  
21 regardez la charte de la Ville de Montréal, le  
22 poste de maire, c'est un poste symbolique, c'est le  
23 comité exécutif et son président, avec le concours  
24 des fonctionnaires qui gèrent la ville. Mais, sauf  
25 que le maire, lui, il est chef du parti qui a fait

1 élire tous ceux qui sont en dessous de lui. Alors,  
2 les gens le respectent puis les gens l'écoutent,  
3 vous savez. Puis politiquement aussi, il faut pas  
4 que vous oubliez.

5 Je vous le dis encore, là. Ça a commencé  
6 cette histoire-là justement parce qu'il y a des  
7 maires qui sont restés trop longtemps. Vous avez  
8 peut-être raison de cette façon-là.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. [167] Quelques petites questions.

11 R. Excusez-moi.

12 Q. [168] Non, il n'y a pas de problème, on vous  
13 écoute. On vous écoute. Quelques petites questions,  
14 peut-être c'était ma dernière, mais je vais peut-  
15 être commencer par celle-là.

16 R. Je vous en prie.

17 Q. [169] Si toute la structure puis la  
18 déstructuration, si je peux utiliser ce néologisme-  
19 là, mais qui est post-fusion, des fusions, là,  
20 bref, la complexification de la structure ou de  
21 l'organigramme montréalais, là, dans sa... à haut  
22 niveau, là, est-ce que vous pensez que c'est un  
23 terreau fertile pour des... des comportements comme  
24 on a pu voir, là, depuis ici deux ans?

25 R. C'est fertile si vous avez pas en place les

1 mécanismes. Vous savez, un concessionnaire de  
2 voitures ou un gérant de... de café, lui, il a des  
3 manuels de méthodes et procédures. On peut déléguer  
4 à cette personne-là l'embauche des gens. Mais, dans  
5 un système où il y a pas de méthodes et procédures,  
6 ça n'existe pas, les systèmes informatiques, c'est  
7 peut-être le prochain chapitre qu'on va... qu'on va  
8 aborder dans le domaine de la corruption, mais les  
9 compagnies arrivent là, puis elles arrivent dans un  
10 « black-out » total parce qu'il y a pas de méthodes  
11 et procédures, il y a pas d'imputabilité, il y a  
12 pas d'organigramme.

13 Alors, quand on essaie de décentraliser  
14 dans ce contexte-là, ça fonctionne pas, c'est sûr.  
15 On pourrait peut-être décen... C'est pas la  
16 décentralisation, c'est la décentralisation sans  
17 mode d'emploi.

18 Q. [170] O.K.

19 R. C'est ça qui est le problème.

20 Q. [171] Parfait. Vous n'en avez pas parlé cet après-  
21 midi, sauf que c'était une des recommandations, la  
22 quinzième de votre mémoire de votre organisation,  
23 au sujet, là, de la transparence des états  
24 financiers, là, des syndicats.

25 R. Oui.

1 Q. [172] Puis là, je fais seulement valoir... je me  
2 fais un peu leur porte-parole ponctuellement, là,  
3 puisque c'est un projet de loi notamment au fédéral  
4 et l'argument qu'ils disent, c'est par rapport à  
5 ça, ils disent qu'il y a un désavantage lorsque  
6 c'est le temps des négociations avec les...  
7 l'employeur ou la partie patronale, là, peu importe  
8 le contexte. Donc, c'est peut-être cette... je veux  
9 vous entendre sur cette problématique-là. Et  
10 d'autre part, peut-être qu'il y aurait pas... et  
11 vous entendre sur la possibilité ou l'hypothèse  
12 mitoyen... mitoyenne, c'est-à-dire de permettre que  
13 les états financiers soient publics, mais pour les  
14 membres seulement et pas nécessairement publié dans  
15 le journal, là, à chaque année.

16 R. Bon. Ce qu'on voulait dire par là, c'est qu'on sent  
17 bien qu'il y a un manque de démocratie au sein  
18 des... des différents syndicats qu'ils sont. Alors,  
19 les gens ne parleront pas, il y a l'Omerta à  
20 l'intérieur, c'est vrai; des services de police,  
21 c'est vrai; des pompiers, c'est vrai; des cols  
22 bleus, c'est vrai; des professionnels, il y a  
23 toujours une certaine Omerta à l'intérieur des  
24 groupes.

25 Donc, ce qu'on veut dire par là, c'est

1 qu'on souhaiterait qu'il y ait plus de démocratie à  
2 l'intérieur des syndicats. Mais, il faut comprendre  
3 que très souvent, par exemple, la dotation, vous  
4 avez dénoncé la dotation, l'embauche sur les  
5 chantiers de construction. Mais, à toutes fins  
6 pratiques, à la Ville de Montréal, c'est pas la  
7 ville qui engage, c'est les syndicats, c'est les  
8 syndicats des cols bleus.

9           Essayez pas de... par un mécanisme  
10 quelconque de dire : c'est la ville qui va choisir  
11 les pompiers. D'une certaine façon, ils se  
12 choisissent entre eux autres, puis s'ils  
13 choisissent pas, bien, le gars résiste pas très  
14 longtemps et c'est vrai de plusieurs corps. Il y a  
15 une cooptation des professionnels, puis il y a une  
16 dotation par elle-même dans certains secteurs.

17           Alors, ce qu'on veut dire, c'est que si on  
18 est pour jouer comme ça, bien, le minimum, c'est  
19 que les employés aient droit à une certaine  
20 transparence puis qu'ils puissent avoir le droit un  
21 peu de respecter, demander des comptes à leur  
22 syndicat. Je sais qu'on... je sais qu'on déborde un  
23 petit peu, j'étais pas complètement à l'aise avec  
24 cette recommandation-là, mais c'est pour démontrer  
25 qu'il y a aussi un problème au niveau de la



1 démocratie dans les... à l'intérieur des syndicats  
2 puis du respect que les personnes ont. Est-ce  
3 qu'ils vont respecter davantage leur organisation  
4 syndicale ou ils vont davantage respecter leur  
5 employeur?

6           Puis, vous savez, en d'autres termes, ce  
7 que ça veut dire c'est que les droits de gérance  
8 pour la Ville de Montréal, ils sont pas là. Pour  
9 répondre encore à votre question, moi, je peux pas  
10 vous dire qu'à la Ville de Montréal les droits de  
11 gérance de la Ville existent. À toutes fins  
12 pratiques, on est obligés de se plier à ce que les  
13 fonctionnaires ou mêmes des syndiqués nous  
14 imposent. C'est vrai du « manning » des pompiers,  
15 parce que là c'est des normes nord-américaines qui  
16 ont rapport avec les assureurs, mais c'est vrai  
17 dans bien d'autres domaines. Il y a des planchers  
18 d'emplois, il y a... Puis c'est... c'est par  
19 tradition, en plus, parce que c'est même pas... Si  
20 je vous demandais : Combien y a-t-il d'employés à  
21 la Ville de Montréal qui, pour gagner leur bonus de  
22 performance, ont subi une évaluation annuelle?  
23 C'est zéro, la réponse. Personne n'est soumis à  
24 quelque contrôle que ce soit quantitatif parce que  
25 ça ne fait plus partie de la culture

1 organisationnelle.

2 Alors, pour demander à tous ces gens-là de  
3 se sentir responsables puis de dénoncer puis d'être  
4 solidaires puis de dépenser l'argent des  
5 contribuables de façon raisonnable, je pense qu'on  
6 a encore du chemin à faire. Excusez toute la... le  
7 discours politique.

8 Q. **[173]** On est là pour entendre votre opinion puis  
9 celle de votre organisation.

10 R. C'est ça.

11 Q. **[174]** Petite question également pour le... le seuil  
12 du vingt-cinq mille dollars (25 000 \$).

13 R. Oui.

14 Q. **[175]** Je peux comprendre, mais est-ce qu'on devrait  
15 pas, selon vous, selon votre organisation, mettre  
16 quand même un seuil minimal, peut-être un cinq  
17 cents (500) ou un mille dollars (1000 \$), par  
18 exemple, pour (inaudible) des... (inaudible)  
19 question d'octroi de...

20 R. Oui, même si c'est pour acheter des crayons...

21 Q. **[176]** Oui.

22 R. ... bien, au moins, qu'ils soient imputables après  
23 puis d'expliquer ce qu'ils ont fait ou qu'avant de  
24 donner le contrat, bien, qu'ils donnent trente (30)  
25 jours à quelqu'un pour s'objecter. Vous comprenez?

1 Ça veut pas dire qu'il faut que ça aille en appel  
2 d'offres puis des annonces dans les journaux puis  
3 ainsi de suite. Mais... D'abord, premièrement, vous  
4 le savez comme moi, ça laisse la place à du  
5 fractionnement. Par exemple, si vous donnez un  
6 contrat à quelqu'un pour faire son site Internet.  
7 O.K.? Bon. Alors, vous allez dans un contrat de  
8 vingt-quatre mille dollars (24 000 \$). Hein? Puis  
9 là il vous refait le site Internet. Allez donc,  
10 après ça, engager un autre... un autre designer de  
11 sites Internet pour « l'upgrader » l'année  
12 suivante.

13 Q. **[177]** C'est un peu mon point. Par analogie, si on  
14 regarde les règles de financement, à trois mille  
15 dollars (3000 \$), ça valait peut-être la peine de  
16 trouver des prête-noms. À cent dollars (100 \$),  
17 l'exercice commence à être un peu plus laborieux.  
18 Donc, si on met un minimum, exemple, mille dollars  
19 (1000 \$), commencer à fractionner un contrat à  
20 coups de mille dollars (1000 \$), ça va commencer à  
21 être un peu...

22 R. Bien, peut-être. Écoutez, là il y a peut-être une  
23 marge de manoeuvre... Bien, d'autre part aussi, ce  
24 qui arrive c'est que, dans toutes les  
25 organisations, que... par exemple, prenez une

1 banque, hein? Une banque, là, il y a des limites de  
2 crédit, hein? Un gérant de banque a le droit à  
3 vingt mille (20 000) puis son régional à droit à  
4 cent mille (100 000) puis ainsi de suite. Bon. Ça  
5 peut se déléguer, mais ça prend de l'imputabilité.  
6 Une fois par année il y a des inspecteurs qui  
7 passent puis qui disent : « Bon, bien, qu'est-ce  
8 que tu as fait à chaque fois que tu as fait un prêt  
9 de dix mille piastres (10 000 \$)? » Alors, s'il y a  
10 une déclaration ultime, s'il y a une imputabilité,  
11 s'il y a une responsabilité, j'ai pas d'objection.  
12 Mais si c'est rien qu'une façon de cacher, cacher,  
13 cacher la plupart des dépenses, même les plus  
14 élémentaires, ça devient une culture du secret. Ça  
15 devient une culture des amis.

16 Q. **[178]** Toujours la question de la... dans le fond,  
17 le fil conducteur, la transparence.

18 R. La transparence et la culture d'imputabilité et la  
19 culture de générosité des fonctionnaires. Autrefois  
20 on assermentait un fonctionnaire et, parce qu'il  
21 était assermenté, on croyait qu'il était pour être  
22 loyal à son organisation. Aujourd'hui, on peut bien  
23 les assermenter à tous les lundis matin, mais ça  
24 changera rien dans les faits s'il y a pas de  
25 structure pour l'encadrer. Puis même, lui, il va

1 être malheureux dans ça. Il faut pas oublier, les  
2 gens aussi sont... Je dénonce un peu les  
3 fonctionnaires mais, dans tout ça, là, la majorité  
4 de ces gens-là sont malheureux de travailler comme  
5 ça, mais ils endurent jusqu'à leur retraite le  
6 calvaire qui leur est imposé par le confrère ou  
7 leur supérieur, parfois.

8 Q. **[179]** Et l'omerta.

9 R. Et l'omerta. Parce que c'est pas drôle. Puis vous  
10 savez qui est-ce qui survit dans ces conditions,  
11 c'est pas nécessairement les meilleures.

12 Q. **[180]** On... on peut poser la question. Dernière  
13 petite question en ce qui me concerne. Donc, c'est  
14 une hypothèse qu'on a entendue ici. La notion... la  
15 question, plutôt, d'avoir différentes méthodes  
16 d'octroi de contrat. Donc, par exemple, le plus bas  
17 soumissionnaire, le soumissionnaire médian, le  
18 deuxième plus bas soumissionnaire. Quelle est votre  
19 position et/ou celle de votre organisation sur la  
20 possibilité, justement, qu'il y ait plusieurs  
21 méthodes pour octroyer des contrats et que ces  
22 méthodes-là ne soient pas nécessairement connues à  
23 l'avance. C'est-à-dire que les gens soumissionnent  
24 et j'attribue, par exemple, que pour ce contrat-là,  
25 une fois que les soumissions sont faites, ça sera

1 le deuxième plus bas soumissionnaire.

2 R. Ah, non, mais ça, le deuxième ou le premier ou  
3 ainsi de suite, là, je pense ça revient au même. Ça  
4 c'est...

5 (16:22:02)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[181]** Non, non, non. Non, non. C'est l'élément  
8 surprise. Alors donc, les gens vont... Non, mais  
9 c'est parce que... Les gens sauraient que c'est  
10 soit le premier, le deuxième ou le médian, mais ne  
11 saurait pas avant l'ouverture.

12 R. Ça complique un peu la donne, mais ça veut pas  
13 dire...

14 Q. **[182]** Bien, ça complique la donne pour les  
15 collusionnaires, oui.

16 R. Oui, mais comment voulez-vous empêcher la  
17 collusion? Comment voulez-vous empêcher cinq  
18 fournisseurs de pierre concassée dans un comté de  
19 savoir quel est leur prix les uns les autres puis  
20 d'aller en parler? C'est pas ça qui est important.  
21 L'important, c'est de savoir quand on en achète une  
22 tonne, qu'elle coûte pas le double de l'État du  
23 Vermont. Il y a des analyses paramétriques, c'est  
24 parce que c'est le corollaire aussi de l'estimation  
25 paramétrique. C'est parce que tout ça c'est relié à

1 des grands ensembles, vous savez. Il faut savoir  
2 combien coûte un mètre carré de trottoir à Montréal  
3 par rapport à Longueuil, par rapport à l'État de  
4 New York puis pourquoi parce que la pierre  
5 concassée à Montréal coûte le double de l'État de  
6 New York.

7 Croyez-le ou non, ça coûte deux fois plus  
8 cher à Montréal qu'à... qu'à Toronto ou qu'à New  
9 York, puis il y a une raison structurelle à ça.  
10 C'est ça qui est plus important. Après ça, la  
11 pression compétitive, elle va jouer puis je pense  
12 pas qu'il y ait de problèmes. Il s'agit pas de  
13 jouer à la cachette puis dire que le secret  
14 universel, c'est de faire en sorte que les...

15 Puis d'ailleurs, l'autre chose aussi à  
16 laquelle il faut faire attention, c'est que les  
17 gens se padent, vous savez. Quand ils savent pas  
18 exactement à quoi ils ont affaire puis dans quel  
19 système ils sont, bien, ils vont tous se pader puis  
20 une bonne fois... une fois, on va les... on va les  
21 coincer puis après ça ils vont tout aller plus  
22 haut, vous savez, puis...

23 Ce que vous expliquez là, c'est un facteur  
24 de risque pour le soumissionnaire, ça. Vous savez,  
25 il est peut-être le plus bas, mais ils prennent le

1 deuxième. Alors, il va se passer des choses qui  
2 sont pas nécessairement... C'est pas... c'est pas  
3 là qu'est le secret.

4 Le secret, c'est d'avoir de l'estimation  
5 paramétrique puis que le donneur d'ouvrage puissent  
6 comprendre qu'est-ce qui est arrivé dans sa  
7 soumission. C'est ça qui est important parce  
8 qu'ultimement... Moi, je crois au système japonais  
9 « The Single Source Supply » dans l'industrie  
10 privée. En général, on établit des liens de  
11 confiance, puis on finit par... on finit par faire  
12 affaire avec la même entreprise quand on joue à  
13 livre ouvert puis on connaît sa structure de coûts.

14 Moi, ça me fait rien de donner un profit  
15 raisonnable à condition que je comprenne la  
16 structure de coûts de la compagnie. Et ça prendrait  
17 beaucoup de maturité de la part des institutions  
18 publiques pour le faire.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[183]** Oui. Pour comprendre la culture.

21 R. Mais, si vous me dites : dans un monde idéal, les  
22 donneurs d'ouvrage... Quand on regarde Hydro-Québec  
23 dans les années soixante (60), dans les années  
24 soixante-dix (70)... Moi, j'ai connu monsieur René  
25 Gauthier qui était en charge des approvisionnements



1 à Hydro-Québec qui a construit Beauharnois, qui a  
2 construit par la suite Carillon puis qu'il était en  
3 charge des approvisionnements pour Manic, c'est un  
4 homme d'une intégrité formidable, mais lui  
5 n'acceptait jamais qu'un contracteur lui en passe  
6 une. Comprenez-vous?

7 Alors, quand vous avez affaire à des  
8 donneurs d'ouvrage comme ça qui sont pas intimidés  
9 par leurs organisations puis leur... leurs  
10 supérieurs politiques ou autres choses, vous avez  
11 un climat... On n'en est pas là, je suis d'accord  
12 avec vous, mais dans l'industrie privée, c'est  
13 comme ça que ça se passe.

14 C'est que vous... Par exemple, le « Design  
15 Build », le « Design Build » est important. Il y a  
16 des... par exemple, aux États-Unis il y a des cas  
17 couramment, là. Par exemple, on va faire  
18 soumissionner un contracteur pour une usine  
19 d'épuration des eaux, de filtration d'eau. O.K. il  
20 va soumissionner avec un design puis un prix. Mais  
21 là, après qu'ils ont donné le prix - je sais qu'il  
22 y a des gens qui sont contre ce principe-là - il  
23 revient à celui qui a donné le contrat puis il dit  
24 « mais j'ai une chose qu'il faut que je te dise. Si  
25 j'employais telle technologie au lieu de telle

1 autre, je pourrais te sauver dix millions (10 M\$)  
2 dans le contrat. »

3 Et là, bien, il y a un partage des  
4 économies, mais à la condition que la définition de  
5 l'ouvrage soit suffisamment stricte et rigoureuse  
6 pour que le donneur d'ouvrage puisse dire « ah,  
7 bien, c'est vrai, je peux changer ma définition. »  
8 Mais là, c'est tellement flou qu'il y a personne  
9 qui veut se risquer à changer la définition de  
10 l'ouvrage une fois que le contrat est donné parce  
11 que, là, il va être nommé.

12 Moi, j'avais des gens qui venaient à la  
13 Ville de Montréal puis qui me disaient « on peut  
14 sauver de l'argent à la Ville de Montréal, on va  
15 faire du marquage permanent. » O.K. Parfait. Alors,  
16 on aurait pu financer ça, même étaler ça sur cinq  
17 ans puis ainsi de suite. Alors, je soumetts ça aux  
18 gens des travaux publics et/ou des  
19 approvisionnements puis les gens me disent : « Ah!  
20 Monsieur Fortier, on peut pas faire ça. On  
21 sauverait de l'argent, mais j'aurais d'l'air de  
22 quoi? Il va y avoir juste un soumissionnaire. »

23 On savait qu'on sauverait de l'argent, mais  
24 comme on avait juste un soumissionnaire, le  
25 fonctionnaire voulait pas aller dans un appel

1 d'offres comme ça, comprenez-vous.

2 Q. **[184]** Une question d'apparence notamment.

3 R. C'est ça, exactement. C'est ça la culture, là. Tout  
4 est basé sur la pression compétitive, puis ça,  
5 bien, quand les gens sont pas intègres, ça fait...  
6 c'est ça que ça fait.

7 Q. **[185]** Bien, merci beaucoup, Monsieur Fortier.

8 R. Je vous en prie.

9 Q. **[186]** À moins que vous ayez des questions, ça  
10 conclurait. Je vais prendre une copie de votre  
11 mémoire, donc juste m'assurer que les  
12 commissaires...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[187]** Merci beaucoup, Monsieur Fortier.

15 R. Je vous en prie, il n'y a pas de quoi.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Q. **[188]** ... en aient une copie.

18 R. Puis en même temps, je vais vous donner une copie  
19 aussi de la décision qui a été rendue dans...

20 Q. **[189]** Oui.

21 R. ... pour faire un lien avec l'accès à l'information  
22 que les citoyens peuvent parfois gagner...

23 Q. **[190]** Parfait.

24 R. ... devant la Commission...

25 Q. **[191]** Merci beaucoup.

1 R. ... en tenant compte de la municipalité. Merci,  
2 Madame.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Et donc, Madame la Présidente, Monsieur le  
5 Commissaire, pour conclure la semaine, je les vois  
6 dans le fond, donc c'est le Conseil du patronat du  
7 Québec, soit monsieur Yves-Thomas Dorval, le  
8 président, et je crois son... le directeur des  
9 affaires juridiques, soit Guy-François Lamy que  
10 j'inviterais à prendre place.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Si vous voulez vous lever debout pour être  
13 assermenté, s'il vous plaît.

14

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-septième  
2 (17e) jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 YVES-THOMAS DORVAL, président du Conseil du  
7 patronat du Québec

8

9 GUY-FRANÇOIS LAMY, avocat

10

11 LESQUELS affirment solennellement ce qui suit :

12

13 PRÉSENTATION

14

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bonjour, Messieurs. On vous écoute.

17 M. YVES-THOMAS DORVAL :

18 Merci, Madame la Présidente, Monsieur le  
19 Commissaire. Je vais faire ça assez rapidement. On  
20 a déposé un petit document au mois de juin pour  
21 rentrer dans les délais. Mais j'aimerais aussi vous  
22 inviter à évidemment me poser des questions aussi  
23 sur d'autres aspects, parce qu'on a voulu être  
24 très, je dirais très limité dans nos commentaires,  
25 parce qu'on n'avait à ce moment-là pas eu le temps

1 de continuer notre consultation auprès de nos  
2 membres.

3 D'abord, tout d'abord, rappeler que le  
4 Conseil du patronat, c'est une confédération  
5 patronale, c'est-à-dire que c'est une organisation  
6 qui représente des membres associatifs, des  
7 associations sectorielles, soit dans le domaine des  
8 ressources naturelles, la transformation des  
9 services. C'est des associations d'employeurs.  
10 Donc, il y a des associations d'employeurs du  
11 secteur privé. Il y a aussi des associations du  
12 secteur public membres du Conseil du patronat, que  
13 ce soit dans le milieu de l'éducation, dans le  
14 milieu de la santé, dans le milieu municipal, et  
15 ainsi de suite. Et nous avons des membres  
16 corporatifs. Donc des membres associatifs, des  
17 membres corporatifs.

18 Et dans les membres corporatifs, ce sont  
19 également des employeurs qui peuvent être dans les  
20 entreprises privées, dans les entreprises  
21 coopératives ou même à l'intérieur du secteur  
22 public, que ce soit des grandes villes, des  
23 universités, et ainsi de suite. Donc c'est  
24 important, je pense, de préciser ça. On a donc la  
25 majorité des associations dans le secteur de la

1 construction, par exemple, sont membres chez nous,  
2 ainsi que dans les autres secteurs.

3 Nous avons été très sensibilisés avec tout  
4 ce qui se passait depuis avant même la création de  
5 la Commission et par la suite. Et on a voulu aussi  
6 faire partie des solutions. Alors, on a entrepris  
7 des démarches d'informations de sensibilisation,  
8 des colloques avec nos membres. Notamment un  
9 colloque sur l'éthique, les contrats publics, un  
10 déjeuner conférence récemment sur l'éthique et les  
11 contrats publics également pour examiner les  
12 meilleures pratiques et qu'est-ce que, dans le  
13 secteur privé, notamment, les fournisseurs  
14 pouvaient ou devaient faire pour faire en sorte de  
15 rétablir un de leurs problèmes.

16 En fait, il y a deux problèmes majeurs  
17 actuellement pour les fournisseurs dans le domaine  
18 surtout de la construction du génie conseil. C'est  
19 un problème de réputation puis un problème de  
20 croissance ou de compétitivité. Alors, c'est  
21 important de participer et de contribuer aux  
22 solutions.

23 Pour nous, les causes, les phénomènes  
24 observés, puis j'écoutais le prédécesseur ici à la  
25 table, il y a un problème sociétal de base. Je veux

1           dire, si le phénomène a pris de l'ampleur, ce n'est  
2           pas que les gens n'étaient pas au courant qu'il n'y  
3           avait pas des choses, mais les gens considéraient  
4           pratiquement que ça faisait partie de la façon de  
5           faire. Que ce soit dans le secteur politique, que  
6           ce soit dans le secteur de l'administration  
7           publique ou que ce soit dans le secteur privé. Ce  
8           qui est inadmissible, mais c'est une réalité. Ça  
9           s'est développé puis les gens ont considéré que,  
10          finalement, ça faisait comme un processus... comme  
11          faire partie d'un processus normal. Et, ah, ce  
12          n'était pas normal.

13                 Un autre élément aussi qui a pu jouer. Dans  
14          le secteur de la construction, là, c'est plus dans  
15          les questions de relations syndicales, patronales,  
16          dans le secteur de la construction, la Loi R-20 qui  
17          a été adoptée à l'époque pour faire en sorte de  
18          réduire les possibilités de conflits en matière de  
19          relations de travail a créé tout à coup des  
20          nouveaux... des nouveaux espaces de contrôle, entre  
21          autres le contrôle de la main-d'oeuvre. Parce que  
22          dans la Loi R-20, pour tous les travaux assujettis,  
23          que ce soit les différents domaines, lorsque c'est  
24          assujetti, les fournisseurs, les donneurs, les  
25          entreprises de construction ou les donneurs



1 d'ouvrage n'ont pas le choix, ils doivent faire  
2 affaire avec de la main-d'oeuvre syndiquée.

3 Et si vous avez une quasi-monopole  
4 syndicale, il y a surtout deux principaux  
5 syndicats, bien, c'est sûr que ça donne un rapport  
6 de force énorme et d'ordre aux entreprises  
7 syndicales dans la décision de savoir qui va  
8 travailler sur tel ou tel contrat. Et donc, ça  
9 donne aussi, ça pouvait donner aussi certains  
10 rapprochements. Il y a eu depuis ce temps-là une  
11 nouvelle loi sur le placement syndical.

12 Je dois dire qu'on a été très actifs dès le  
13 début à sensibiliser le gouvernement là-dessus. On  
14 a assis, nous, les donneurs d'ouvrage et les  
15 fournisseurs pour essayer de trouver des voies  
16 d'entente. Et on a fait des recommandations auprès  
17 du gouvernement. J'ai moi-même fait partie d'un  
18 comité gouvernemental sur ce sujet-là pour arriver  
19 à des modifications.

20 On en a, évidemment, on n'a pas vu encore  
21 les résultats de tout ça, parce que quand c'est un  
22 nouveau processus, ça prend du temps à être mis en  
23 place, et puis on verra qu'est-ce que ça va donner.  
24 J'ai des petits doutes quand même sur... Il y a  
25 toujours, comme où est-ce qu'il y a de l'homme, il

1 y a de l'hommerie, il y aura toujours une façon  
2 pour les gens d'essayer de contourner le système.  
3 Mais je dois dire que l'Office de la construction,  
4 de la Commission de la construction a fait un  
5 effort quand même admirable dans ce sens-là pour  
6 essayer d'empêcher ces choses-là.

7 Un autre élément qui a joué aussi, c'est la  
8 perte d'expertise interne au sein des organismes  
9 publics. Vous savez, on présente souvent  
10 l'entreprise privée, quatre-vingt-dix pour cent  
11 (90 %) de nos membres sont de l'entreprise privée,  
12 mais on est à même de reconnaître que, dans le  
13 secteur public - puis le secteur public, c'est tant  
14 le gouvernement que les municipalités - il y a eu  
15 une perte d'expertise interne. Et, à ce moment-là,  
16 quand il faut préparer les travaux, les planifier,  
17 ou faire du contrôle des travaux, ça limite la  
18 possibilité d'intervenir. Et, aujourd'hui, on fait  
19 face à un autre phénomène qui va à l'inverse. C'est  
20 la rupture du lien de communication entre les  
21 donneurs d'ouvrage et les fournisseurs. Puis, j'en  
22 parlerai quelques minutes... dans quelques minutes.

23 Les pièges à éviter dans la recherche de  
24 solutions, selon nous, d'abord, de considérer  
25 toutes les entreprises, les mettre dans le même

1 panier, alors que c'est pas vrai. Même s'il y a eu  
2 beaucoup d'entreprises qui ont été citées ou il y a  
3 eu des allégations, ou il y a eu des poursuites en  
4 cour, il reste quand même qu'il y en a beaucoup  
5 plus qui n'ont jamais trempé d'aucune façon là-  
6 dedans. Et la perception qui se dégage, c'est  
7 presque c'est l'industrie qui est corrompue;  
8 l'industrie soit de la construction ou du génie-  
9 conseil. Et, pour nous, c'est problématique.

10 En fait, beaucoup d'entreprises de secteurs  
11 de la construction ou du génie-conseil sont très  
12 heureuses des changements réglementaires, entre  
13 autres, qui ont été emmenés. Et, grâce au travail  
14 de la Commission, notamment, le fait que ça soit de  
15 plus en plus dénormalisé - parce qu'on a dit au  
16 début que c'était normalisé; là, c'est  
17 dénormalisé - fait en sorte qu'aujourd'hui, des  
18 entreprises qui avaient pas accès à des contrats  
19 publics, maintenant y ont accès parce que c'est  
20 plus sur une base concurrentielle avec une  
21 concurrence qui est beaucoup plus saine. Et je  
22 pourrais vous dire que la majorité des entreprises  
23 sont très heureuses de cette situation-là.

24 Par contre, il y a aussi un impact  
25 économique important. C'est qu'il y a quand même

1 des géants qui ont été construits. J'ai dit « des  
2 géants », en tout cas, de grandes entreprises qui  
3 ont été construites au Québec, soit dans le domaine  
4 de la construction ou du génie-conseil, qui sont  
5 devenues des fleurons, même des exportateurs  
6 importants de services-conseils ou de services de  
7 construction à l'étranger et qui, aujourd'hui, font  
8 face à des problèmes de réputation. Et ces  
9 problèmes-là sont pas faciles et il faut trouver  
10 des solutions.

11           Donc, malgré qu'il y aura des  
12 recommandations que vous allez faire pour essayer  
13 de faire en sorte qu'il y ait le moins de  
14 possibilités de collusion, ou de corruption, ou de  
15 fraude, ou ainsi de suite, il reste qu'il faut  
16 faire attention aussi pour ne pas dans tout ça  
17 faire en sorte qu'une industrie légitime, valable,  
18 qui génère énormément d'emplois, et des emplois de  
19 qualité, devienne à risque dans... Et ça, c'est une  
20 des préoccupations qu'on a vu notre point de... vu  
21 notre situation d'analyse.

22           Par la suite, traiter de la même façon tous  
23 les gens qui ont travaillé là-dedans. Ce sont des  
24 individus, dans des corporations, puis on va... on  
25 va souvent parler chez nous de faire une différence

1           entre la personne morale, qui est l'organisme, la  
2           société, versus des individus qui en font partie.  
3           Je veux dire que l'une n'a pas des responsabilités  
4           autant que l'autre, mais il faut faire attention  
5           parce que la personne morale, c'est beaucoup de  
6           parties prenantes, c'est beaucoup d'employés, c'est  
7           beaucoup de gens qui ont rien à voir avec ce qui  
8           s'est passé. Donc, comment on peut arriver avec des  
9           recommandations qui vont faire en sorte de protéger  
10          cet aspect-là, pas jeter le bébé avec l'eau du  
11          bain.

12                       L'essence de nos recommandations, vous en  
13          avez une liste. Mesures de sensibilisation à  
14          l'éthique, ça, c'est plus sociétal, mais ça doit  
15          faire partie de l'ensemble des remarques, je pense,  
16          dès le plus jeune ange, puis ça touche tous les  
17          domaines. Mais j'irai plus loin. J'ai  
18          personnellement travaillé en politique, comme  
19          conseiller, comme directeur de cabinet de ministre,  
20          dans les périodes qui ont précédé l'analyse de  
21          vos... les travaux de... les analyses dans le cadre  
22          de vos travaux et il y a énormément de pression sur  
23          les gens en politique de ce côté-là. Et je crois  
24          que chaque personne qui est soit un élu, soit un  
25          personnel de cabinet politique, devrait avoir, dès

1 la première semaine d'entrée en fonction, de la  
2 formation sur les règles, et les processus, et les  
3 valeurs, et les normes d'éthique. Et que ça, il y  
4 ait un rafraîchissement de ça qui se fasse  
5 graduellement tout au long de leur mandat. Parce  
6 que la pression, c'est rien quand tu as les moyens,  
7 les outils, puis tu sais quoi faire. C'est quand tu  
8 le sais pas. Parce qu'en politique, souvent, les  
9 gens étaient pas... aujourd'hui, je peux pas vous  
10 dire comment c'est mais, en tout cas, à mon époque  
11 c'était... si on n'avait pas du personnel compétent  
12 autour de nous pour nous aider, on pouvait se  
13 mettre les pieds dans les plats. Et... alors que le  
14 rôle, notamment le personnel de cabinet, c'est de  
15 protéger, et le ministre, et le premier ministre,  
16 et le gouvernement dans son ensemble, de faire des  
17 faux pas. Souvent, ces gens-là sont pas équipés  
18 pour le faire. Donc, il faut que ces gens-là aient  
19 toute la formation requise.

20 Mettre en place un processus de  
21 dénonciation qui protège les délateurs. Vous savez,  
22 il y a des syndicats qui font la même  
23 recommandation. Le côté patronal est pas toujours  
24 en désaccord avec le côté syndical. Alors, de ce  
25 côté-là, je pense que c'est important.

1                   Rétablir la communication avec les  
2 organismes publics et leurs fournisseurs.  
3 Aujourd'hui, il y a plein de règles qui ont été  
4 mises en place avec la Loi 1, avec le certificat  
5 d'accréditation de l'Autorité des marchés  
6 financiers, la Loi sur le financement public. Il y  
7 a une panoplie de mesures qui sont déjà en place  
8 et... mais il y a un autre problème; c'est à cause  
9 du problème d'image, et de réputation, et de  
10 perception. Ce qui arrive aujourd'hui, c'est que la  
11 communication, il n'y en a plus beaucoup entre les  
12 donneurs d'ouvrage et les fournisseurs. Et quand il  
13 y en a, elle devient extrêmement froide et rigide.  
14 Ce qui fait en sorte que l'appareil public ne peut  
15 plus bénéficier des intrants qu'il y aurait, dans  
16 le cadre d'une communication normale en affaires,  
17 entre des fournisseurs puis des donneurs d'ouvrage.  
18 Et par ailleurs, lorsqu'il arrive un problème  
19 d'interprétation ou de litige et caetera, le  
20 fournisseur de service a de la misère à avoir un  
21 règlement de façon légitime et, je dirais,  
22 appropriée, avec l'appareil, parce qu'on a peur,  
23 maintenant, d'être dans une perception de collusion  
24 ou de corruption s'il y a un dialogue.

25                   Et ce que je vous dis là, ce n'est pas des

1 petites anecdotes. Aujourd'hui, il y a beaucoup de  
2 fournisseurs de l'État qui sont à risque. Ils n'ont  
3 plus de, par exemple, de marge de manoeuvre au  
4 niveau de la liquidité et caetera, parce qu'on  
5 attend des règlements sur des extras, parce que le  
6 mot extra est devenu comme un processus, une  
7 manigance, une façon contournée d'aller chercher  
8 des fonds additionnels, alors que maintenant, la  
9 majorité, la très grande totalité des extras sont  
10 faites à la demande du donneur d'ordre. Alors là,  
11 on arrive à un processus où est-ce qu'on a, je  
12 dirais, plus beaucoup de possibilités de règlement,  
13 puis ça, c'est tant au plan municipal que  
14 gouvernemental au niveau provincial.

15 Dernier point, peut-être, à souligner  
16 rapidement, par rapport au mémoire que nous avons.  
17 Je vous en ai mentionné tout à l'heure : la  
18 problématique des personnes morales versus les  
19 personnes physiques. Tout notre système  
20 démocratique est basé sur les personnes physiques  
21 qui peuvent participer, se présenter en élections,  
22 financer, et caetera, même si c'est de cent dollars  
23 (100 \$). Les personnes morales n'ont plus le droit  
24 de faire quoi que ce soit au Québec, de ce côté-là.  
25 Pourtant, ce sont des organisations, ce sont des



1 personnes qui sont taxées. On dit toujours la  
2 fameuse phrase : pas de taxation sans  
3 représentation. La personne morale, elle est taxée  
4 puis elle n'a aucune voix directe avec les gens, au  
5 niveau politique ou public, à moins qu'ils  
6 veuillent bien leur octroyer.

7 Vous savez, il y a des industries, parfois,  
8 qui sont mal aimées. Et à ce moment-là, on ne veut  
9 pas leur parler, de peur que... On ne veut pas  
10 s'engager dans quelque processus... Il n'y a plus  
11 de voie possible pour certaines entreprises d'avoir  
12 accès dans un dialogue sain, au niveau de la  
13 relation avec le secteur public. Et ça, c'est  
14 dommageable. Dommageable pour les contribuables,  
15 parce que là, l'État se prive d'expertises ou de  
16 connaissances ou d'informations qui seraient  
17 importantes. Puis aussi au niveau du développement  
18 économique même, où les entreprises, à ce moment-  
19 là, n'ont plus accès à faire en sorte que, et là je  
20 ne parle pas de collusion ou de corruption, mais  
21 dans une démarche normale, d'essayer d'obtenir des  
22 décisions favorables pour un secteur industriel  
23 pour les aider, puis là, ça, ça s'appelle du lobby.  
24 Mais le lobby devient très difficile dans ces  
25 circonstances-là.

1                   Et j'ai personnellement été lobbyiste  
2 pendant... Quand je dis lobbyiste, là, enregistré,  
3 oui, enregistré au niveau du... Et je n'ai fait...  
4 Ça fait trente-cinq (35) ans que je suis dans le  
5 domaine des affaires publiques, ça fait que j'en ai  
6 fait pas mal dans ma vie. Et je peux vous dire que  
7 j'ai travaillé pour des organisations pour  
8 lesquelles la fonction publique ou le politique  
9 refusait carrément d'avoir même une discussion, et  
10 que la seule façon, à l'époque, pour essayer  
11 d'avoir, de passer un message, c'était de  
12 participer à des cocktails pour... Pas pour obtenir  
13 un contrat; je n'ai pas travaillé pour des  
14 fournisseurs de l'État, mais juste pour avoir une  
15 écoute de la part des élus ou de la fonction  
16 publique, sur des problématiques réelles d'une  
17 industrie, parce qu'ils souffraient de  
18 réglementation ou de législation. Mais il n'y avait  
19 aucune communication parce qu'on n'aimait pas  
20 l'industrie en question. Ce que je suis en train de  
21 vous dire, c'est quand même délicat, tout ça.

22                   Dans les dernières remarques que j'aurais  
23 voulu faire, c'est la question des contrats, des  
24 appels d'offres. On fait quelques suggestions, mais  
25 en même temps, c'est toujours de faire attention à

1 la question de la notion de qualité versus le prix.  
2 C'est sûr que la meilleure façon d'avoir une  
3 concurrence, pour le gouvernement d'aller chercher  
4 son meilleur prix, c'est d'aller chercher une  
5 concurrence sur le prix dans tous les appels  
6 d'offres. Par contre, dans bien des secteurs, la  
7 qualité devient essentielle, et le gouvernement  
8 risque de payer beaucoup plus s'il n'y a pas la  
9 qualité requise, par rapport au prix. Alors c'est  
10 une chose d'avoir une soumission sur le prix. Mais  
11 c'est important aussi d'avoir la qualité. Puis la  
12 qualité, là, ce n'est pas juste de rencontrer  
13 certaines normes; c'est de vraiment donner une  
14 valeur à la qualité d'un fournisseur de service. Et  
15 les fournisseurs de service, eux autres, doivent  
16 fournir la qualité auquel (sic) ils s'attendent.  
17 Ils ne peuvent pas se... Il ne peuvent pas après ça  
18 dire j'ai obtenu le contrat puis je ne donnerai pas  
19 la...

20 Mais ultimement, dans tout ça, il y a un  
21 problème de perception. Alors tous les travaux que  
22 vous faites à la Commission et vos recommandations  
23 tombent dans un contexte où les industries de la  
24 construction et du génie-conseil ont été vraiment  
25 malmenées. Et je ne les excuse pas. Je veux dire,

1 il y a des gens à l'intérieur de ces industries-là  
2 qui ont créé cette situation-là. Je ne suis pas là  
3 pour les absoudre. Mais en même temps, il y a plein  
4 de gens qui travaillent dans ce domaine-là, et il  
5 faut trouver une façon d'améliorer le problème de  
6 perception. Et ça peut pas se faire tout seul par  
7 l'industrie. Il faut travailler, et les donneurs  
8 d'ouvrage public et l'industrie ensemble, à trouver  
9 une bonne voie de passage. Alors, pour nous, on est  
10 très préoccupés par l'impact de tout ça.

11 (15:42:46)

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. **[192]** Écoutez, il y a beaucoup de noms  
14 d'entreprises qui ont été mentionnés à la  
15 Commission et probablement que certains noms sont  
16 des membres du Conseil du patronat du Québec.

17 R. Oui.

18 Q. **[193]** Est-ce que le Conseil du patronat du Québec a  
19 posé des gestes particuliers vis-à-vis des  
20 entreprises qui ont été mentionnées à la  
21 Commission, surtout celles qui sont venues dire,  
22 bien candidement, qu'elles avaient vraiment péché?  
23 Est-ce que vous avez tenté de les relever, peut-  
24 être discuter avec elle, une suspension temporaire,  
25 ou est-ce qu'il y a des gestes qui sont posés vis-

1 à-vis ces membres-là?

2 R. Oui. En fait, comme je vous ai mentionné, on a mis  
3 sur pied, entre autres, des colloques sur les  
4 meilleures pratiques, des rencontres avec les  
5 organisations, de façon globale, avec des  
6 éthiciens, avec des...

7 Q. [194] Si vous me permettez. C'est vis-à-vis les  
8 entreprises précisément nommées. Un colloque, c'est  
9 une chose, là.

10 R. Oui.

11 Q. [195] Vis-à-vis les entreprises précisément  
12 nommées, est-ce que vous avez posé des gestes  
13 envers ces membres-là, surtout ceux qui sont venus  
14 avouer qu'ils avaient péché, comme je le disais  
15 tout à l'heure?

16 R. Nous, ce qu'on voulait, essentiellement, quand on a  
17 des communications avec nos membres, c'est :  
18 « Avez-vous mis en place... avez-vous été chercher  
19 vos certificats d'autorisation au niveau de  
20 l'Autorité des marchés financiers? Est-ce que vous  
21 avez mis en place des mesures, des normes et ainsi  
22 de suite? » Puis je vous dirais, là, la grande  
23 majorité des entreprises ont effectivement changé  
24 leur pratique, adopté des codes d'éthique, obtenu  
25 ou cherché à obtenir leur certificat au niveau

1 de...

2 Q. **[196]** Je décode qu'à ma question, la réponse est  
3 non.

4 R. Pardon?

5 Q. **[197]** Je décode qu'à ma question, la réponse est  
6 non.

7 R. Non, j'ai rencontré des organisations, des  
8 entreprises, oui, pour leur demander : « Qu'est-ce  
9 que vous faites par rapport à la situation? » La  
10 réponse c'est oui.

11 Q. **[198]** Par rapport à la Loi 1, bon, dans votre  
12 mémoire vous faites référence à : « Faciliter le  
13 processus de délivrance des certificats  
14 d'autorisation. » Là je comprends que le CPQ est  
15 d'accord avec la Loi 1?

16 R. Oui.

17 Q. **[199]** Avec l'approche d'un registre d'entreprises  
18 admissibles?

19 R. Oui.

20 Q. **[200]** Et quand vous dites « faciliter », qu'est-ce  
21 qui cloche présentement dans le processus?

22 R. En fait, les choses ont évolué, hein, vous savez  
23 que le mémoire a été déposé avant... en fait, pour  
24 le mois de juin. Et rappelons-nous que la période  
25 de démarrage à l'Autorité des marchés financiers

1 ils ont obtenu un mandat, comme ça, de façon très  
2 rapide. Alors, ça a été, même au début, hein, les  
3 enregistrements, les documentations se faisaient  
4 sur papier, alors c'était très compliqué. Les  
5 processus d'investigation, je sais pas si c'est le  
6 bon terme, là, excusez, mais de rencontre des  
7 propriétaires ou des membres de la haute direction  
8 des entreprises, les investigations qui se  
9 faisaient au niveau de leurs bonnes moeurs et ainsi  
10 de suite. Alors, tout ça, ça a été processus qui,  
11 au début, était pénible, était difficile. Ça s'est  
12 amélioré grandement. D'ailleurs, on a, nous,  
13 manifesté... on a fait... d'organiser des  
14 rencontres avec donneurs d'ouvrage, l'Autorité des  
15 marchés financiers, le Conseil du trésor et les  
16 fournisseurs pour essayer de voir comment on  
17 pouvait améliorer les choses. Et, honnêtement, il y  
18 a un travail extraordinaire qui a été fait à  
19 l'Autorité des marchés financiers ainsi qu'au  
20 secrétariat du Conseil du trésor. Mais, au début,  
21 c'était ardu; aujourd'hui c'est, je dirais, en  
22 grande partie amélioré comme processus.

23 Mais ça reste quand même que... Là je vais  
24 vous parler de ce que, humainement, certains chefs  
25 d'entreprise ont pu vivre. Imaginez que vous êtes

1 une entreprise hors de tout doute. Vous avez jamais  
2 fait quoi que ce soit, vous avez besoin de votre  
3 certification d'autorisation. Et là vous devez  
4 passer devant l'Autorité des marchés financiers,  
5 c'est pas un problème. Puis là vous devez faire  
6 passer une enquête devant les services policiers,  
7 dont l'expertise est surtout l'expertise  
8 criminelle, à l'époque, et ainsi de suite. Puis là  
9 vous devez quasiment vous déshabiller devant...  
10 vous comprenez, dans le détail, là, combien de  
11 consommations j'ai prises dans la semaine? Ma  
12 maison est-tu plus grosse que d'autres dans la rue?  
13 Est-ce que j'ai couché avec d'autres personnes que  
14 ma... mon épouse? Et caetera. Je m'excuse, hein,  
15 mais ça va loin. Parce que c'est une enquête de  
16 nature plus... vous comprenez ce que je veux dire,  
17 là, avec une histoire où... Je peux vous dire qu'il  
18 y a des chefs d'entreprise qui ont trouvé ça  
19 particulièrement pénible. Puis ça a rien à voir  
20 avec aucun... puis là je vous parle de chefs  
21 d'entreprise, entreprises qui ont pas été  
22 mentionnées à la Commission, qu'il n'y a jamais eu  
23 d'allusion dans les... dans les médias ou quoi que  
24 ce soit, là. C'est de façon généralisée.

25 Alors, ce que je suis en train de vous dire



1 c'est qu'il faut peut-être passer par là mais je  
2 veux juste vous dire que ça fait... ça fait bizarre  
3 un petit peu. Et je suis certain aussi que les  
4 processus se sont améliorés de ce côté-là. Je n'ai  
5 pas eu des détails dernièrement mais ça s'est  
6 amélioré. Je sais qu'il y a des entreprises qui se  
7 sont vues informées qu'ils n'auraient pas leur  
8 certification d'autorisation s'ils ne faisaient pas  
9 telle, telle chose. Et le processus s'est amélioré,  
10 encore là, les échanges ont fait que... et  
11 l'Autorité des marchés financiers ont discuté avec  
12 les entreprises, qui ont mis en place donc... Je  
13 vous dirais qu'au début ça a été ardu. En même  
14 temps, pour certaines personnes, c'est comme si on  
15 est présumés coupables alors qu'on n'a jamais rien  
16 trempé là-dedans, mais ça prend le certificat, on  
17 va le chercher.

18 Puis, par après, on a une amélioration du  
19 processus. Alors, je vous dirais que les choses se  
20 sont grandement améliorées. Vous savez, je siége  
21 sur le... sur un comité gouvernemental d'allégement  
22 réglementaire. Parce qu'au Québec, on a la  
23 réputation d'avoir une réglementation et une  
24 bureaucratie puis de la paperasserie beaucoup plus  
25 importante qu'ailleurs. Et c'est vrai. Quand on

1 regarde certaines données sur le nombre de papiers  
2 qu'une entreprise, de formalités qu'une entreprise,  
3 un chef d'entreprise doit remplir, c'est vrai.  
4 Alors on en rajoute, hein? Nous, ce qu'on dit,  
5 c'est si vous le faites pour des bonnes raisons,  
6 pouvez-vous en éliminer ailleurs? Parce qu'à un  
7 moment donné, on ne peut pas rajouter des couches  
8 de sédimentation comme ça constamment.

9 Mais on fait face à une situation puis on  
10 ne veut pas se mettre la tête dans le sable. La  
11 réalité, c'est que l'industrie, ce qui s'est passé,  
12 mérite des changements, mérite de la  
13 sensibilisation, mérite des interventions. Puis  
14 vous savez, c'est ce que le gouvernement a commencé  
15 déjà à mettre en place avec la Loi 1, avec aussi le  
16 financement politique.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[201]** Vous dites il faut augmenter l'expertise  
19 interne. Comment vous pensez qu'on va faire  
20 augmenter l'expertise interne (inaudible) du Québec  
21 ou dans d'autres donneurs d'ouvrages publics,  
22 comment on peut faire ça, en termes pratiques,  
23 selon vous?

24 R. C'est d'aller d'abord revoir le quantum de  
25 professionnels spécialisés qu'on doit avoir dans

1 différents organismes, que ce soit des ingénieurs,  
2 que ce soit des informaticiens, ou et caetera. Le  
3 secteur privé offrait certaines conditions  
4 alléchantes pour aller chercher les meilleurs  
5 experts. Et le gouvernement n'avait pas cette  
6 capacité-là de les retenir, bien souvent. Ça a  
7 changé, dans certains secteurs. Même dans le  
8 domaine informatique, actuellement, on s'aperçoit  
9 qu'il y a des ralentissements dans les contrats, et  
10 caetera, puis il y a des gens, du personnel de  
11 qualité, qui aimeraient se trouver de nouveaux  
12 défis, puis que le secteur public peut représenter  
13 une alternative. Mais la compétition est farouche  
14 pour aller chercher les meilleures personnes.

15 Et puis le gouvernement, pour des raisons  
16 de restrictions budgétaires, et caetera, a éliminé  
17 quand même un certain nombre, avec la loi, pas la  
18 loi mais la règle deux pour un, un pour deux,  
19 c'est-à-dire deux personnes qui partent à la  
20 retraite, on n'embauche qu'un. Ça, c'est un peu  
21 bête, hein, parce que ça veut dire que si c'est  
22 surtout des ingénieurs ou des informaticiens qui  
23 partent, bien, on se ramasse avec encore moins  
24 d'informaticiens, moins d'ingénieurs, au  
25 gouvernement.

1                   Alors la réponse à votre question, c'est  
2                   qu'il faut que le gouvernement identifie, parmi ses  
3                   responsabilités les plus importantes, quelles sont  
4                   les activités stratégiques, que ce soit au niveau  
5                   de la planification et au niveau du contrôle, et  
6                   ait les gens en place. Ça ne veut pas dire qu'il  
7                   n'y a pas de travail à donner à des fournisseurs.  
8                   Ça veut dire que, à la fin, la personne qui est à  
9                   la tête de l'inspection puis de la planification,  
10                  il faut que ce soit quelqu'un à l'interne. Et, à  
11                  mon avis et à notre avis, là, quand on regarde  
12                  ça... Et même les firmes de génie-conseil qui  
13                  offrent des services de génie-conseil disent : s'il  
14                  n'y a pas une bonne expertise au sein du  
15                  gouvernement, la planification va créer plus de  
16                  problèmes, parce qu'il n'y aura pas une bonne  
17                  exécution des travaux. Les travaux, les chantiers,  
18                  quels qu'ils soient; le projet, s'il n'est pas bien  
19                  planifié, on a des problèmes par la suite. Alors ça  
20                  prend une bonne expertise.

21                  LA PRÉSIDENTE :

22                  Q. **[202]** Vous dites que vous avez déjà été chef de  
23                  cabinet?

24                  R. Hum hum.

25                  Q. **[203]** Et vous dites qu'il y a beaucoup de pression

1 sur les gens, dans la politique.

2 R. Hum hum.

3 Q. **[204]** J'aimerais savoir à quel niveau se situe  
4 cette pression-là?

5 R. À tous les niveaux. Ça peut être au niveau,  
6 exemple, ça peut être des gens dans l'appareil  
7 politique, ou des gens à l'extérieur, des  
8 fournisseurs qui disent : « Écoute, nous autres, on  
9 a contribué à la campagne politique, il faudrait  
10 que vous considériez notre candidature pour un  
11 contrat ou quoi que ce soit. Ou ça pourrait être de  
12 dire : « Voulez-vous faciliter mon dossier, qu'il  
13 passe? », et caetera. Puis ça peut être des gens à  
14 l'interne, aussi, des gens au sein des ministères.  
15 C'est de toute nature. Mais ça c'était, à une  
16 certaine époque, comme je vous dis, que je peux  
17 témoigner - je ne peux pas témoigner des dernières  
18 quinze (15) années - mais je peux vous dire  
19 qu'autrefois, il y avait de la pression. Et le rôle  
20 d'un chef de cabinet, c'était de protéger son  
21 ministre puis le gouvernement.

22 Q. **[205]** O.K. Alors ce que vous nous dites, c'est  
23 qu'il y avait de la pression...

24 R. Oui.

25 Q. **[206]** ... et qu'il y avait un lien direct entre

1 l'octroi de contrat et le financement des partis  
2 politiques?

3 R. C'est-à-dire l'intervention. Ça pouvait être  
4 réglementaire, législative, l'octroi de contrat; ça  
5 dépend dans quelle position que vous êtes, ça  
6 dépend si c'est un ministère qui donne des contrats  
7 ou non.

8 Q. **[207]** Évidemment.

9 R. Il y en avait. Des représentations, il y en avait.  
10 Oui.

11 Q. **[208]** O.K.

12 R. Puis des députés qui en font, parce que dans leurs  
13 comtés, il y avait des gens qui avaient des  
14 fournisseurs, et caetera. Mais le rôle, c'est de  
15 dire non. C'est ça, le rôle. Puis pour dire non, il  
16 faut savoir qu'est-ce que sont les règles, quels  
17 sont les moyens, et caetera. Et il faut aussi que  
18 ce soit dans une approche gouvernementale, à  
19 l'intérieur de l'appareil public, pour éviter les  
20 démarches. C'est ce qui s'est passé au niveau  
21 municipal, on l'a vu. Au niveau gouvernemental, je  
22 ne peux pas vous dire, je n'ai pas témoigné de  
23 situations où il y a eu des problèmes. Je peux  
24 juste vous dire que, ayant été chef de cabinet...

25 Q. **[209]** À quelle époque?

1 R. C'était à la fin des années quatre-vingt (80),  
2 début des années quatre-vingt-dix (90).

3 Q. **[210]** O.K.

4 R. Et à cette époque-là, je peux juste vous dire que  
5 notre rôle, en tout cas à nous, c'était de  
6 protéger. De protéger, ça ne veut pas dire  
7 d'abrier. Protéger, c'était d'empêcher qu'il y ait  
8 des mauvaises décisions qui se prennent qui  
9 mettraient le gouvernement dans l'embarras, un  
10 ministre dans l'embarras, et caetera. Sinon on  
11 n'existe pas, notre raison d'être n'est pas  
12 pertinente.

13 Q. **[211]** Vous avez aussi dit, Monsieur Dorval, vous  
14 avez parlé de lanceurs d'alerte de façon assez  
15 sommaire. Mais est-ce que vous pourriez nous dire  
16 où vous vous situez entre la loyauté à l'entreprise  
17 et la délation?

18 R. J'ai eu, quand j'ai été nommé au Conseil du  
19 patronat, j'ai demandé une formation. Je suis allé  
20 faire un certificat en gouvernance de société à  
21 l'Université Laval, au collège des administrateurs  
22 de société. Une des choses qu'on nous a apprises  
23 très rapidement, c'est que la personne morale, elle  
24 a sa propre entité. Et peu importe les gens, ou  
25 même les investisseurs, elle a sa propre entité.

1                   Et la personne morale, puis il y a eu des  
2 jugements devant les tribunaux sur des questions de  
3 gouvernance qui ont dit, c'est un ensemble de  
4 parties prenantes. Les parties prenantes, ce n'est  
5 pas que les actionnaires ou les investisseurs,  
6 c'est aussi les employés, c'est aussi les clients,  
7 c'est aussi les fournisseurs, c'est aussi la  
8 communauté dans laquelle on est. La durabilité  
9 d'une entreprise, c'est de tenir compte de  
10 l'ensemble des parties prenantes. Ça a été une  
11 partie de ma profession en développement durable  
12 avant d'arriver au Conseil. Et c'est important.

13                   Donc, un délateur, son intérêt premier,  
14 c'est envers la durabilité de l'entreprise, ce  
15 n'est pas envers un patron, ce n'est pas envers un  
16 investisseur ou un actionnaire. C'est envers la  
17 durabilité de l'entreprise. Puis la durabilité de  
18 l'entreprise, elle est menacée si elle fait des  
19 choses qui ne sont pas éthiques ou qui ne sont pas  
20 réglementaires.

21                   Puis je fais la distinction entre ce qui  
22 est éthique, parce qu'on peut être, on peut suivre  
23 la réglementation, puis on n'est pas nécessairement  
24 éthique. Moi, je parle de l'éthique et de la  
25 réglementation. Donc, pour répondre à votre



1 question, directement, pour moi, un délateur, il  
2 est là pour la perspective de durabilité d'une  
3 entreprise en fonction de l'ensemble des parties  
4 prenantes. Et ce n'est pas que pour l'investisseur.

5 Q. **[212]** Merci. Maître Tremblay.

6 (15:54:53)

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. **[213]** Une des deux questions que j'avais, par  
9 rapport à votre appui à la Loi 1. J'ai posé la  
10 question à d'autres intervenants aussi. La Loi 1,  
11 on le sait, est bannie des entreprises, des  
12 contrats publics. On leur a interdit de  
13 soumissionner pour une période X. Et donc, pour les  
14 actions de quelques personnes physiques, on punit  
15 non seulement la personne morale, mais tous les  
16 membres de la personne morale indirecte ou non,  
17 c'est-à-dire actionnaires, oui, mais comme vous  
18 dites, employés et le personnel qui, à la base,  
19 souvent, n'ont aucune idée de qu'est-ce qui a pu se  
20 passer.

21 Ça ne serait pas plus sage selon vous,  
22 quelle est la position de votre organisation, au  
23 lieu d'avoir un système qui bannit ou qui exclut  
24 carrément une entreprise des contrats publics,  
25 peut-être d'avoir un système plus, comme on a pu

1 voir notamment à New York où qu'il y a un  
2 accompagnement, un « monitoring » ou une tutelle,  
3 peut-être avec des pénalités aussi, mais, bref, pas  
4 l'exclure au risque d'avoir des pertes d'emploi, le  
5 contrôle peut-être par des actionnaires extérieurs  
6 au Québec, bref, avec des conséquences qui peuvent  
7 être fâcheuses, mais plutôt leur dire, bien,  
8 écoutez, tu as mal agi, donc tu vas avoir un  
9 accompagnateur à tes frais, il va y avoir des  
10 pénalités, des choses comme ça qui pourraient se  
11 produire, bref, des solutions un peu plus « soft »  
12 si vous me permettez l'expression que ce qu'on  
13 pourrait appeler, on parle en droit du travail, la  
14 peine capitale ultimement c'est ça, parce que  
15 beaucoup de ces entreprises-là vivent  
16 principalement de contrats publics?

17 R. En tout cas, à ma connaissance, parmi les  
18 entreprises où il y a eu des gens qui sont venus à  
19 la Commission ici, qui ont dit, ils ont procuré  
20 telle telle chose, il y en a qui ont obtenu quand  
21 même leur certificat par la suite.

22 Q. **[214]** Il y a ça aussi.

23 R. Hein! Donc, pourquoi, comment ils ont obtenu leur  
24 certificat par la suite? C'est qu'ils ont démontré  
25 à l'Autorité des marchés financiers et aux gens

1 qu'ils avaient fait la job, ils ont nettoyé les  
2 éléments indésirables, ils ont adopté les meilleurs  
3 codes, les meilleures pratiques. Ils ne l'ont pas  
4 juste adopté sur un bout de papier, ils partagent,  
5 ça devient faire partie de la culture de  
6 l'entreprise. Et en plus de ça, ils ont, en fait,  
7 mis en place tous les... Ils ont même utilisé des  
8 vérificateurs externes pour témoigner de la mise en  
9 place des meilleures pratiques au sein de  
10 l'organisation. Alors, c'est la première  
11 responsabilité de l'organisation qui s'est faite  
12 prendre - excusez-moi - les culottes baissées,  
13 c'est de faire en sorte de se mettre à jour.

14 Et à partir de ça, normalement, tu devrais  
15 tranquillement pas vite te diriger vers une  
16 autorisation. Le problème que l'on peut avoir par  
17 la suite, c'est cette réputation-là est endommagée.  
18 Et elle peut l'être à l'international même si on a  
19 réglé notre cas ici au Québec. Et c'est là où ça  
20 peut venir, surtout si vous êtes un joueur dont une  
21 partie de vos affaires sont à l'international, ça  
22 devient majeur.

23 Maintenant, vous savez, la question des  
24 pénalités - parce que vous l'avez abordée un petit  
25 peu - nous, on pense que les personnes qui ont

1           contribué à, je dirais, détourner de l'argent ou,  
2           peu importe, de quelque façon, doivent être  
3           poursuivies puis être rendues responsables de ça.  
4           Puis ça peut inclure la personne morale qui est  
5           l'entreprise. Mais ce qu'on dit, c'est de faire  
6           attention. Parce que là, actuellement, c'est  
7           comme... c'est l'entreprise parce qu'elle fait de  
8           l'argent, que c'est elle qui est responsable de  
9           tout. Il y a des politiciens ou des partis  
10          politiques qui ont pu être complices. Il y a des  
11          fonctionnaires qui ont pu être complices. Il y a  
12          d'autres fournisseurs autour qui ont pu être  
13          complices. Et ceux en proportion de leurs  
14          responsabilités devront dédommager, à notre avis.

15        Q. **[215]** On sait, on fait rarement de la corruption ou  
16        de la collusion seul. Donc, nécessairement, ça  
17        implique d'autres personnes, j'en conviens. Autre  
18        petite question, celle-là peut-être un peu plus...  
19        plus vague, plus ouverte, du moins : la dernière de  
20        vos recommandations, vous dites, le principe du...  
21        et vous le mettez entre guillemets, monopole  
22        syndical partagé, fin des guillemets, donc le  
23        principe du « monopole syndical partagé » dans  
24        l'industrie de la construction devrait être révisé.  
25        Est-ce que vous avez des pistes de solutions de

1 comment...

2 R. Je vais aller à mon collègue...

3 Q. **[216]** C'est l'avocat qui intervient. Parce que je  
4 rappellerais à mon confrère qu'il y a quand même,  
5 notamment, la liberté d'association qui est  
6 enchâssée dans la charte. Donc, quelles pistes de  
7 solution, quelles pistes de réflexion avez-vous  
8 pour les commissaires au sujet de votre dernière  
9 recommandation?

10 Me GUY-FRANÇOIS LAMY :

11 R. Il y a... vous avez raison que la liberté  
12 d'association s'applique dans cette situation-là et  
13 qu'on ne pourrait pas, ici, imposer à quelqu'un de  
14 joindre une organisation plutôt qu'une autre. Ça,  
15 c'est évident. C'est inévitable.

16 Q. **[217]** D'où ma question.

17 R. Oui. Le problème qu'on a, c'est que dans les causes  
18 qu'on a élaborées ici, ce qu'on dit, c'est que  
19 c'est plus facile d'infiltrer une organisation  
20 lorsqu'elle a un contrôle sur une industrie, comme  
21 on le constate ici, avec certaines organisations  
22 qui ont un très grand contrôle ou qui ont une très  
23 grande portée.

24 Q. **[218]** On pourrait rajouter aussi un attrait, aussi.

25 R. Exactement. Mais à la base même de ce régime-là, et

1 c'est peut-être là qu'est le début de la solution,  
2 c'est qu'à la base même de ce régime-là, ce que  
3 vous retrouvez, c'est une obligation de faire  
4 partie d'une organisation syndicale. Ce qui en soi,  
5 à mon avis, est une première brèche dans la liberté  
6 d'association puisque la liberté d'association, ça  
7 comprend également la liberté de ne pas s'associer.  
8 Mais le régime est ainsi constitué. Alors, c'est  
9 peut-être là qu'est la base.

10 Alors, dans la mesure où on sait que tout  
11 le monde doit voter pour faire partie d'une ou  
12 l'autre des organisations, mais qu'ils doivent  
13 faire partie d'une des organisations, on a déjà un  
14 début de problème, à notre avis.

15 Nos recommandations peuvent pas se  
16 détailler plus que ça. Je viendrai certainement pas  
17 vous dire que telle ou telle organisation ne  
18 devrait plus s'y retrouver ou qu'on devrait laisser  
19 la place à plus de concurrence dans ce secteur-là.  
20 Je pense que le problème, à la base, vient du fait  
21 qu'il n'y a pas de liberté de ne pas s'associer  
22 actuellement dans le régime. Donc, ce qui  
23 entraîne... de ce problème-là découle par la suite  
24 le problème où, là, on va retrouver des  
25 associations qui, de par leur influence, vont

1 réussir par... parce que c'est une campagne  
2 électorale, dans le fond, qui se produit ici, et  
3 vont réussir à aller chercher plus au moins de  
4 membres, et que celles qui ont plus de membres vont  
5 avoir plus d'influence. Et je dis pas que parce  
6 qu'elles ont plus d'influence ça cause tous les  
7 problèmes mais c'est un début de réponse à... ou de  
8 premier constat de ces problèmes qu'on constate qui  
9 viennent de cette grande influence que ces  
10 organisations-là ont par rapport à d'autres.

11 M. YVES-THOMAS DORVAL :

12 R. Est-ce que...

13 Q. **[219]** Oui.

14 R. ... vous me permettez juste de rajouter une chose?

15 Q. **[220]** Oui, allez-y, allez-y.

16 R. Et n'oublions pas qu'à cause de la Loi R-20 qui  
17 assujettit de façon obligatoire... à la main-  
18 d'oeuvre syndicale les travaux en question, c'est  
19 que c'est pas la liberté d'association, comme  
20 maître Lamy a dit.

21 Q. **[221]** L'obligation de...

22 R. Mais c'est l'obligation de faire affaire avec ces  
23 personnes-là aussi. Pas juste comme l'entrepreneur  
24 de construction mais également le donneur  
25 d'ouvrage.

1 Q. **[222]** D'accord. Merci beaucoup.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[223]** Alors, Maître Lamy, Monsieur Dorval, je vous  
4 remercie infiniment pour votre participation.

5 R. Merci à vous.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 On se revoit lundi. Bonne fin de semaine.

8 FIN DE L'AUDIENCE

9

---



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24

SERMENT

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN,  
sténographes officiels, certifions que les pages  
qui précèdent sont et contiennent la transcription  
fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le  
tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

---

Jean Larose (Tableau #254493-8)

Sténographe officiel

---

Claude Morin (Tableau #200569-7)

Sténographe officiel